



COMPTE RENDU IN EXTENSO

2^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019

DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

27 ET 28 JUIN 2019

(JOURNEE DU 28 JUIN 2019)

.....

MANDATURE 2018-2021



COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE
de l'ASSEMBLEE DE CORSE
REUNION DES 27 et 28 JUIN 2019**

**S O M M A I R E
Journée du 28 JUIN 2019**

Reprise à 10h18

**M. Hyacinthe VANNI préside la séance
Mme Julia TIBERI assure le secrétariat de séance**

**BUGETTU-FINANZE-FISCALITÀ / BUDGET-FINANCES-
FISCALITE**

**Rapport n° 156 : Compte de gestion 2018 Laboratoire d'analyses
Pumonte**

Présentation du compte de gestion	7
DISCUSSION GENERALE	9
VOTE du rapport	13

**Rapport n° 151 : Compte Administratif 2018 Laboratoire d'Analyses
Pumonte.**

Présentation du compte administratif	7
VOTE du rapport	13

Rapport n° 155 : Compte de gestion 2018 Crèche Laetitia

Présentation du compte de gestion	13
--	-----------

Rapport n° 150 : Compte Administratif 2018 Crèche Laetitia

Présentation du compte Administratif	13
---	-----------

DISCUSSION GENERALE	14
----------------------------	-----------

VOTE du rapport	15
------------------------	-----------

Rapport n° 159 : Compte de gestion 2018 Bains de Petrapola

Présentation du compte de gestion	15
--	-----------

VOTE du rapport	20
------------------------	-----------

Rapport n° 154 : Compte Administratif 2018 Bains de Petrapola

Présentation du compte administratif	15
---	-----------

DISCUSSION GENERALE	16
----------------------------	-----------

VOTE du rapport	21
------------------------	-----------

Rapport n° 157 : Compte de gestion 2018 Laboratoire d'analyses Cismonte.

Présentation du compte de gestion	21
--	-----------

DISCUSSION GENERALE	22
----------------------------	-----------

VOTE du rapport	25
------------------------	-----------

Rapport n° 152 : Compte Administratif 2018 Laboratoire d'analyses Cismonte.

Présentation du compte administratif	21
---	-----------

VOTE du rapport	25
------------------------	-----------

Rapport n° 158 : Compte de gestion 2018 Parc de voirie

Présentation du compte de gestion	26
DISCUSSION GENERALE	27
VOTE du rapport	27

Rapport n° 153 : Compte Administratif 2018 Parc de voirie

Présentation du compte administratif	26
VOTE du rapport	28

Rapport n° 160 : Compte de Gestion 2018 de la Collectivité de Corse

Présentation du compte de gestion	28
DISCUSSION GENERALE	29
VOTE du rapport	30

Rapport n° 161 : Correction du résultat cumulé d'investissement 2018

Présentation du rapport	30
DISCUSSION GENERALE	31
VOTE du rapport	33

Rapport n° 184 : Compte Administratif 2018 de la Collectivité de Corse

Présentation du compte de gestion	34
DISCUSSION GENERALE	42
VOTE du rapport	71

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE-RICERCA / ENSEIGNEMENT -
FORMATION – RECHERCHE**

Rapport n° 185 : Convention tripartite d'application entre l'Etat, la Collectivité de Corse et l'Université de Corse pour la période 2018-2022 et relative à l'offre de formation supérieure pour la période 2018-2022.

Présentation du rapport	72
DISCUSSION GENERALE	77
VOTE du rapport	86

QUISTIONE DIVERSE / QUESTIONS DIVERSES

Rapport n° 186 : Rapport d'activité de la Collectivité de Corse pour l'année 2018

Présentation du rapport	86
VOTE du rapport	93

Rapport n° 189 : Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse à la Commission d'appel d'offres pour l'attribution des marchés publics de la Collectivité de Corse

<i>REPORTE</i>	94
-----------------------	-----------

MUZIONE / MOTIONS

N° 2019/E2/049 déposée par M. Hyacinthe VANNI au nom du groupe « Femu a Corsica » : Simplification des cheminements des passagers à l'aéroport de Paris-Orly

Présentation de la motion	94
DISCUSSION GENERALE	96
VOTE de la motion	98

N° 2019/E2/047 déposée par Mmes Véronique ARRIGHI, Christelle COMBETTE, Marie SIMEONI, Anne TOMASI pour l'Assemblea di i Zitelli : Mieux connaitre le handicap et être formé sur le handicap

Présentation de la motion	98
DISCUSSION GENERALE	99
AMENDEMENTS	101
VOTE de la motion	102

N° 2019/E2/051 déposée par M. Julien PAOLINI au nom du groupe « Femu a Corsica » à laquelle s'associe le PNC : Expérimentation de la consigne en Corse

Présentation de la motion	102
DISCUSSION GENERALE	105
AMENDEMENTS	108
VOTE de la motion	112

N° 2019/E2/052 déposée par M. Romain COLONNA au nom du groupe « Femu a Corsica » : Production et gestion des emballages plastiques de/et par la grande distribution

Présentation de la motion	112
DISCUSSION GENERALE	114
AMENDEMENTS	114
VOTE de la motion	117

**N° 2019/E2/053 déposée par Mme Paola MOSCA au nom du groupe
« Femu a Corsica » à laquelle s'associe l'ensemble des groupes: Situation
des détenus Pierre ALESSANDRI et Alain FERRANDI**

Présentation de la motion	117
DISCUSSION GENERALE	119
VOTE de la motion	126

LA SEANCE EST LEVEE A 18H05

La séance est ouverte à 10 h 18 sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI qui remplace le Président TALAMONI

M. Hyacinthe VANNI

On va commencer. Merci à tout le monde de regagner sa place.

On va commencer par le rapport n° 156.

**BUGETTU-FINANZE-FISCALITÀ / BUDGET-FINANCES-
FISCALITE**

*** Rapport n° 156 : Compte de gestion 2018 Laboratoire
d'analyses Pumonté.**

M. Jean BIANCUCCI

Pour cette séance de présentation des comptes administratifs des différentes structures et puis ensuite bien sûr, présentation du CA de la Collectivité de Corse, année 1.

Je dois préciser, Président, pour que chacun comprenne bien les choses, que généralement l'ordonnateur, c'est-à-dire le Président du Conseil exécutif ne présente pas le compte administratif. Il laisse le soin à un de ses adjoints de le faire.

On va essayer d'aller vite, mais en même temps, vous le savez, il y a une longue litanie de chiffres. On ne peut pas y couper, c'est comme ça, c'est la règle. Je vous demande beaucoup de patience parce que ça peut être long.

D'abord, pour ce qui concerne le laboratoire du Pumonte, il affiche un résultat, vous pouvez à la fois le voir sur le compte de gestion et sur le compte administratif. Vous avez les documents sous les yeux.

Vous pouvez constater la parfaite concordance entre le compte de gestion et le résultat du compte administratif.

Pour ce qui concerne le compte administratif puisque généralement, l'habitude qui est prise dans cette Assemblée et puis même dans d'autres, c'est de présenter les grands chiffres.

Je ne vais pas rentrer dans le détail, je vais tout de suite commencer par le résultat plus les restes à réaliser en matière d'investissement et de fonctionnement. Vous avez 4 596 690,69 €. Vous l'avez en reste à réaliser. La somme, vous allez la retrouver aussi au niveau des soldes concernant la section d'investissement.

Le résultat 2018, vous l'avez sans doute sous les yeux, il est de -221 761,24 €.

Le résultat d'investissement, il est donc de 200 374,19, moins MOINS 221 761, ce qui fait un - 21 387 €.

En section de fonctionnement, le résultat 2018 est de + 21 387 €. Le résultat d'exécution est identique. Le résultat cumulé s'établit à 0 +/-Très bien. On y reviendra, si vous les souhaitez.

Deuxième dossier, concernant le Pumonte, même observation que tout à l'heure, vous avez au compte de gestion des résultats qui concordent parfaitement.

Vous avez un résultat cumulé qui se situe à + 167 138,87 €. On peut le détailler de cette manière : concernant le total réalisé, plus les restes à réaliser, vous avez 1 771 311,43 €. En section d'investissement, dans le détail, vous avez 167 138,87 € qui est le résultat 2018. Il n'y a pas de reste à réaliser. Le résultat est donc de + 167 138,87 €. Il faut noter que la section bénéficiait d'un report excédentaire de 113 605,01 €.

En section de fonctionnement, en dépenses, vous avez 1 761 441,99 €. En recette, à l'identique. Le résultat de fonctionnement est de 0, le résultat cumulé est de 167 138,87€.

Je continue, Président ?

Vous avez la crèche Laetitia. Pareillement, vous pourrez constater au compte de gestion... Pardon ?

M. Hyacinthe VANNI

D'abord, on va voter compte administratif par compte administratif. On va faire les rapports des commissions, demander s'il y a des interventions, à chaque fois.

Il y a donc un rapport de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Je vous prie de m'excuser, M. le Président, on est bien sur le compte du laboratoire ? Alors, c'est un avis favorable, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il a des demandes d'intervention ? M. LACOMBE.

M. Xavier LACOMBE

Tout simplement, je suis un peu surpris de voir, à la virgule et au centime près, que les CA correspondent aux BP 2018. Il n'y a pas le moindre delta d'un centime d'euro. Je suis un peu surpris, ça interpelle. C'est bien la première fois que je découvre qu'on a voté un BP et que le CA ait exactement les mêmes chiffres. C'est valable pour ceux-ci et pour les autres comptes de gestion et comptes administratifs. C'est un peu surprenant à savoir qu'au centime près, tout a été prévu, tout a été calculé au cours d'une année. Ça m'interpelle. Est-ce que c'est une année exceptionnelle ? Peut-être, je ne sais pas.

Je voulais tout simplement faire remonter cette exactitude des dépenses et des recettes. C'est vraiment la première fois que je rencontre cette situation.

M. Hyacinthe VANNI

C'est parce qu'on est de bons gestionnaires, M. LACOMBE ! On va demander à Jean BIANCUCCI s'il peut vous répondre.

M. Jean BIANCUCCI

L'exécutif peut choisir de répondre au coup par coup ou sinon, ensuite, quand tous les CA seront présentés parce qu'aujourd'hui, on a énormément de travail, si on s'engage dans une discussion... On a bien noté, mais on verra tout à l'heure.

M. Hyacinthe VANNI

M. LACOMBE, on vous répondra tout à l'heure sur tous les comptes de gestion.

M. Xavier LACOMBE

Je crois que c'est à la demande du Président du Conseil exécutif puisqu'on va voter là. Il y a une question qui est portée sur ce CA. C'est donc sur celui-ci qu'il faut répondre. Autrement, on fait une présentation générale de la totalité comme cela a été commencé et à la fin, on donne les explications et les débats sur tout et le vote. Maintenant, si on individualise, la réponse est individualisée.

M. Hyacinthe VANNI

M. LACOMBE, c'est nous qui disons comment ça va se dérouler. Donc, vous aurez une réponse sur tous les CA, tout à l'heure ou maintenant, si le Président veut répondre.

Le Président SIMEONI

Point d'ordre. Fixons la méthode et on s'entend sur une méthode et après, on l'applique, si vous en êtes d'accord.

D'abord, vous aurez remarqué que normalement, on commence par le compte administratif principal et on fait les comptes administratifs les budgets annexes.

Pour que le débat démocratique puisse se tenir dans toute sa dimension, j'ai demandé au conseiller exécutif chargé de présenter les

comptes administratifs d'inverser l'ordre parce que je note notamment qu'un certain nombre de nos collègues sont absents.

Je ne souhaite pas qu'on ait un débat tronqué. Il n'y a pas, par exemple, votre président de groupe, peut-être qu'il ne viendra pas, je ne sais pas. Mais en tout cas, si c'est simplement un retard, je préfère l'attendre ou les attendre que d'avoir un débat qui risquerait d'être tronqué, sauf à ce que vous me disiez qu'on peut commencer par le compte administratif principal et à ce moment-là, on va sur le compte administratif principal.

Si vous en êtes d'accord, premier point de méthode, on prend ce premier budget annexe dont on a commencé la présentation, on répond à vos questions et aux autres interventions. L'exécutif répond et on vote. Ensuite, si vous en êtes d'accord, chers collègues, M. le Président de l'AUE, les conseillers exécutifs en charge de présenter les comptes administratifs.

Dans un deuxième temps, on passe au compte administratif principal puisque ça ne dérange pas l'opposition. Vous le présenter et ensuite on répond. On fait les questions et on décline comme ça jusqu'à la fin. Est-ce que ça vous convient ? OK. On fait comme ça.

M. Hyacinthe VANNI

M. le conseiller exécutif répondez à M. LACOMBE.

M. Jean BIANCUCCI

D'abord, les chiffres ne sont pas identiques au BP, vous le savez, vous avez lu. Les services des finances peuvent vous communiquer la consommation qu'il y a eu par rapport au BP et le delta qu'il peut y avoir. Ça peut se faire, il n'y a aucun problème. Je n'ai pas les chiffres sous les yeux, mais je rappellerai à M. LACOMBE que c'est une question de commission des finances. J'étais en commission des finances et le problème ne s'est pas posé.

Donc, la prochaine fois, il faudra en discuter et ensuite, quand on arrive à l'Assemblée, on essaie de prendre en compte à la fois le sens, les comptes et la rectitude. Bien entendu, je suis entièrement d'accord avec vous.

M. Hyacinthe VANNI

Je pense que le Conseil exécutif a répondu. Peut-être que la réponse ne vous convient pas, mais il a répondu.

Marie-Thé, une seconde, mais...

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Président, merci.

L'objectif n'est pas de demander des comptes à la virgule près. La question que l'on s'est posée, M. BIANCUCCI, et je l'ai posée à la commission des finances, nous nous sommes étonnés, à tel point qu'on s'est même demandé s'il n'y avait pas eu inversion avec le budget, nous nous sommes étonnés que sur deux ou trois budgets annexés, nous nous retrouvions en section de fonctionnement au centime d'euro près, exactement au même montant. Je crois qu'il y a deux ou trois budgets annexes concernés. D'ailleurs, si vous relisez les PV de la commission des finances, nous avons posé la question. On a quand même le droit, je suppose, de demander des explications parce que moi, personnellement, on n'est pas à l'abri non plus de faire un résultat excellent en fonctionnement. On s'est posé la question sur pourquoi à la virgule, au centime près, on avait exactement les mêmes montants.

Voilà, c'était tout et ça a été relevé en commission des finances sur deux ou trois budgets annexes.

Merci.

Le Président SIMEONI

Il me semble, en tout cas sur les chiffres que j'ai sous les yeux, on n'est pas exactement dans les mêmes puisqu'on a ouvert des crédits, des réalisations et ensuite, on a une subvention d'équilibre qui permet d'arriver à l'équilibre comme son nom l'indique.

Sur les questions que vous posez et si vous considérez que vous n'avez pas eu de réponses satisfaisantes, on va présenter le compte administratif principal, ensuite, pendant le temps de la suspension, etc., vous nous direz quel budget annexe et on vous fournira la réponse technique que vous attendez dans la foulée pour que les choses soient tout à fait claires.

Mais je pense que s'il y a une concordance parfaite, c'est étonnant, ce n'est pas une erreur puisque les documents ont été vérifiés.

Il y a forcément une explication, parce que de toute façon, il y a un budget primitif, un compte administratif et un compte de gestion. Donc, quand on croise, il ne peut pas y avoir d'embrouilles.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, on va passer au vote.

Je mets aux voix le compte de gestion. On en prend acte.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

(Abstention : Per l'Avvene ; Non-participation : Andà per dumane)

L'Assemblée a PRIS ACTE du compte de gestion.¹

Je mets aux voix le compte administratif.

(Le Président SIMEONI quitte l'hémicycle).

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

(Abstentions des groupes Per l'Avvene, Andà per Dumane, La Corse dans la République).

Le compte administratif est ADOPTE.²

Rapports suivants :

*** Rapport n° 155: Compte de gestion 2018 Crèche Laetitia.**

et

*** Rapport n° 150 : Compte Administratif 2018 Crèche Laetitia.**

M. Jean BIANCUCCI

Observations identiques. Donc, vous avez un résultat et des chiffres donnés par le Payeur qui correspondent à ceux donnés au compte administratif.

¹ Délibération N° 19 – 206 AC

² Délibération N° 19 – 207 AC

Là-aussi, le résultat cumulé s'établit à 23 595,97 €. Dans le détail, en section d'investissement, le résultat est de 23 295,97 €. Il intègre des dépenses, les recettes et un résultat antérieur de 26 631,59 €.

En section de fonctionnement, somme identique en dépenses et en recettes : 778 252,20 €.

Le résultat 2018 est à 0.

Le résultat cumulé, je vous l'ai dit, à 23 595,97 €.

M. Hyacinthe VANNI

Rapport de la commission des finances ?

Mme Anne TOMASI

Avis favorable, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas.

On prend acte du compte de gestion.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

(Abstentions des groupes Per l'Avvene, Andà per Dumane, La Corse dans la République.)

L'Assemblée a PRIS ACTE du compte de gestion.³

Je mets aux voix le compte administratif.

(Le Président SIMEONI quitte l'hémicycle).

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

(Abstentions des groupes Per l'Avvene, Andà per Dumane, La Corse dans la République.)

³ Délibération N° 19 – 208 AC

Le compte administratif est ADOPTE.⁴

Rapports suivants.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Président, j'avais levé la main pour poser une question.

M. Hyacinthe VANNI

Allez-y, M. LUCIANI.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Vous ne m'avez pas vu, mais j'avais levé la main pour poser une question : quel est le montant de la subvention d'équilibre étant donné que la crèche est toujours déficitaire ?

M. Jean BIANCUCCI

La participation de la Collectivité au budget de la crèche est de 287 056,66 €.

On peut passer le Pumonté ?

M. Hyacinthe VANNI

Vous voulez passer quels dossiers, M. le Président ? Petrapola ?

*** Rapport n°159 : Compte de gestion 2018 Bains de Petrapola.**

Et

*** Rapport n°154 : Compte Administratif 2018 Bains de Petrapola.**

(M. François BENEDETTI, M. Julien PAOLINI, Mme Stéphanie GRIMALDI, Mme Pascale SIMONI quittent l'hémicycle)

M. Jean BIANCUCCI

Mêmes observations que pour les autres dossiers.

⁴ Délibération N° 19 – 209 AC

Donc, vous avez une concordance des résultats que vous avez au compte de gestion et au compte administratif.

Le résultat cumulé est de 22 388,01 € et il provient du résultat de l'année antérieure.

Dans le détail, on peut bien entendu remarquer qu'en section de fonctionnement, puisque vous connaissez la situation de Petrapola, en dépenses, vous avez 275 864,68 € ; en recettes, une somme identique. Le résultat antérieur, on en a parlé, est le résultat 2018, bien entendu, il est affecté du résultat antérieur.

M. Hyacinthe VANNI

Rapport de la commission des finances ?

Mme Anne TOMASI

Favorable, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? M. LACOMBE et Mme MARIOTTI.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Je vais donner un coup de main au Président BIANCUCCI qui nous lit les exécutions budgétaires depuis le début et non pas le compte administratif, c'est pour cela qu'il y a une certaine confusion dans les chiffres.

Donc, il faudrait peut-être éviter de commenter la première page, mais s'en référer aux pages suivantes. Merci.

M. Xavier LACOMBE

Merci, M. le Président.

En fin de compte, depuis le début, je crois qu'il y a un problème de présentation. Comme vient de le dire Marie-Thérèse, on nous donne les chiffres, qui sont bons, on ne remet pas en cause les chiffres, on ne remet pas en cause le résultat du compte de gestion, ni du compte administratif, ce n'est pas du tout cela.

Ce qui est dit, c'est qu'on nous présente le compte administratif, alors que la présentation ne correspond pas à cela, tout simplement, depuis le début.

J'ai voulu interpellier élégamment, de manière à ce que ce soit corrigé, le Président de l'Exécutif. Je pense qu'il faut reprendre et revenir, parce qu'on ne peut pas voter quelque chose sur une présentation qui ne correspond pas. On a présenté des choses qui ne correspondent pas. Pourquoi ? Ca ne peut pas aller.

Ce n'est pas, encore une fois, j'insiste bien, une remise en cause des chiffres qui sont, comme dans tous les cas, pour le compte de gestion, établis par le payeur et pour le compte administratif établis par l'ordonnateur. C'est dans toutes les collectivités, on n'a rien inventé. Ce n'est pas cela qui est en cause, mais tout simplement on nous présente des choses qui ne correspondent à ce qu'on nous propose de voter.

Il y a une erreur manifeste dans cette présentation. Dès le début, j'ai voulu le corriger. Je crois que ça n'a pas été perçu ou peut-être pas suffisamment. Donc, je demande à ce que ce soit corrigé et si vous permettez, je demande une suspension de séance, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Elle est de droit, M. LACOMBE. On suspend, on fait quelques petits réglages et on revient.

La séance est suspendue à 10 h 47 et reprise à 11 h 11.

Le Président TALAMONI

Nous étions en discussion sur le compte administratif 2018 des Bains de Petrapola, c'est le rapport N°154, vous avez la parole, M. le Conseiller exécutif.

(M. François BENEDETTI, M. Julien PAOLINI, Mme Stéphanie GRIMALDI, Mme Pascale SIMONI quittent l'hémicycle)

M. Jean BIANCUCCI

D'abord, pour l'information des conseillers, il y avait une incompréhension, elle a été levée parce qu'on s'est réuni et, effectivement, dans ma manière de présenter les choses, je le faisais d'une manière synthétique pour justement gagner du temps, ce qui ne permettait pas d'apprécier tout le détail et donc, il y a eu des incompréhensions, notamment sur les reports des résultats antérieurs.

Bref... Donc, ce problème est purgé, c'était un problème de forme.

Néanmoins, sur Petrapola, donc vous le savez, vous connaissez la structure, vous avez à la page 3, les dépenses de fonctionnement, donc vous avez tout le détail. Pour aller vite, je ne vais pas m'y arrêter. Les résultats, vous les avez aussi. La table des matières vous permet d'avoir un détail précis. Je vais simplement mettre l'accent sur le fait que les dépenses et les recettes sont à l'identique. Et le résultat de 2018 vient pour expliquer les choses du résultat antérieur concernant la structure.

Donc, le résultat cumulé aujourd'hui, il est bien de 22 000 + 22 388,01 €.

Le Président TALAMONI

Il y a un avis oral de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

La parole est à qui la demande. Vous avez la parole, M. LACOMBE.

M. Xavier LACOMBE

Effectivement, il y avait un petit problème de présentation. La façon dont étaient présentées les choses n'appelait pas d'observations de notre part ou ne nous permettait pas de faire des observations puisqu'elles auraient été incomprises ou difficilement explicables.

Aujourd'hui, on se rend bien compte qu'il y a équilibre entre les dépenses et les recettes. Ce qui n'a peut-être pas encore été dit dans cette présentation, mais sans refaire marche arrière parce qu'on n'est pas là pour perdre du temps et si synthétiquement les choses ont été présentées dans ce but, je crois qu'on ne peut pas aller aussi trop vite parce qu'il y a des choses à dire, ou l'exercice n'a plus d'intérêt.

Donc, pour dire que ces budgets annexes, pour la plupart, font l'objet d'un déficit de fonctionnement et d'une subvention d'équilibre. Et moi, ce que je souhaiterais, même si le compte rendu de la commission des finances ne donnent qu'un avis favorable, il aurait été bien d'expliquer un peu plus ce qui a été dit pendant la commission des finances. Mais on ne va pas perdre de temps et ce n'est pas l'intérêt, ni le but.

Mais tout simplement pour dire qu'il y a une subvention sur ces budgets annexes d'équilibre, de tant..., qui ramène des dépenses et recettes au même niveau et cela nous permettrait de dire que ce qui a été inscrit au budget 2018 sur ces budgets annexes en investissement, dans la plupart des cas, n'a pas été réalisé.

Et la question est de dire : pour quelle raison, puisque ces investissements ont été inscrits et étaient ciblés, fléchés ? Pour quelle raison ? C'était une question.

La raison, on peut l'entendre : pour des raisons techniques, des raisons d'exécution, je ne sais pas, mais à un moment donné, si on ne pouvait pas les réaliser, et c'est souvent le cas dans les budgets, on inscrit des investissements, on ne les réalise pas en totalité, ou partiellement, ou avec un taux de réalisation faible ou élevé. Là, il y a des taux de réalisation de 0.

Donc, je reprends, pour être très synthétique : équilibre, parce qu'il y a une subvention d'équilibre, de quelle montant est-elle ? Et pourquoi l'investissement prévu n'a pas été réalisé ? Point !

C'est pour cela que l'ordre, comme le disait le Président de l'Exécutif, aurait été de présenter le compte administratif... Et j'ai bien entendu ce qu'il a dit, par précaution par rapport aux absents, mais les absents sont absents, cela aurait été bien de présenter le compte administratif, il aurait permis de faire des observations générales qui auraient été étayées à chaque fois par les budgets annexes. C'est simple et il n'y a rien d'extraordinaire, et on n'a rien inventé.

Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Un mot sans doute du Conseiller exécutif.

M. Jean BIANCUCCI

On a pris en compte les observations, c'est très bien. Aujourd'hui, moi je peux rentrer dans le détail de la présentation, mais à partir du moment où on s'est expliqué là-dessus et où on était, puisqu'il y avait un malentendu, assez d'accord, je pense qu'il faut qu'on poursuive, parce qu'on a d'autres dossiers, mais le compte administratif de la Collectivité sur lequel nécessairement, je pense, il y aura débat.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif.

Je dois donc vous demander de prendre acte du compte de gestion et ensuite de voter sur le compte administratif.

Prise acte du compte de gestion (rapport N°159) :

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Abstentions (14) : Per l'Avvene (10), La Corse dans la République (4) ; Pour (40) : Femu a Corsica (17), Corsica Libera (8), PNC (9), Andà per dumane (6)

L'Assemblée a pris acte du compte de gestion⁵

Je mets à présent aux voix le compte administratif (rapport N°154) :

(Le Président SIMEONI quitte la séance)

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

(Abstentions (20) : Per l'Avvene (10), La Corse dans la République (4), Andà per dumane (6) ; Pour (34) : Femu a Corsica (17), Corsica Libera (8), PNC (9)

⁵ Délibération N° 19 – 210 AC

Le compte administratif est ADOPTE.⁶

Nous passons aux rapports suivants :

*** Rapport n° 157 : Compte de gestion 2018 Laboratoire d'analyses Cismonte.**

Et

*** Rapport n° 152 : Compte Administratif 2018 Laboratoire d'analyses Cismonte.**

La parole est à l'Exécutif.

M. Jean BIANCUCCI

De la même manière, vous avez des graphes, vous avez des tableaux. A la fois il y a en section d'investissement les dépenses, donc vous avez même le détail, vous avez un vote 2018 qui est ce qu'il est : 197 265 € ; le CA 2018 à 9 869,44 € ; il s'agissait bien sûr des dépenses d'investissement.

En section de fonctionnement, bien entendu, vous avez une évolution que vous pouvez apprécier dans un tableau à la page 5, les charges à caractère général se montent à 264 662,21 €. La référence à 2017 était à 322 781,57 €. Ce qui correspond à une baisse de - 18 % par rapport, bien entendu, à l'année 2017.

Les charges de personnels sont quasi identiques, avec une baisse de - 1 % et, bien entendu, vous avez l'évolution des dépenses de fonctionnement à partir des CA de 2016, 2017, pour en arriver au CA 2018.

Au niveau des recettes, vous avez donc des produits d'un montant de 421 058,98 €. La Collectivité, puisque c'était une des questions qui a été soulevée, participe au budget principal bien entendu et cette participation s'ajoute à celle des tickets restaurant.

Pour les tickets restaurant, 16 735,48 € et deuxième chiffre que je ne vous ai pas donné et que je vous donne maintenant : 1 323 647,53 €.

Ce que l'on peut dire, c'est qu'on note une baisse d'activité de 28 % et l'activité du labo continue, même s'il y a une baisse de ce point de vue. Et

⁶ Délibération N° 19 – 211 AC

la subvention d'équilibre, on peut le noter là-aussi, mais vous l'aurez noté, elle est en augmentation de 8 %.

Il est constaté aussi une somme de 1 761 441,89 € en recettes de fonctionnement.

L'évolution des recettes de fonctionnement, là-aussi elle est positionnée par rapport au CA de 2016. Donc, vous avez l'évolution 2016, 2017, 2018. Et vous notez que la subvention d'équilibre apparaît aujourd'hui plus importante qu'elle ne l'était.

Donc, j'espère avoir fait le tour... Merci.

Le Président TALAMONI

Avis oral de la commission des finances ?

Mme Anne TOMASI

Favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Vous avez la parole.

M. Xavier LACOMBE

M. le Président, merci.

Tout simplement, pour cette fois-ci - enfin ci semi ghjunti ! - remercier M. Jean BIANCUCCI d'avoir fait une présentation comme il se doit, en précisant qu'il y a une subvention d'équilibre de plus de 1,3 M€, en augmentation de 8 % pour arriver à l'équilibre. Donc, voilà, les choses sont claires.

Une subvention d'équilibre sur ce budget 1 323 000 €, augmentation de 8 %, ce n'est pas rien en fonctionnement.

Tout simplement, souligner quand même que par rapport aux exercices précédents, non seulement on n'est pas en diminution, on n'est pas au même niveau, on est en augmentation : 8 % de plus. Il faut peut-être à un moment donné, et c'est là l'intérêt de cet exercice, parce que si c'est juste

pour acter les chiffres et lever la main, se poser les questions : pour quelles raisons ? Et c'est en ce sens-là où il y a la richesse du débat.

Maintenant, si on veut passer au-dessus : pourquoi la subvention d'équilibre a augmenté ? Et je ne fais pas une fixation sur ce budget annexe, après tout c'est le budget général qui va décider.

Pourquoi 8 % de plus une année sur l'autre ? Quelles sont les raisons ?

Quelles propositions pour l'avenir pour essayer de diminuer les charges de fonctionnement ? Ce qui a été fait au niveau du budget général, notamment aux charges à caractère général, puisqu'il y a des recettes supplémentaires bien plus importantes. C'est cela l'intérêt du débat.

Et ensuite, en investissement, on ne va pas revenir en arrière, encore une fois, sur Petrapola, 250 000 € ou 230 000 € prévus en investissement, réalisation 0. Quelles sont les embuches ? Quelles sont les difficultés ? Quel avenir ? Quelles propositions ?

Ce n'est pas pour contester le chiffre, le résultat ou l'excédent qui est dû à un report de l'année précédente et à une subvention d'équilibre. C'est tout simplement pour avoir une vision prochaine. C'est tout.

Voilà l'objet. Et de la façon dont étaient présentées les choses, ça ne pouvait pas nous permettre d'amener à ce questionnement et à cette réflexion, et entendre le retour et les propositions.

Maintenant, si on ne doit pas le faire, qu'on nous le dise, à ce moment-là il n'y a plus aucune intervention.

Le Président TALAMONI

Mais, pas du tout. Vous êtes tout à fait libre d'intervenir comme vous le souhaitez et vous le faites, et tout va bien.

Le conseiller exécutif va avoir le mot de la fin.

Le Président BIANCUCCI

Juste deux mots.

Bien entendu, on peut interpréter la question de M. LACOMBE comme une question qui peut se poser puisqu'à la fois, on augmente la subvention d'équilibre, mais il ne faut pas oublier, je l'avais signalé, qu'il y avait justement une baisse d'activité et donc une baisse des recettes. Et la subvention d'équilibre vient d'autant gommer le différentiel qu'il peut y avoir.

Le Président TALAMONI

Merci. Le Président du Conseil exécutif, donc.

Le Président SIMEONI

Si je peux me permettre, c'est vrai qu'il y a un compte administratif principal et un compte administratif annexe. Pour les raisons que vous avez évoquées tout à l'heure, eu égard au caractère clairsemé des rangs, nous n'avons pas suivi l'ordre normal qui est de présenter un CA général et ensuite les CA annexes. Première entorse, je dirais, à la logique du développement.

Deuxième entorse, mais on peut revenir dessus : c'est vrai qu'on peut très bien avoir le choix d'une discussion politique sur tous les CA et nous, nous sommes prêts à l'avoir cette discussion, il n'y a pas de problème. On l'a eue de façon principale avant le CA, par exemple sur Petrapola.

Vous dites, à bon droit, « il y avait un investissement qui était budgété, il n'est pas réalisé » ; on n'a pas pu faire l'investissement de 37 000 €, c'est vrai, pour des raisons qui sont des raisons techniques.

Sur le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement (j'en parle, mais on a voté) : on était à 80 % de taux de réalisation des dépenses et 86 % des recettes de fonctionnement. Sur ces dépenses, qui sont en augmentation de 11 %, les charges à caractère général ont augmenté de 56 000 à 126 000 € et les charges de personnel ont diminué, c'est la volonté de faire monter en puissance l'exploitation dont on a parlé.

Si on reprend le détail, on peut le faire Xavier, on ne craint pas ce débat-là, mais on fait un choix à un moment donné dans une session, qui aujourd'hui reste chargée, d'essayer d'aller vers l'essentiel. Moi, ce que je ne voudrais pas, c'est que les questions légitimes que vous posez, mais qui sont tout à fait marginales souvent par rapport notamment aux masses qu'elles concernent... Par exemple, sur l'évolution des labos, on a eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises, que ce soit à l'occasion du BP, que ce soit à l'occasion de débat qu'on a eu, il y a deux labos, il y en a trois avec celui de

l'ODARC, on essaye de mutualiser, il y avait des investissements très importants qui avaient été réalisés l'année avant la fusion, on a budgété des investissements dont on savait que normalement on ne les réaliserait pas parce qu'ils allaient doubler, etc.

On a des explications qui sont claires, je ne voudrais pas que l'absence de réponse qui procède d'un choix essentiellement méthodologique puisse laisser penser que ces questions ne sont pas traitées. Voilà ce que je voulais vous dire de façon très succincte et synthétique.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Nous allons prendre acte du compte de gestion.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Abstentions (21) : Per l'Avvene (10), La Corse dans la République (5), Andà per dumane (6) ; Pour (39) : Femu a Corsica (18), Corsica Libera (12), PNC (9)

L'Assemblée a pris acte du compte de gestion⁷

Je mets à présent aux voix le compte administratif.

(Le Président SIMEONI quitte la séance)

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Abstentions (21) : Per l'Avvene (10), La Corse dans la République (4), Andà per dumane (6) ; Pour (39) : Femu a Corsica (17), Corsica Libera (8), PNC (9)

Le compte administratif est ADOPTE.⁸

Rapports suivants :

*** Rapport n° 158 : Compte de gestion 2018 Parc de voirie**

Et

⁷ Délibération N° 19 – 212 AC

⁸ Délibération N° 19 – 213 AC

*** Rapport n° 153 : Compte Administratif 2018 Parc de voirie****Le Président TALAMONI**

La parole est au Conseiller exécutif en charge du rapport, vous avez la parole M. BIANCUCCI.

M. Jean BIANCUCCI

Je vais essayer à la fois d'être rapide et exhaustif.

Bien entendu, vous avez à la section d'investissement un détail concernant à la fois les bâtiments, l'outillage, le matériel informatique.

Le montant voté en 2018 était de 258 900 € ; au CA, il apparaît 176 110,65 €. Là, il s'agissait des dépenses.

Au niveau des recettes : les recettes, et là-aussi il faut peut-être le dire, elles totalisent à la fois les excédents de fonctionnement à hauteur de 8 419,46 € et du montant des amortissements (139 507 €). Ce qui donne un montant, vous avez fait certainement l'addition de : 147 927 €.

On va passer à la section de fonctionnement : d'abord, il faut noter une baisse des dépenses réelles de l'ordre de 2 % et puis, dans le détail les charges à caractère général correspondent à 1 095 353,86 € (+1 %).

2017, elles étaient, vous avez le différentiel, de 1 084 148,18 €.

Les charges de personnel étaient de 1 997 426,38 €, elles sont à -4%.

Pour rappel, en 2017, elles étaient de 2 085 045,49 €. Donc, vous voyez l'évolution.

Il convient bien entendu d'ajouter 139 507,81 € de dotation aux amortissements, pour un total qui est de 3 232 288,05 €.

Pour les recettes, mais vous avez des recettes pour 2018 à hauteur de 3 250 736,13 € et une diminution, vous l'avez sans doute notée, elle est très, très sensible, de 0,5 % par rapport à 2017.

La participation des agents (tickets restaurant) pour un montant de 17 244,86 € et un remboursement de rémunération du personnel pour un montant de 909,90 €.

Le total global des recettes est de 3 268 890,89 €.

Vous avez à la dernière page les tableaux qui me paraissaient tout à l'heure une bonne synthèse. Je pense que vous en avez pris note. Le résultat cumulé est à 0 et le résultat d'exécution de fonctionnement est à 36 602,84 €.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif. Il y a un avis oral de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Qui est favorable, M. le Président, merci.

Le Président TALAMONI

Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole ? Non.

Nous allons d'abord prendre acte du compte de gestion.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Abstentions (15) : Per l'Avvene (10), La Corse dans la République (5) ; Pour (45) : Femu a Corsica (18), Corsica Libera (11), PNC (10), Andà per dumane (6)

L'Assemblée a pris acte du compte de gestion⁹

Je mets à présent aux voix le compte administratif :

(Le Président SIMEONI quitte la séance)

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Abstentions (21) : Per l'Avvene (10), La Corse dans la République (5), Andà per dumane (6) ; Pour (39) : Femu a Corsica (18), Corsica Libera (11), PNC (10)

⁹ Délibération N° 19 – 214 AC

Le compte administratif est ADOPTE.¹⁰

Rapports suivants :

*** Rapport n° 160 : Compte de Gestion 2018 de la Collectivité de Corse**

Le Président TALAMONI

Nous allons donner la parole à Jean BIANCUCCI

M. Jean BIANCUCCI

Je vais essayer de m'exécuter en tenant compte observations qui ont été faites tout à l'heure.

Première observation : le compte de gestion et le compte administratif sont en discordance et affiche un delta de l'ordre de 8 M€.

Donc, on va bien entendu en parler un peu dans le détail.

Le compte administratif que je vais présenter rentrera aussi dans le détail des réalisations. Il faut, premièrement, que l'on prenne en compte cette discordance et proposer comme il se doit une régularisation qui s'impose.

Donc, le constat, c'est que le problème qui s'est posé, c'est qu'il existait dans les conseils départementaux (CD2A et CD2B), un compte 1069 qui n'entre pas dans la nomenclature budgétaire de la CdC.

Donc, bien entendu, comme il faut prendre en compte ce différentiel, c'est le compte 1068 qui est affecté de ce différentiel.

Alors, je ne vais pas revenir lourdement sur l'historique, mais c'est quelque chose qui remonte, aussi bien dans le sud que dans le nord, assez loin puisqu'il faut remonter aux années 2004 et 2006.

La question, bien sûr, qu'on pourrait se poser : pourquoi les comptes n'ont pas été apurés justement dans cette période et pourquoi aussi aujourd'hui on est affecté de ce différentiel, puisque cela va toucher le résultat ? Mais je laisse cela bien entendu au débat.

¹⁰ Délibération N° 19 – 215 AC

Nous, nous sommes dans l'obligation de prendre en compte ce différentiel. On pourrait même observer que dans les résultats des CD2A et CD2B, qui ont été produits au moment de la fusion ne faisaient pas état de ce différentiel. Voilà, je vous donne les éléments. Il y aura peut-être tout à l'heure des questions, on y reviendra éventuellement. Je me suis expliqué, vous l'avez vu, en commission des finances et puis, éventuellement, tout à l'heure dans le débat.

Mais notez bien cette discordance entre le compte de gestion et le compte administratif. Voilà pour cette partie liminaire. Cela a fait l'objet d'un rapport différent. Je pense qu'il faut s'exprimer aussi là-dessus, mais j'interviendrai après.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Je demande la parole.

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole.

M. Pierre-Jean LUCIANI

J'ai un rapport long, très technique. C'est vrai que c'hè da bia è da manghjà... On est mis en cause sans être mis en cause, mais il faut répondre quand même. Comment fait-on ?

Le Président TALAMONI

Je vous propose une méthodologie, si vous voulez.

Nous commençons par prendre acte du compte de gestion avec le différentiel qui est constaté. Ensuite, nous abordons la correction du résultat cumulé d'investissement. Et enfin, nous adoptons le compte administratif une fois que celui-ci a été mis en conformité.

M. Jean BIANCUCCI

Ce n'est pas le compte administratif qui est mis en conformité, c'est justement la discordance qu'il peut y avoir.

Le Président TALAMONI

On est d'accord sur cette méthodologie ? D'accord.

Mme Anne TOMASI

M. le Président, du coup je ne sais pas si je dois vous présenter le rapport de commission des finances du 161 ou du 184...

Le Président TALAMONI

Pour l'instant, nous en sommes au 160.

Donc, là nous allons prendre acte simplement du compte de gestion ; ce qui est la première étape logique de la procédure.

Je demande à l'Assemblée de Corse de prendre acte du compte de gestion.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Abstentions (15) : Per l'Avvene (10), La Corse dans la République (5) ; Pour (47) : Femu a Corsica (18), Corsica Libera (13), PNC (10), Andà per dumane (6)

L'Assemblée a pris acte du compte de gestion.¹¹

Nous constatons donc qu'il y a un différentiel, donc nous demandons au conseiller exécutif de présenter la démarche de correction du résultat cumulé d'investissement.

La parole est au Conseiller exécutif.

*** Rapport n° 161 : Correction du résultat cumulé d'investissement 2018**

M. Jean BIANCUCCI

Le résultat donc va bien entendu être modifié.

¹¹ Délibération N° 19 – 216 AC

Cette opération, qui est une opération nécessaire, va donc affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement qui sera reprise, là-aussi, au budget supplémentaire.

Donc, la décision est prise et l'effectivité, c'est le BS.

Président, j'ai essayé d'être synthétique au possible. Bien entendu, on peut revenir sur le pourquoi du comment de la chose, etc.

Aujourd'hui, on est de toute façon, Président, puisqu'il y a les deux anciens présidents, placé devant une responsabilité qui est la nôtre, donc on ne va pas en faire un plat. On va simplement prendre note et, bien entendu, effectuer la rectification qui est nécessaire.

Maintenant, libre à l'Assemblée, bien entendu, de revenir sur le dossier.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif.

Sur ce rapport qui vient d'être présenté, s'agissant de la correction du résultat cumulé d'investissement 2018, il y a un avis de la commission des finances qui va nous être présenté par Anne TOMASI.

Mme Anne TOMASI

Je vous remercie, M. le Président.

L'ensemble des commissaires s'est interrogé sur le pourquoi et le comment de cette somme et a souhaité avoir des précisions sur la nature du compte 1069 dont il était question.

Par ailleurs, Antoine POLI a souhaité savoir s'il s'agissait d'une alimentation progressive ou ponctuelle ; il a été répondu qu'il ne s'agissait pas d'une alimentation progressive, une partie de la somme a été enregistrée en 2004 et le reste en 2006.

La commission a émis un avis favorable, tout en demandant une note plus précise sur le compte 1069.

Le Président TALAMONI

Merci. Est-ce que quelqu'un demande la parole ? Pierre-Jean LUCIANI, vous avez la parole.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Je vais juste apporter une précision.

Ce sont des écritures d'ordre qui étaient au compte 1069, comme l'a rappelé celui qui a présenté le rapport.

Cela concerne le passage de la M51 (tout le monde sait que la comptabilité est régie par ces comptes-là et à l'époque, c'était la M51) à la M52.

En 2004, ce sont des opérations de 2003 sur l'année 2004. Nous, n'étions pas aux commandes et même, personne n'en savait rien en plus, puisque le ministère a rappelé la note du 28 août 2003. Donc, cela aurait pu être fait l'an dernier, ça n'a pas été fait parce que c'est passé à la trappe, mais cette année, vous avez raison de le souligner et nous de le justifier, non pas en tant que Présidents, mais puisqu'il s'agit des deux départements, il est normal qu'on dise deux mots pour que les gens comprennent mieux ce qui s'est passé.

La nouvelle M57 de la Collectivité actuelle n'a plus, dans ses écritures, le compte 1069, comme l'a dit notre ami, qui est à reprendre au compte, comme il l'a dit aussi, 1068.

Et si l'on ne reprenait pas au compte, il manquerait dans les excédents de la Collectivité et c'est tout à fait normal qu'on en parle.

Si cette écriture est passée cette année, c'est que la direction des finances publiques – je dis bien « des finances publiques » - vient de s'apercevoir seulement maintenant, à travers une circulaire que ces comptes devaient être corrigés ; ils auraient dû l'être au CA 2018. Il n'y a rien d'illégal à cela, vous l'avez bien souligné car il ne s'agit que d'une neutralisation des intérêts courus. Je dis bien « neutralisation des intérêts courus » à l'époque.

Pour conclure, le Payeur de Corse, en application de la réglementation a apuré ces soldes inscrits au compte 1069, par un débit du compte 1068. C'est difficile à comprendre pour les non-initiés, mais il faut

quand même que le PV et le rapport le disent. Pour un montant total, vous l'avez dit, de 8 M€ et quelque.

Donc, moi je n'en dirai pas plus, si ce n'est que ni moi-même, ni mon collègue qui s'expliquera lui-aussi, nous n'avons rien à voir, ni de près, ni de loin, dans cette opération tout à fait légale.

Merci.

Le Président TALAMONI

Est-ce qu'il y a une autre demande d'intervention ? Il n'y en a pas.

La parole au Conseiller exécutif. Nous en sommes toujours à la correction du résultat, je vous donne la parole pour éventuellement répondre à Pierre-Jean LUCIANI, puisque vous devez avoir le mot de la fin.

M. Jean BIANCUCCI

Le mot de la fin : simplement, cette rectification sera faite. On ne va pas y revenir. C'est en quelque sorte quelque chose qui vient de loin, qu'on est obligé aujourd'hui de prendre en compte, eh bien on le prend en compte, au propre et au figuré...

Le Président TALAMONI

Très bien. Maintenant, il nous faut voter ce rapport.

Les services me demandent de vous demander de bien lever la main, de manière à ce que nous puissions bien voir qui vote quoi, ce qui est la moindre des choses dans une assemblée démocratique comme la nôtre.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Abstentions (13) : Per l'Avvene (10), La Corse dans la République (3) ; Pour (49) : Femu a Corsica (18), Corsica Libera (13), PNC (10), Andà per dumane (6), La Corse dans la République (2)

Le rapport est ADOPTE.¹²

¹² Délibération N° 19 – 216 AC

Nous passons donc à la troisième étape que je vous avais proposée il y a quelques minutes : le compte administratif, puisque celui-ci vient d'être mis en conformité par le vote que nous venons d'effectuer tous ensemble.

La parole est à Jean BIANCUCCI pour présenter le compte administratif.

*** Rapport n° 184 : Compte Administratif 2018 de la Collectivité de Corse**

M. Jean BIANCUCCI

Président, je vais essayer d'être concis, mais vous le savez très bien, on est tenu de présenter les chiffres. On m'en a fait l'observation tout à l'heure à juste titre, donc je serai peut-être, je vous en avertis, un peu long. Mais je ne peux pas faire autrement.

Le Président TALAMONI

Nous en avons un peu l'habitude... Non, c'est une plaisanterie.

M. Jean BIANCUCCI

D'abord, je voudrais vous dire que j'ai présenté ce CA devant le CESEC et devant la commission des finances.

Il y a, bien entendu, un débat qui s'est engagé, aussi bien au niveau du CESEC qu'au niveau de la commission des finances.

J'ai essayé d'expliquer aux commissaires et aux conseillers qu'il s'agissait bien entendu d'un exercice qui était un exercice complexe, puisque le compte administratif, c'est à la fois quelque chose qui recoupe toute l'exécution à la fois du budget et du BS, c'est un des événements les plus importants au plan budgétaire et donc je vous demande, bien entendu, un peu d'attention.

D'abord, premier constat : on en est à l'exercice un de la Collectivité, c'est-à-dire que généralement quand on procède à la fois à l'examen d'un compte administratif, voire à la critique d'un compte administratif, on s'en réfère systématiquement aux années précédentes. Une difficulté donc se présente, c'est que la Collectivité de Corse n'existait pas en 2017, et donc on sera obligé, qu'on le veuille ou non, de s'en référer à l'exécution des comptes 2017 à la fois de la CTC, des CD 2A et 2B, essayer

d'avoir un certain nombre d'éléments financiers et d'exécution budgétaire, pour faire un analyse qui soit la plus complète possible.

Donc, il faut aussi prendre une précaution, c'est qu'on ne peut pas comparer la Collectivité de Corse à d'autres collectivités existantes en France puisqu'elle est unique. Elle est unique de par les compétences, elle est unique de par la surface d'intervention, elle est unique à tout point de vue. Donc, là-aussi s'il y a des comparaisons de faites, il faut les faire avec moult précaution, mais on sera amené aussi à faire des parallèles comme il se doit, tenant compte de ce que j'ai dit.

Alors le résultat, je vais commencer par quelque chose qui va sans doute vous faire plaisir, le résultat cumulé il est de 40 171 000 €. Donc, on a un résultat positif très important, et cela caractérise une gestion qui a été une gestion à la fois au plus près des deniers publics, qui a été une gestion bien entendu rigoureuse comme elle se doit, mais qui a été une gestion aussi qui a permis à la Collectivité d'avancer, c'est-à-dire à la fois d'assumer ses charges mais aussi d'investir et d'investir pour l'avenir.

Je voudrais insister sur trois points à la fois. Premier point : la baisse des dépenses de fonctionnement, et oui, là-aussi, c'est une très bonne nouvelle : 1,16 % par rapport à 2017.

Donc, cette baisse des dépenses de fonctionnement, est aussi marquée par une évolution de recettes de fonctionnement de l'ordre de 1,26 %. Donc là-aussi, on est sur quelque chose de très positif.

Deuxième point, une réalisation, tout de même, d'investissement à hauteur de 275 M€. Bien entendu, cela ne prend pas en compte le remboursement du capital.

Il y a aussi, il faut le noter, un taux intéressant d'évolution des autorisations de programmes, et ça marque, là-aussi, la volonté expresse de la Collectivité d'aller à l'investissement, ce pourcentage est de 88 %.

Et puis, bien entendu, il y a nécessairement aussi, et c'est en parallèle aux AP, une progression au niveau des autorisations d'engagement avec un niveau de 95 %, il s'agit du fonctionnement.

Troisième point, et c'est important, pourquoi ? Rappelez-vous on a eu l'occasion ici, en commission des finances et puis des échanges qu'il y a eu au niveau des Conseillers, de parler de stratégie financière, stratégie

financière avec le cabinet Klopfer. Aujourd'hui on peut dire, Président, qu'on a des indicateurs de solvabilité qui sont très, très satisfaisants avec, parce que c'est beaucoup plus significatif si l'on donne des chiffres, une épargne brute qui se situe à un niveau de 208 M€. Ce qui donne une capacité d'endettement qui s'améliore nettement.

Donc, tout cela est facile à comprendre, on va rentrer un peu plus dans le détail.

Alors, quand je vous parlais de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, avec cette baisse qui est quand même très significative, il faut aussi que je vous dise que la Collectivité, vous le savez, a maintenu ses engagements au niveau de la cohésion sociale, c'est-à-dire que là on a marqué, véritablement, et c'est un peu le sens de la politique qui est menée par la Collectivité de Corse aujourd'hui.

Donc, maîtrise de la dépense publique et les dépenses de fonctionnement, donc sont réduites, elles s'établissent aujourd'hui à 878,7 M€. On peut donc noter une baisse qui est quand même très significative, puisqu'elle est de l'ordre de 10 M€.

Il faut aussi noter qu'il y a eu un certain nombre de discussions, d'appréciations, mais que la Collectivité de Corse s'est inscrite, bien avant les autres collectivités, dans la contractualisation des dépenses publiques. Cela a été demandé, mais la démarche a été faite de manière extrêmement volontaire et donc on a une compression des dépenses de fonctionnement.

Mais, je l'ai dit tout à l'heure, je le répète, il ne s'agit pas uniquement de dépenser et de compresser la dépense, il s'agit surtout de mieux dépenser, mieux dépenser !

Donc, première remarque : tout ce qui concourt à la justice, au bien-être du citoyen, à l'équité sociale, ces secteurs n'ont pas été affectés par cette compression, cette contention des dépenses de fonctionnement. Première chose.

La Collectivité s'est engagée dans des dépenses concernant la formation avec une augmentation de 2 M€, dans le cadre du PRIC, les allocations de solidarité ont augmenté de 5 % par rapport à l'année précédente et on a un montant qui est quand même important, qui a été redistribué à hauteur de 88,5 M€.

Ce sont des chiffres, vous pourrez tout à l'heure éventuellement intervenir et demander des précisions.

Donc je le disais, l'effort et la gestion du Président de l'Exécutif a porté sur une baisse des charges à caractère général, avec un chiffre qui parle, qui est celui de moins 11, 8 %. Et ce chiffre fera l'objet, je n'en doute pas, d'interventions ultérieures.

Les dépenses de charges de personnels, on nous disait : alors, vous allez voir, c'est une bombe atomique, les dépenses de personnels vont augmenter de manière exponentielle. Je crois qu'il y a eu un travail là, il faut remercier à la fois M. le DGS, et puis les personnels, l'augmentation s'est limitée à 2,77 %. Donc là, on est dans des ratios qui sont tout à fait acceptables.

Il est bien entendu aussi que les dépenses de fonctionnement au plan général après le retraitement des dépenses sociales, se situent à 1,2. Je me rappelle Camille de ROCCA SERRA disait : je prends le pari, vous n'y arriverez pas, vous n'y arriverez pas. On y est arrivé, les chiffres sont là, ils parlent tous seuls et je parle avec eux, si je peux me permettre.

Donc tout cela il faut le prendre en compte.

Un élément de pondération, c'est qu'il y a aussi le phénomène d'inflation. L'inflation aujourd'hui, c'est un élément que je livre à votre sagacité, est de l'ordre de 1,8 %.

Pour ce qui concerne la fiscalité, donc c'est important, on en parle souvent, on a demandé aussi, bien entendu, des ressources complémentaires. Aujourd'hui le poste se situe à 700 M€. La fiscalité représente 700 M€. Et cela représente, vous l'avez peut-être noté, une bonne partie des recettes puisque cela représente 65 % des recettes.

On peut noter, là-aussi, une augmentation, et c'est une excellente chose, de plus 8,7 %. Et, cela se traduit par un volume financier de 56 M€. Elle est due à la fois à l'augmentation de la fraction TVA, un niveau de 4,30 %, du produit des droits de mutation à titre onéreux : 14 M€, ce qui représente 22 %, et puis il y a, bien entendu, les produits de la fiscalité spécifique à la Corse, il y a à la fois la TICPE, vous le savez, la taxe sur les transports et puis il y a aussi les tabacs.

Il faut aussi signaler que la Collectivité ne dispose que d'un pouvoir de taux sur cette fiscalité, que sur un tiers des produits de fiscalité.

On peut noter quand on a des évolutions aussi significatives, que cela est dû au contexte général, mais aussi, il faut quand même le dire, à la politique qui a été menée par la Collectivité, qui est menée par la Collectivité, à la fois en matière d'attractivité des territoires, du développement économique qu'on suscite et puis de la croissance économique et de la solidarité qui est due au niveau social.

Les dotations participation et compensation, représentent 31 % des recettes. Il y a une baisse qui est de l'ordre de 1,14 % par rapport à l'année précédente, elle s'élève tout de même à 335,6 M€, donc ce qui représente quelque chose, une dotation, une somme importante.

L'augmentation des recettes de fonctionnement, on l'a dit, et la diminution des dépenses permettent de dégager un excédent brut de 208 M€. Donc, il y a cette augmentation de 10 % dont on a parlé. L'excédent brut se situe à 165 M€ sur la période 2019 - 2021 et sa stabilité est la clef de voute de la stratégie financière qui nous avait été proposée par le Cabinet Klopfer. Donc là, je crois qu'on est parfaitement dans les clous

On a aussi un double objectif, c'est à la fois un taux d'épargne brut important et une capacité de désendettement qui est forte.

Donc là-aussi, s'il y avait quelques inquiétudes, je pense que les résultats que nous avons peuvent lever ces inquiétudes.

Le taux d'épargne représente 19 % de la capacité d'endettement qui se situe à 4 années.

L'épargne nette est à 175 M€ et elle signifie la capacité de financement de la section d'investissement par le fonctionnement.

Cette épargne nette représente 90 % du besoin de financement de la section d'investissement pour 2018.

On va passer maintenant aux recettes d'investissement, hors la dette, qui se montent en 275 M€, avec des recettes qui sont de l'ordre de 82 M€.

Tout d'abord il faut dire que ces dépenses demeurent à un niveau élevé, c'est un constat, et ce malgré une baisse de 2 % en raison d'un

ralentissement de la programmation pluriannuelle, mais on pourra peut-être y revenir. Les recettes du FCTVA sont en baisse pour l'exercice 2018. Donc, il y a une corrélation avec le FCTVA.

Les dépenses, et je suis heureux d'ailleurs de le dire, j'ai toujours essayé en commission des finances quand j'étais dans l'opposition, de distinguer à la fois les dépenses d'investissement global mais aussi les dépenses d'investissement sous maîtrise d'ouvrage propre, parce qu'il ne nous a pas échappé qu'elles génèrent automatiquement de la TVA à n-2. Donc, vous avez le détail.

Les dépenses sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité se montent à 137 M€, ce qui représente à peu de chose près, 50 % des dépenses hors emprunt.

La politique de transport représente 104 M€.

Les dépenses en matière d'enseignement : 11 M€.

Et, ce qu'on peut dire, c'est que la proportion de dépenses sous maîtrise d'ouvrage propre, sera bien entendu, optimisée, c'est notre intérêt, dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement. Ce qui va générer des recettes supplémentaires au niveau du FCTVA, et puis ce qui nous permettra, en tout cas je l'espère Président, de poursuivre une politique ambitieuse à la hauteur des besoins en matière d'investissements structurants.

Un mot sur la méthode. Il y a une concertation générale qui s'est établie, vous avez réalisé plusieurs réunions sur les territoires et donc, cette concertation va permettre d'identifier des projets de territoires et de contractualiser.

J'en parle parce que nécessairement cela va se traduire par des besoins en matière d'investissement et donc, à la fois les moyens que l'on peut retrouver dans le cadre du Contrat de Plan, mais aussi des autres sources de financement et des fonds européens, en tout cas on l'espère.

Des subventions d'équipements qui concernent les tiers : on est passé donc des investissements en maîtrise d'ouvrage propre concernant les tiers. Il y a 119 M€ en 2018. L'aménagement du territoire qui est un point fort, vous le savez, représente 40 %. L'action économique : 22 M€, l'environnement : 24 M€, et puis ces dispositifs sont accompagnés du

dispositif des avances remboursables et qui représentent un volume de 7,7 M€.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 82 M€. Les subventions d'investissement à un niveau de 48,6 M€, elles proviennent à la fois du PEI, du CPER, des crédits FEDER et de la DGE. Elles représentent 35 % des dépenses sous maîtrise d'ouvrage et là-aussi, c'est tout à fait conforme à la prospective financière qui avait été envisagée et engagée.

Les autres recettes d'investissement sont composées de dotations d'un montant de 25 M€, il s'agit du FCTVA et d'avances liées au PEI et au fonds FEDER.

Il faut aussi dire que la Collectivité de Corse n'a pas totalement mobilisé les emprunts contractés et prévus au BP 2018, pour un montant de 30 450 000 €. Et, vous allez retrouver cette somme inscrite en recettes.

Je vais passer sur les résultats parce que je pense avoir donné énormément de chiffres.

Le solde d'exécution complété par les restes à réaliser, on en parlait tout à l'heure lors de la présentation des autres CA, sont d'un montant de 30 450 000 € et cela fait ressorti un besoin de financement à hauteur de 155 767 531,66 €.

La décomposition des résultats, je suis tenu de vous la donner, le résultat de l'exercice section de fonctionnement, il est de 152 676 791,01 €.

Le résultat reporté, on en parlait tout à l'heure, il est 43 262 353,62 €.

Le résultat de fonctionnement : 195 939 144,63 €.

En matière d'investissement, le résultat est de : moins 30 889 566,12 €.

Le résultat il est à : moins 155 327 965,54 €.

Le solde d'exécution il est à : moins 186 217 531,66 €.

Le résultat du compte de gestion, il se situe à un niveau de : 9 721 612,97 €.

Le solde des restes à réaliser, il s'agit des recettes moins les dépenses : 30 450 000 €, on en a déjà parlé.

Le résultat cumulé, il est donc de : 40 171 612 €.

Bien entendu, on intégrera ce dont on a parlé tout à l'heure.

Je voudrais conclure, d'abord vous faire remarquer qu'on est parfaitement dans les clous concernant la trajectoire financière qui a été annoncée, elle a été tenue. Malgré qu'on est rentré sur une année de mise en place de la Collectivité avec toutes les difficultés que vous pouvez imaginer, dont vous avez eu à vous entretenir sans doute, et qui bien entendu ont occupé très largement les cadres et les personnels de la Collectivité, que je voudrais me permettre de remercier à ce stade, d'abord, le directeur général des services, mais aussi tous les DGA et pour ce qui concerne ce CA notamment, Mme Alexandra FOLACCI, et puis M. PAOLANTONACCI qui se cache, qui est tout en haut, mais qui est très efficace aussi. Et puis tous ceux qui ont œuvré, y compris les syndicats, pour que les choses aillent au mieux, et puis vous les Conseillers, qui avaient été, je pense, compréhensifs, ce qui nous a permis, tous ensemble, d'avancer.

Deuxième réflexion, on est à 275 M€ d'investissement, donc le pari a été, pour ainsi dire, tenu.

Troisième chose, il y a aussi, il faut le signaler même si ça n'apparaît pas directement dans les chiffres, un taux de programmation qui a été tenu et qui traduit nécessairement un renforcement des politiques publiques mises en œuvre.

Je vais vous donner ces ratios, il s'agit de : 94,17 % en fonctionnement et 88,22 % en investissements.

Aussi, M. le Président, je vous demande d'adopter le compte administratif de l'exercice 2018, d'arrêter le résultat de la section de fonctionnement à 195 939 144,63 € et le solde d'exécution à la section d'investissement à moins 186 217 531,66 €, d'acter les restes à recouvrer en recettes à hauteur de 30 450 000 €, d'acter le résultat des comptes à hauteur de 40 171 612,97 €. Je suis arrivé à bout de cette analyse du compte administratif.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif pour cette présentation exhaustive. Donc, il y a un rapport de la commission des finances et c'est Anne TOMASI qui va nous le présenter.

Mme Anne TOMASI

M. le Président, je vous remercie.

M. LACOMBE a indiqué ne pas avoir retrouvé dans le rapport, le reliquat de la Dotation de Continuité Territoriale reversée à OTC. Il a précisé que le reliquat de 14 millions d'euros prévu au Budget Primitif 2019 (BP) n'apparaissait pas au Compte Administratif.

Le Directeur de la programmation financière, a répondu que le reliquat de 14 millions d'euros de la DCT était bien prévu sur 2018 mais sur un résultat qui n'était pas encore définitif.

Aussi, conformément aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes (CRC), ont été titrés uniquement 479 millions d'euros, correspondant au reliquat de 2017. Le reliquat de 14 millions d'euros ayant été inscrit au BP 2019. A ce titre, le BP 2019 concerne le résultat de l'OTC en 2018.

M. LACOMBE a souligné que le reliquat annoncé préalablement au budget était d'un montant compris entre 20 et 30 millions d'euros, aussi il a souhaité connaître pour la prochaine session, le montant exact de ce dernier.

M. PAOLANTONACCI a répondu que la Direction des Finances prendra l'attache des services de l'OTC afin de disposer des éléments demandés.

La commission a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Donc, la parole est à qui la demande ? François ORLANDI, vous avez la parole.

M. François ORLANDI

Merci, le Président. MM. les Présidents, Mmes et MM. les membres du Conseil exécutif, chers collègues, permettez-moi à mon tour de saluer le travail effectué par les services dans l'exercice difficile de la construction d'un compte administratif. Je profite, au passage, pour saluer la sagesse du Président dans les débats précédents, en proposant une méthode orthodoxe dont on risquait de s'éloigner pour la validation des comptes qui ont été examinés. C'était important, me semble-t-il, et on répond à des règles, comme le rappelait Jean BIANCUCCI, et par forcément au simple fait majoritaire.

Alors, bien évidemment, vous me permettez d'être un peu plus nuancé quant au sentiment qui va se dégager de l'analyse du compte administratif. Les coûts partis, ce désengagement des trois anciennes collectivités, sont encore et bien sûr très incidents sur l'exercice que nous examinons.

Vous avez envisagé ce rapport en 5 parties, une première qui concerne la présentation des résultats comptables, une deuxième : la situation financière de la Collectivité, une troisième consacrée au bilan pluriannuel, une quatrième qui permet la présentation par chapitres fonctionnels des dépenses et des recettes et une cinquième qui reprend la gestion de la dette avec une présentation synthétique du bilan.

Alors, je ne vais pas rentrer dans le détail de tous les chapitres qui ont été évoqués, mais si vous me permettez, reprendre peut-être un certain nombre de points sur lesquels j'aimerais revenir.

Alors, concernant le résultat comptable, le premier constat, le résultat comptable de l'année est de, je vais arrondir si vous m'y autorisez, 9 700 000 € contre 21 760 000 € l'année précédente. Vous avez donné les explications, d'où la nécessité de porter en reste à réaliser en recettes d'investissements : 30 450 000 € d'emprunt, alors vous avez pris en restes à réaliser des recettes, mais sauf erreur, on n'a pas repris en restes à réaliser l'ensemble des dépenses, sauf à imaginer qu'il n'y avait aucune dépense engagée, non mandatée.

Vous avez un résultat de fonctionnement à la hausse : 152 M€, mais c'est un résultat comptable, ce n'est pas un résultat financier, et là encore, permettez-moi de revenir, encore une fois, sur la neutralisation, certes elle ne joue pas sur le résultat comptable mais les, grosso-modo, 100 M€ qui sont

chaque année neutralisés permettent une recette de fonctionnement sans réalité financière.

Concernant l'analyse du solde d'exécution en investissement, vous l'avez dit, vous précisez qu'aux résultats reportés du 31 décembre 2017 : 147 M€, il convient de reprendre les comptes 1069 des anciens conseils départementaux pour 8 M€. Ce montant viendrait augmenter le résultat reporté, alors peut-être vérification, à la page 7 on parle d'une diminution du résultat reporté, sauf si j'interprète mal, je pense que c'est plutôt une augmentation, enfin ça dépend de la façon dont on le lit.

Donc, on peut ici revenir, et je n'ai pas voulu le faire lorsque le rapport a été présenté tout à l'heure, sur le compte 1069 parce qu'en effet cette rectification devait être faite et nous l'avons bien évidemment votée.

Alors, vous êtes d'excellents communicants, vous êtes bien relayés et une présentation tendancieuse aurait pu peut-être donner une image déformée de la réalité de ce compte 1069, et je salue la présentation qu'en a faite Jean BIANCUCCI. Je veux rajouter une explication peut-être un peu vulgarisée, je dirai, de la lecture de ce compte pour qu'il n'y ait pas d'équivoque et qu'il n'y ait pas ce qui aurait pu être une désinformation. Mais je crois que les informations qui ont été données devraient permettre d'éviter et d'échapper à ce risque.

Alors j'étais absent à la commission des finances, mais j'ai eu un retour de la façon dont les choses ont été, à un moment donné, appréhendées. Vous vous défendez souvent d'accusations, de suspicions, qui pourraient transpirer lorsque vous évoquez le travail des anciennes collectivités, voire d'autres élus, même si ça ne concerne jamais nominativement des personnes, mais on peut regretter que souvent on a ce sentiment, j'espère à tort.

Donc, j'étais absent et il a été ressenti qu'une mise en cause des anciennes collectivités, à travers l'apparition de ce compte, avait été constatée et que peut-être nous avons voulu cacher des sommes importantes, notamment pour le département de la Haute-Corse.

Alors, je vais juste faire une parenthèse et rappeler que dans la création de la Collectivité unique nous nous étions engagés à ce que de manière vertueuse, nous apportions à cette nouvelle Collectivité unique tous les éléments et de la manière la plus loyale. Je pense l'avoir fait avec une diminution des effectifs, il y avait plus de 30 agents de moins entre ma prise

de fonction et le 31 décembre 2017, malgré l'intégration d'un certain nombre d'agents, notamment de la NDPH.

Je pense que nous avons maîtrisé les coûts de la manière la plus acceptable possible, que nous avons procédé en matière de gestion de ressources humaines, comme nous nous étions engagés à le faire, mais je ne suis pas certain que tout le monde l'ai fait, à œuvrer prioritairement par voie de mutation pour ne pas alourdir les charges de trois collectivités. Je rappellerai que nous n'avons ostracisé personne, que nous avons attribué des promotions à des agents quelle que soit leur appartenance syndicale ou politique, et je n'ai eu qu'à me réjouir de ces promotions parce qu'elles étaient liées à la compétence des dits agents. Donc, aucune défiance envers qui que ce soit.

Alors pour en revenir au compte 1069, puisqu'on en a parlé et on en a parlé assez posément, avec le recul nécessaire, disais-je, il a été créé, comme l'a dit Pierre-Jean LUCIANI, en 2004. Alors, il a été créé à l'occasion d'un changement de nomenclature pour neutraliser des dépenses dont l'Etat s'était rendu compte qu'elles n'étaient pas forcément et de manière suffisamment importante rattachées à l'exercice de l'année en vigueur.

Donc, ces dépenses ont été créées, ont été neutralisées dans un compte 1069 pour lequel il y avait en prévision une recette équivalente, pour avoir recherché donc auprès de personnes qui, aujourd'hui à la retraite, avaient œuvré au sein du département de la Haute-Corse, la neutralisation et le rééquilibrage devaient se faire par des abandons de créances, notamment URSSAF et un certain nombre de factures.

Donc, cette régularisation aurait dû intervenir en son temps. Je rappelle qu'elle a concerné plusieurs collectivités, des dizaines de collectivités au niveau national et plusieurs centaines de millions d'euros, mais de manière suffisamment imprécise.

Donc ce dispositif a été suffisamment imprécis pour être considéré, car il s'agissait d'un compte non budgétaire, donc il n'apparaissait plus dans la nomenclature comme ça été dit et les régularisations qui auraient pu intervenir à l'époque, auraient pu l'être faites très facilement puisque c'était des compensations sur les fonds de réserve, donc ce n'était pas ni compliqué, ni très incident à le faire, ils ont tout simplement disparu de la nomenclature. Et, je pense qu'ils ont réapparu au niveau de nos collectivités parce que, tout simplement, au 31 décembre 2017, les départements ont disparu. Il n'y avait ni volonté de cacher quoi que ce soit, ni risque financier parce que ça n'est

pas financier, je le rappelle, c'est uniquement comptable, et on aurait pu, on aurait dû et on aurait fait, si nous avions eu connaissance de l'existence de ce compte, les régularisations nécessaires, que vous faites aujourd'hui, nous l'avons voté et vous constaterez quand même que, par rapport aux résultats, l'incidence comptable est plutôt minime.

Je rappelle également qu'à aucun moment la chambre régionale des comptes, ni même les cabinets conseils experts qui sont utilisés aujourd'hui et qui l'étaient hier, n'avaient relevé la présence de ces comptes.

Donc, parallèlement aux 8 M€ qui sont aujourd'hui à régulariser, je rappellerai que les deux départements ont apporté pratiquement 900 M€ de fonds de réserve. Donc là encore, largement de quoi compenser ce compte.

Alors à propos de la situation financière, vous évoquez un taux de consommation élevé, ce qui est une bonne chose, plus de 95 % en dépenses de fonctionnement, plus de 82 % en dépenses d'investissement. Alors, ce sont des bons ratios, il faut être prudent, notamment en matière de dépenses de fonctionnement parce que ce sont des dépenses réelles et des dépenses pérennes. Donc, il faut véritablement tenir les comptes et je fais confiance en votre rigueur pour cela mais je me permets de rappeler la prudence.

En matière d'investissement à l'inverse, les dépenses d'investissements réels auraient pu être plus importantes, je parle des dépenses réelles. Elles représentent 308 M€, mais Jean BIANCUCCI l'a bien précisé, la réalité des dépenses c'est 307 M€ en matière d'investissement parce que les subventions, les remboursements de capital et les participations diverses ramènent à 137 M€ les investissements réellement engagés.

La création de la Collectivité unique aurait peut-être permis de booster un peu plus ces postes d'investissement, mais reconnaissons que la première année est une année particulièrement difficile. Je crois aussi que l'on peut dire que les dépenses qui ont été réellement engagées en 2018, correspondent pour beaucoup aux programmes des anciennes collectivités, conseil départementaux compris.

En poursuivant l'analyse du rapport, vous annoncez que les dépenses sont réellement en baisse de 1,16 %, c'est vrai, les dépenses de personnel et celles liées au AIS augmentent de 1 %, or les AIS, vous le savez, ne dépendent pas directement d'une gestion vertueuse, mais plutôt d'une situation conjoncturelle.

Alors, on revient sur les dépenses de personnel, en réalité elles augmentent de 2,77 %.

S'agissant des provisions, vous savez que l'on avait eu un débat à ce propos, vous avez eu, je pense, le mérite de commencer à provisionner parce qu'un certain nombre de contentieux continuaient de prospérer, on a réduit le montant de ces provisions de 11 à 7 millions, est-ce qu'il y a une raison particulière à cette réduction ? Peut-être des bonnes nouvelles en ce sens, il serait peut-être intéressant de le savoir. A priori les conditions cumulatives de la constitution de provisions, continuent d'être réunies, mais je pense que vous nous donnerez une explication sur ce point.

Les charges à caractère général diminuent, on constate qu'il y a eu des dépenses importantes, notamment à travers du matériel, en 2018. Donc, j'espère que 2019 ne viendra pas supporter un certain nombre de ces investissements, de ces sommes engagées en 2018. Je vois, au passage, qu'il y a eu du matériel très lourd, donc je suis en train de me demander, avec espoir, si ces nouveaux matériels vont venir permettre à la Collectivité d'opérer en régie sur un certain nombre de postes et cela me rappelle une question posée par notre collègue Cathy COGNETTI, qui interrogeait l'Exécutif sur l'entretien des réseaux routiers et la réponse qui avait été apportée, celle proposée par le Président, qui n'était pas celle suggérée par d'autres, donc elle se voulait plus constructive, en tout cas moins frontale, était de dire que le département de Haute-Corse notamment, n'avait pas passé de marché d'entretien. Donc, il avait expliqué qu'il n'avait pas passé de marché d'entretien parce ces travaux d'entretien étaient réalisés en régie et que nous n'avions pas d'opérations inscrites au PEI, et j'expliquais encore que s'il n'y avait plus d'opérations au PEI, c'est parce que pour les inscrire dans un plan pluriannuel d'investissement, la Collectivité les avait retirées.

Donc, si on est dans cette démarche d'investissement pour réaliser en régie des travaux qui le sont, très bien, lorsque les agents s'y emploient, c'est une bonne chose.

Alors sans entrer dans le détail des dépenses, juste quelques chiffres, par exemple en matière de frais de déplacements on est pratiquement à 2,7 M€, elles diminuent certes, mais ce sont des sommes importantes. Alors, je comprends qu'une Collectivité comme la Collectivité unique n'a rien à voir avec les anciens départements dans leurs prérogatives, ça n'a rien à avoir également dans les frais de déplacement parce que je crois que celui que j'ai effectué le plus lointain devait se situer dans le Cantal, donc c'était plus

modeste, mais ça fait référence à l'humilité appelée de l'aveu de beaucoup de monde ici. Donc, soyons vigilants sur ces postes de déplacement.

La maîtrise des dépenses à caractère général, c'est difficile, c'est vrai, on a évoqué la présence d'un contrôle de gestion pour mieux les maîtriser encore, acceptons-en l'augure et l'efficience.

Vous revenez sur l'augmentation des frais de personnel, donc 2,77, c'est le chiffre réel qui est annoncé. Alors, je m'interroge, le GVT il est de 1,5, on est au-dessus du GVT, alors on peut se poser la question : est-ce que l'on est toujours sur une trajectoire vertueuse qu'on a voulu mettre en avant dans la gestion des ressources humaines de la Collectivité ? Est-ce que l'on n'assiste pas parfois à des dérapages là-aussi ? Donc, peut-être que vous nous apporterez l'éclairage nécessaire.

Et, la comparaison qui est faite avec les autres régions continentales sur les 3,69 concernant donc un ratio, vous savez qu'elles ne reposent pas tout à fait sur les mêmes critères puisque les régions continentales qui sont d'ailleurs à une échelle tout à fait différente, n'intègrent pas les départements dans leur périmètre.

Concernant les immobilisations financières, je ne vais pas revenir sur les emprunts toxiques, c'est un débat que nous avons ouvert suffisamment souvent, vous en avez hérité tout comme j'en ai hérité, nous avons essayé d'avancer, notamment sur des engagements qui avaient été pris par le Gouvernement, et comme vous je déplore l'absence de respect des engagements qui ont été non tenus, et je reste, et je vous le dis, à disposition si je peux être utile, pour essayer de faire avancer positivement ce dossier, mais j'ai l'impression qu'il fait l'objet d'un blocage.

Relever l'existence d'un prêt d'honneur de 750 000 € à l'ADEC, par simple curiosité, savoir à quoi il correspond. C'est vrai que dans le besoin de clarté, on a des postes, par exemple la répartition des tâches entre l'office hydraulique et la Collectivité, notamment pour l'entretien des captages, pour des sommes importantes, mérite une tarification. Qui fait quoi sur ces postes ?

Vous le faites en évoquant le prochain PPI, simplement vous considérez l'éventuel retour du FCTVA. Donc, concernant les fonds d'état et les fonds européens, le FCTVA, vous savez, et notamment ce dernier, qu'ils sont compensés à hauteur réelle et non pas avec le différentiel bénéfique que l'on connaît. Donc, là encore, il faut être à la fois prudent et vigilant sur les montants qui doivent être engagés.

Vous illustrez à travers un intéressant camembert la répartition, et on voit que l'activité économique qui doit, selon certains et je partage cet avis, générer suffisamment de richesses à la région pour faciliter l'emploi et non pas laisser croire ou laisser espérer à certains que l'emploi peut être pourvu par les établissements publics, eh bien, cette activité financière représente 18 %, elle est répartie en différents secteurs. On remarque au passage que l'industrie touristique qui est parfois décriée et qui mérite parfois de l'être, elle représente 2 % des aides pour 30 % du PIB. Donc, peut-être que parfois elle peut mériter mieux.

Concernant donc les fonds européens, je salue la prise en compte des impératifs de délai, encore faudra-t-il maîtriser les éléments de leur validation définitive avec notamment notre capacité à assumer dans les deux ans, non pas uniquement la programmation, mais également le règlement effectif de ces dossiers avant 2022.

S'agissant, on en a parlé, du PDRC, du FEDER, les signaux semblent favorables, mais la même réflexion s'applique quant à l'effectivité de la réalisation qui sera déterminante.

Sur les emplois, 4138 emplois, les charges de fonctionnement des agences et offices pèsent presque autant que la masse salariale, sauf erreur de ma part, de l'ensemble des agents de la Collectivité. Je crois que le CESEC avait souhaité que dans la présentation du compte administratif, on est également une lecture de cette nature sur l'ensemble des agences et offices, en effet, ça permet peut-être d'avoir une lecture plus synthétique et, en tout cas, plus ouverte de ces éléments qui sont importants et dont on n'a pas forcément connaissance si on n'est pas directement au conseil d'administration de ces établissements.

Alors en résumé, il faut rester vigilant car l'augmentation du coût de fonctionnement de certains établissements est plus rapide que celui de la caisse de la Collectivité de Corse, certains établissements sont vertueux avec une baisse, notamment Jean BIANCUCCI, au niveau de l'AUE de 14 % des coûts de fonctionnement. Je ne suis pas là pour donner des satisfécits, mais relever par exemple que Lionel MORTINI aussi au niveau de l'ODARC maîtrise, qu'on a des situations qui sont stables et puis d'autres, le différentiel s'accroît. Donc, confiance dans la vigilance, mais je crois qu'il est bon de le dire.

En matière de recettes : donc, les recettes réelles, on dit encore : 1 160 000 000 €, elles diminuent de 3,17 par rapport à 2017, c'est imputable

notamment au recours à l'emprunt qui a été limité, c'est compensé en partie par l'utilisation de la DCT comme une ligne de trésorerie, 187 M€ utilisés pendant plusieurs mois. Le recours à une ligne de trésorerie de 30 M€ qui n'a pas été, là encore sauf erreur, soldée en 2018.

Donc, vous dites que nos ressources réelles hors emprunt, augmentent de 0,26, celles de fonctionnement (...), avec des dépenses de fonctionnement qui diminuent de 12 %. Alors, on n'a pas emprunté certes, mais ça entraîne une baisse des recettes d'investissement et la présentation d'un faible égard entre l'augmentation des dépenses de fonctionnement et la baisse des recettes envisagée est plutôt liée à une forte augmentation de la fiscalité en 2018, donc elle est compensée. Les dépenses de fonctionnement sont pérennes alors que le pourcentage qui nous a permis de bénéficier justement de cette embellie, de cette augmentation constatée en 2018, risque de ne plus se reproduire et on peut toujours craindre l'effet ciseau.

C'est trop long ?

Le Président TALAMONI

C'est-à-dire que là vous avez dépassé le temps de parole de votre groupe...

M. François ORLANDI

Si vous m'autorisez encore quelques minutes ?

Le Président TALAMONI

Deux minutes, vous avez déjà dépassé de plusieurs minutes.

M. François ORLANDI

De trois minutes, M. le Président, mais je serai le seul pour le groupe à prendre la parole.

Donc, concernant nos ressources, 66 % des ressources fiscales viennent de l'État, elles augmentent de 56 M€ la partie, donc heureusement que l'État est là.

Je vais essayer d'aller encore plus vite, les seules ressources fiscales plus la neutralisation, représentent l'équivalent de notre besoin de

financement, la question est : qu'est-ce qui pourrait se passer si les ressources fiscales n'augmentaient que de 3 % ?

Même constat pour la TVA. Même constat pour les DMTO qui ont augmenté de 2 M€.

Donc, on constate que notre fiscalité spécifique indépendante ne suffirait pas si celle de l'État n'était pas venue abonder de manière importante notre budget.

Les dépenses AIS mal compensées, je le conçois, c'est quelque chose de récurrent et vous n'en pas responsables. Elles doivent rester sous vigilance, le travail d'ailleurs de nos acteurs sociaux y contribue.

Les dotations globales de l'État donc, en résumé, se sont stabilisées à 335 M€, nous sommes rentrés d'ailleurs dans les clous de ce qui était demandé pour ne pas être sanctionné. Donc, tout le monde tient ses engagements.

Donc, les recettes d'investissement globalisées, vous évoquez la diminution des 41 M€ d'emprunt, ce qui explique la baisse des recettes, en même temps, et pour afficher un résultat de 40 M€, vous avez passé, je l'ai dit tout à l'heure, plus de 30 M€ de restes à réaliser en recettes, plus 34 M€ de trésorerie, plus un emprunt, donc le besoin réel en réalité en emprunt aurait dû être de 64 M€.

Donc, on peut s'étonner de la satisfaction du recours réduit à l'emprunt. Vous considérez à juste titre que la Collectivité doit optimiser ses financements pour augmenter son niveau de dépenses structurant, nous le faisons avec l'État.

Donc l'analyse revient sur la baisse du produit de TVA sans doute liée à la faiblesse des travaux engagés, et là encore, heureusement que les collectivités précédentes y ont certainement pourvu.

Concernant le PEI, donc je n'y reviendrai pas. Les difficultés à consommer la part restante aussi bien pour notre Collectivité que pour tous ceux qui vont bénéficier du PEI, à engager avant 2020, à consommer en 2022, 68,5 M€ à trouver pour consommer ces 155 M€.

Alors, et je termine, vous soulignez donc l'évolution positive de 8 % de l'excédent brut permettant de faire évoluer la capacité à dégager des

marges sur la gestion courante, ça serait tout à fait exact. Mais une fois encore, la neutralisation des amortissements est à prendre en compte. C'est une opération comptable qui ne génère aucun flux financier. En revanche, elle vous permet d'autoriser des dépenses réelles à due concurrence, donc 100 M€ par an, on en arrive à un total de 670 M€, j'arrondis.

Question : avec un tel excédent pourquoi avoir recours à l'emprunt tous les ans, si ce n'est pour un problème de trésorerie ?

Je termine véritablement parce que je ne veux pas rajouter d'éléments techniques ou financiers. Nous perdons de vue que les ratios présentés sous un angle favorable s'établissent sur un taux d'épargne virtuel, sans flux financiers, qu'il faut garder à l'esprit la nécessité de maintenir ce qui a été amorti parce qu'il va falloir l'amortir, voire le remplacer, y compris ce qui a été neutralisé.

Pour conclure, je dirai que la présentation des chiffres est une présentation tout à fait loyale mais qu'elle est éminemment politique. On affiche un excédent qui est en fait une sous-consommation de la section d'investissement qui démontre peut-être une faiblesse dans les actions.

Donc, le résultat cumulé de l'exercice est de 40 millions, oui, mais avec des restes à réaliser en recettes d'investissement à hauteur de 30 millions, quid de restes à réaliser en dépenses. Les mêmes causes devraient produire les mêmes effets, on devrait le retrouver dans le résultat qui aurait pu être présenté.

Je vous remercie et vous prie de m'excuser d'avoir été long et peut-être parfois un peu confus.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Essayons de limiter un petit peu nos élans, s'agissant de cet important rapport. Il est 13 heures. Nous pouvons continuer, nous devons continuer, en étant plus brefs, ça serait bien.

Je donne la parole à qui la demande, mais si personne ne la demande, c'est très bien aussi. Oui, Anne TOMASI, vous avez la parole et ensuite Xavier LACOMBE.

Mme Anne TOMASI

À ringrazià vi.

Je tenais à féliciter l'exécutif pour la gestion de l'année 2018 que nous constatons.

Il me semble que ce compte administratif est la preuve de la bonne santé de notre Collectivité. Nous constatons un bon résultat malgré le correctif que nous avons voté il y a quelques minutes de – 8 M€. Un taux d'épargne brut en augmentation, une capacité de désendettement satisfaisante, un taux d'investissement tout à fait convenable.

L'exercice était difficile, en particulier dans le contexte de la fusion, fusion à la fois en tant que situation exceptionnelle en elle-même, mais également par les difficultés dont notre Collectivité a hérité.

Le taux d'investissement est très bon, largement supérieur à l'année blanche que certains nous prédisaient au moment du vote du budget. On constate une maîtrise des dépenses de fonctionnement dont il faut également se féliciter, malgré une réelle hausse des dépenses de personnels.

Il est important de préciser que cette maîtrise des dépenses de fonctionnement est en partie due à la diminution des charges à caractère général qui sont la preuve des efforts que nous faisons pour la maîtrise de notre budget et qui permet le respect de la contractualisation avec l'Etat.

Pour tous ces critères de bonne santé, je tiens à nouveau à féliciter l'exécutif pour sa gestion brillante de l'année 2018.

Le Président TALAMONI

Merci. Voilà un message simple, clair, argumenté, mais de manière raisonnable, percutant. C'est un exemple à suivre.

Mme Anne TOMASI

Je vous remercie pour tous ces compliments, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Xavier LACOMBE a la parole.

M. Xavier LACOMBE

Merci. J'essaierai d'être concis, mais comme il y a un temps de parole de 20 minutes, et je ne voudrais pas trop me presser, M. le Président, je l'utiliserai.

Je suis heureux que l'on soit heureux avec les euros.

Je voudrais souligner ce que vient de dire Anne TOMASI. C'est vrai, des efforts qui ont été faits pour la réduction des dépenses de fonctionnement, notamment au chapitre des charges à caractère général. Mais, elle a aussi en même temps souligné l'augmentation des charges de personnels et j'y reviendrai.

Pour commencer, je voudrais prendre un premier ratio qui n'a pas été abordé, mais qui est dans ce rapport, c'est le rapport entre le fonctionnement et l'investissement. En 2017, 72 % en fonctionnement et 28 % en investissement. En 2018, 74 % en fonctionnement et 26 % en investissement. Donc, on voit tout de suite qu'il y a 2 %, un delta de 2 %, plus une augmentation en fonctionnement et une diminution en investissement. On aurait pu espérer la stabilité, voire une amélioration. Aujourd'hui, force et de constater qu'il y a une dégradation.

De fait, cette année, même si globalement sur une période donnée, parce qu'il faut toujours replacer dans le contexte, la Collectivité de Corse n'a pas plus investi que les 3 collectivités séparément, chacune avec ses compétences, les années précédentes. Au contraire, elle est largement en-deçà, on n'est pas tout à fait au même niveau et aux vues des résultats annoncés, certes comme l'a dit mon collègue François ORLANDI, je tacherai de ne pas trop reprendre ce qu'il a dit, mais je suis obligé d'aborder certains sujets, on aurait pu espérer même mieux puisqu'en termes de recettes, il y a une nette augmentation qui revient, il faut le dire. Là, c'est une fiscalité dynamique provenant des ex-départements. Ça a été dit lors de la présentation que la Collectivité de Corse a peu de marge, même si l'augmentation, notamment de ces produits qui viennent des droits de mutation onéreux et aussi l'augmentation du tabac, la fiscalité et autres, mais de manière moindre. 14 % d'augmentation, ce n'est pas rien, c'est considérable.

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation de 1,26 %. Je dois souligner qu'il y a eu un véritable souci de contenir les dépenses réelles de fonctionnement et je le dis sans détour, avec une diminution. Mais quand même, une augmentation de 5,5 M€ de charges de personnel sur l'année. Cela

nous est expliqué, mais que partiellement, désolé de le dire, dû à l'intégration de certains personnels, mais ça n'explique pas tout. 1,5 % de GVT, ça n'explique pas tout puisqu'on est presque à 2,8 % d'augmentation de personnel, + de 2,7 %. Cela veut dire qu'à un moment donné, comme cela est souligné dans le rapport, et je m'en réfère à ces chiffres, si ce ne n'est qu'ils ne prennent pas en compte les départs à la retraite qui ne sont pas mentionnés. Je le dis à chaque fois, d'une année sur l'autre, il y a les départs à la retraite, l'effectif augmente. Donc, là, on est en gros, + 68, 70, 74 agents contractuels supplémentaires d'une année sur l'autre, c'est dans le rapport, mais qui n'intègre pas les départs à la retraite. Cela nous laisse tout loisir à penser que ça serait bien supérieur.

Si on doit toujours replacer dans le contexte de manière générale, toutes les collectivités ont aujourd'hui des comptes administratifs meilleurs que les années précédentes et que ce qu'elles espéraient. Pourquoi ? Parce que tout simplement, au niveau national il n'y a plus la ponction dans le cadre du redressement du déficit financier qui n'est plus opéré sur les collectivités. Globalement, les charges de fonctionnement sur l'ensemble des collectivités, au plan national, sont de l'ordre de 1 %, voire moins.

Aujourd'hui, nous sommes à 1,16 %. Nous avons tenu, comme cela a été dit, la ligne, mais on n'a pas battu de record non plus, il faut bien le dire.

J'insiste là-dessus, on a entendu qu'il y avait pléthore d'effectifs, qu'il y avait trop de monde. C'est vrai qu'une mise en place n'est pas facile, une Collectivité unie qui se met en place. Mais maintenant, est-ce qu'il ne serait pas temps d'organiser les choses de manière prioritaire, peut-être de mutualiser pour faire des économies ?

Ce que j'ai un peu de mal à entendre après l'avoir dénoncé pendant des années, l'avoir critiqué, c'est qu'aujourd'hui, il y a pour notre nouvelle Collectivité unique des recrutements supplémentaires. A un moment donné, on ne peut pas dire les choses et afficher le contraire, il faut en avoir l'explication.

Sans incriminer qui que ce soit, j'en demande tout simplement les explications qui, partiellement, ont été apportées, mais il reste un delta où nous n'avons pas de réponses. Ceci étant dit, je ne vais pas m'alourdir là-dessus.

Considérant la DCT, j'avais posé la question et c'est un peu dommage parce que ça serait bien pour ne pas alourdir les débats et conserver

notre temps de parole et le respecter, quand il y a des questions qui sont posées en commission des finances, peut-être que lors de la présentation en session, si ces réponses sont apportées lors de la présentation, ça éviterait d'y revenir, notamment au niveau du reliquat de la DCT. La question a été posée, une réponse partielle a été apportée en disant « oui, mais au BP 2019, il y a 14 M€ ». Oui, mais on nous annonçait 20 à 30 M€, voire plus. Aujourd'hui, c'est 14 M€ au BP. Ça aurait été bien d'avoir une précision ou quelques lignes puisque, comme je l'avais évoqué en commission des finances, je ne l'ai pas retrouvée au niveau du CA. Ça, c'est encore une question.

Je tiens à souligner et cela a été fait, le résultat 2017 du compte de gestion était de 21 759 854 €. En 2018, il n'est que 9 721 612 €. Ça, c'est le résultat de l'exercice, de l'excédent. Donc, il a nettement diminué entre 2017 et 2018.

Mais aujourd'hui, ce qui nous est proposé dans ce rapport, au vote, c'est un résultat de plus que de 40 M€ avec un emprunt, certes, contracté, je l'espère, je plaisante ! Heureusement, parce que ce serait illégal, de 30 450 000 €.

Donc, là, on en revient à la notion et ça revient à ce que disait François ORLANDI, et c'est une notion d'affichage comptable, mais qui n'a rien à voir avec la réalité financière.

De même que les immobilisations des amortissements, là aussi, c'est 99 M€ qui sont reportés, qui permettent de faire un affichage, mais financièrement, ça n'est pas la réalité. En termes de trésorerie, nous utilisons la dotation de continuité territoriale comme trésorerie. D'ailleurs, on le voit bien, on utilise presque 6, 7, 8 mois de l'année et ensuite, nous sommes obligés d'opérer des lignes de trésorerie parce que notre Collectivité, aujourd'hui, n'a pas suffisamment de trésorerie. C'est clair et c'est irréfutable.

Donc, au niveau de la santé financière de notre Collectivité, on peut s'en interroger.

En affichage comptable, certes, le taux d'épargne brut augmente, certes la capacité de désendettement diminue et tout s'améliore. Mais si l'on retranche les 30 M€ qui réellement auraient dû être de 60 ou 70 M€ d'emprunt, notre capacité de désendettement ne diminue pas. Elle ne diminue pas, elle augmente parce qu'on gagne tout de suite 1,5 année. Donc, le ratio serait supérieur.

In fine, puisque globalement les dotations d'Etat sont restées stables, je l'ai bien dit, nous ne subissons plus la ponction nationale, ce qui améliore, si on doit contextualisé et reprendre tout en compte. Mais quelques questions quand même demeurent.

Bonne situation financière affichée, moins d'investissements par rapport aux années précédentes, je parle des trois collectivités, mais à un moment donné, c'est l'addition des trois et aujourd'hui, on est en-deçà.

Neutralisation des amortissements, une question m'interroge et j'en avais fait déjà état l'année dernière et au budget, c'est qu'aujourd'hui, on a encore une diminution des provisions. Nous avons des contentieux qui courent, certitudes ou incertitudes, et nos provisions, et nous l'avions déjà alerté, on ne peut peut-être pas, la capacité ne nous permet pas de provisionner le montant du contentieux, ce qui normalement devrait être fait, mais on peut le comprendre longtemps. Par contre jusqu'à arriver au point de diminuer les provisions, je ne sais pas si on va dans le bon sens et si c'est la bonne opération. Je m'interroge et je suis plutôt inquiet, d'autant plus qu'il y aurait d'autres contentieux à venir, on ne sait jamais, il vaudrait mieux se prévenir.

Considérant la programmation pluriannuelle d'investissements qui nous avait été présentée en 2016 avec une clause de revoyure en 2017, aujourd'hui, nous sommes en 2019 et sur cette PPI ou sur ce plan de programmation d'investissement, nous n'avons aucune visibilité. Nous savons que nous devons consommer un montant avant la fin du PEI considérable.

Aujourd'hui, je pense, comme on s'était donné une année, trois se sont écoulées, je pense qu'il y a urgence, Mme la conseillère exécutive, nous nous sommes entretenus, je pense que cela aurait déjà dû être fait et devrait être fait très rapidement.

De même que, si on s'en réfère uniquement et de manière très scolaire à l'affichage des résultats politiques aujourd'hui, parce que c'est quand même un affichage politique, certes, qui peut être accepté en partie, mais sur le plan financier, je n'ai pas cette vision et la lisibilité n'est pas la même.

Sur le nouveau règlement d'aide aux communes, à ce compte-là, on n'attend qu'une amélioration, on ne pourrait espérer que mieux, si les choses vont mieux puisque l'aide aux communes, c'est aussi de l'investissement, réalisé par les autres collectivités, mais subventionné par la Collectivité de

Corse. Là aussi, je crois qu'il y a de réelles questions sur lesquelles il faut s'interroger et il n'y a plus de temps à perdre puisqu'aujourd'hui, la discussion va avoir lieu, il faudra bien faire face et prendre des décisions.

Voilà globalement ce que je voulais dire sans alourdir les débats. Sans revenir sur les charges de personnels et sur tout ce qui a été dit, je dis que vu le contexte, nous sommes aujourd'hui dans une situation, une année et un compte administratif, qui nous est favorable parce que le contexte est favorable. Nous avons moins investi, nous avons un problème de trésorerie. Il faudra revoir et programmer nos investissements.

J'insiste encore une fois, attention dans les années à venir à ce rythme de ne pas tomber en effet ciseaux et de ne pas venir compenser, pour avoir un affichage sur le vote, les excédents, avoir recours à l'emprunt qui, en fin de compte, l'emprunt n'est pas forcément pour investir, mais pour faire face à notre trésorerie.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. C'était Pierre GHIONGA qui avait demandé la parole et qui va l'avoir.

M. Pierre GHIONGA

Je serai bref, M. le Président.

Tout d'abord, je voudrais féliciter les services pour le travail accompli et pour la présentation de ce compte administratif.

Nous examinons, aujourd'hui, le premier compte administratif de la Collectivité de Corse nouvellement créée et nous connaissons, tous, les difficultés inhérentes à cette construction.

Mais la fusion entre une collectivité, la CTC qui était avant tout une collectivité d'investissement et les deux anciens conseils départementaux, collectivités principalement chargées de gérer des fonds pérennes, en particulier dans le domaine social et suspectées par certains d'être le nid de clientélisme, semble avoir accouché d'un super conseil départemental.

En effet, les deux points qui semblent caractériser, pour nous, ce compte administratif, sont les suivants : la faiblesse de l'investissement et la

forte augmentation des recrutements sans justification claire dans l'affectation.

A ce sujet, M. le Président, j'avais demandé déjà la publication nominative de tout le personnel de la CDC. Vous me l'aviez promise, je ne l'ai pas eue. Je rappelle qu'en juillet 2015, vous l'aviez demandée et vous l'aviez eue.

En conséquence, nous nous abstiendrons. Merci.

(Mme Mattea CASALTA remplace le Président TALAMONI)

Mme Mattea CASALTA

Y a-t-il une autre demande d'intervention ? Oui, Guy ARMANET, nous vous écoutons.

M. Guy ARMANET

Merci, Mme la Présidente.

M. le Président de l'exécutif, mes chers collègues, M. le conseiller exécutif, vous venez de faire un bilan détaillé du premier compte administratif de la Collectivité de Corse, et vous l'avez précisé dans vos propos, même si l'année de référence 2017 semble pour le moins inappropriée, il me semble quand même important de noter et de rappeler qu'elle a été la constance et la rigueur que les services, au même titre que les élus, y ont apportée.

Quelques mots pour rappeler le caractère contraint de l'exercice où l'Etat, bien évidemment, par le biais de la contractualisation, ne se contente plus d'avertir ou d'accompagner, comme cela a été le cas via la chambre régionale des comptes, mais en effectuant à la source, la retenue sur les financements alloués aux collectivités, si toutefois nous n'étions pas dans l'épure souhaitée.

Revenons au compte administratif et permettez-moi d'insister sur quelques indicateurs clés à mon sens, même si chacun fera sa propre analyse du verre à moitié plein ou à moitié vide.

Une situation financière pour ma part satisfaisante, avec quelques ratios pour le moins très intéressants. Vous avez évoqué, M. le conseiller exécutif, une baisse des dépenses de fonctionnement de 1,16 % par rapport à l'année 2017. Je crois qu'il est important de le rappeler. Ça correspond à une

forte exigence en matière de maîtrise de la dépense, et vous l'avez précisé, puisqu'il s'agit de plus de 10 M€ pour des dépenses qui s'établissent en 2018 autour 878 M€. Une démarche volontaire initiée d'ailleurs avant même la contractualisation par notre majorité qui avait d'ailleurs en son temps soulevé, si ma mémoire est bonne, quelques remarques de l'opposition, et vous en avez fait état dans votre présentation.

Un effort constaté aussi sur les dépenses à caractère général, indéniable, vous l'avez dit. Il s'agit effectivement de - 11,80 %, ce n'est pas neutre et tout un chacun ici doit l'avoir en mémoire.

Bien évidemment, des dépenses de personnel où chacun, là aussi, y apportera ses commentaires. Effectivement, nous avons considéré qu'elles étaient contenues à hauteur de 2,77 % et qu'il n'y avait pas le dérapage anticipé ou annoncé qu'il aurait dû y avoir. Je pense que c'est un travail extrêmement difficile, un équilibrage des choses qui doit se faire. Pour le coup, il a été plutôt pas malmené à mon sens.

Par ailleurs, même si cette démarche, et vous l'avez rappelé, M. le conseiller exécutif, cet exercice de contention relève d'un exercice nécessaire afin de préserver notre action qui consiste à dépenser mieux, vous l'avez dit aussi. Je rappelle qu'elle s'inscrit dans un PPI qui nous amènera, d'ici trois ans, où nous avons bien évidemment la notion de maîtrise des choses et la solvabilité de la Collectivité dans laquelle nous exerçons le pouvoir aujourd'hui.

Il s'avère que notre action politique s'est vue, et vous l'avez précisé aussi, consolider sur des thématiques fortes, comme le bien-être de nos citoyens, la formation et les allocations individuelles de solidarité.

Autant dire que ce CA est véritablement conforme au nouveau cadre fixé par l'Etat puisqu'après retraitement des dépenses naturalisables, nous respectons effectivement le 1,2 point d'augmentation qui est fixé.

Un deuxième axe à mon sens majeur, il s'agit de l'augmentation des recettes de fonctionnement, et vous l'avez précisé aussi, qui sont aujourd'hui à hauteur de 1,26 %. Bien évidemment, il s'agit de la fiscalité qui est en première ligne et plus précisément la TVA qui augmente de 4,3 %, et les produits des droits de mutation de plus de 22 %, soit 14 M€. Effectivement, il est extrêmement important de le souligner, d'ailleurs, il en découle aussi d'autres augmentations sur le tabac, la TICPE, etc. Vous l'avez précisé dans vos propos.

En conclusion de ces 2 paragraphes qui, à mon sens, ont une importance majeure sur la tenue de nos comptes, je voudrais dire qu'une augmentation des recettes de fonctionnement et la diminution des dépenses permettent de dégager un excédent brut de près de 208 M€.

Deux axes forts. Un excédent brut stable à plus de 165 M€ estimé sur la période 2019/2021. On reparle de la PPI et vous voyez que la projection, à mon sens, est bonne et non seulement elle est bonne, mais elle est effectivement la clef de voute de notre stratégie financière que vous avez développée et que vous continuez de mettre en oeuvre.

En 2018, une épargne brute à plus de 19 %. Chacun s'attachera d'y mettre ce que l'on veut y mettre dans ces 19 %. Une capacité de désendettement à 4 ans avec une épargne nette a plus de 175 M€. Tout cela pour vous dire que cette épargne nette représente plus de 90 % du besoin de financement de la section d'investissement pour 2018. Ce n'est pas neutre, ça veut dire qu'on couvre avec notre épargne nos besoins en investissement. Il faut quand même avoir l'honnêteté de le rappeler.

Troisième point que je voulais évoquer, il s'agit de l'investissement, tout un chacun fera aussi ses propres commentaires sur la situation. On nous avait prédit une année blanche, je dois vous donner acte qu'il s'agit ici de 275 M€ d'investissement, une petite année blanche !

Enfin, le quatrième point que je souhaiterais aborder bien évidemment, et je ne vais pas rentrer dans le détail, vous l'avez fait, M. le conseiller exécutif, mais simplement pour vous dire que dans la lecture du tableau que vous avez faite et dans notre résultat cumulé du compte administratif, il s'agit de 40 M€. Nous serons à même de nous prononcer sur l'affectation de ces résultats de 2018 qui vont nous permettre, grâce à ce solde et d'en débattre probablement ici en plénière, dans cette Assemblée, la manière dont nous allons les réinjecter au BP, à savoir comment ces 40 M€ alimenteront notre section de fonctionnement ou peut-être, j'allais dire alimenteront plutôt notre section d'investissement et peut-être, pourront rester aussi pour des besoins en section de fonctionnement. Quoique qu'il en soit, ça fera partie des choses que l'on aura à discuter et à débattre ici même, dans cette Assemblée.

Enfin, dernier point, mais je serai bref, vous avez évoqué un gap de 8 M€ entre le compte administratif et notre compte de gestion. La commission des finances en a pris acte, j'en prends acte aussi. Mais nous devons en prendre acte qu'il faudra déduire ces 8 M€ à notre compte de résultat.

Voilà, M. le Président de l'exécutif, M. le conseiller exécutif, ce que je voulais dire pour le groupe « Femu a Corsica » qui, bien évidemment, votera ce compte administratif et considère que pour l'année en cours, c'est un très bon résultat. Merci.

Mme Mattea CASALTA

Je vous remercie. Il y a certainement une autre intervention ? Non. Tout le monde a parlé. Réponse de l'exécutif. Je vous en prie, M. BIANCUCCI.

M. Jean BIANCUCCI

Merci.

Il y a eu à la fois une foule d'appréciations, ce qui est tout à fait normal parce que c'est un exercice qui est un exercice complet. Je dois vous remercier parce qu'aussi bien et les uns et les autres, vous avez été, je dois le constater, dans la modération, c'est-à-dire que c'est aussi, on le sait, un champ très politique et on se laisse aller facilement. Je me suis moi-même laissé aller à plusieurs reprises, par le passé. Donc, je vous en remercie d'autant plus.

M. ORLANDI, vous avez fait une analyse complète et je n'ai pas tout noté parce qu'il aurait fallu avoir une plume qui suive votre démonstration. Mais vous avez admis quand même qu'il y avait eu des évolutions positives, qu'il y avait des résultats positifs. Et puis, vous renvoyez à la fois sur ce qui concerne, je vais reprendre mes notes, le résultat comptable, la problématique des RAR portées en recettes, etc. Cela demanderait des explications. Mais je pense que la manière dont ont été présentés les comptes et pas uniquement par moi, j'en réfère au document du compte administratif, je pense qu'elle était suffisamment claire de ce point de vue. L'interprétation que vous avez des comptes et la nôtre ne sont pas tout à fait identiques.

Vous dites par exemple et vous constater que le résultat est à la hausse de 152 M€. Vous parlez en même temps d'une diminution du résultat reporté. C'est un travail en fait qui regarde beaucoup plus un travail de commission.

Vous êtes rentrés aussi dans les explications du compte 1069. Ce n'est pas uniquement une histoire d'écriture, c'est aussi, vous m'obligez à y revenir, quelque chose qui relève de la production de comptes qui ont été faits

au moment où, vous le savez, du passage de deux CD, 2A et 2B, à la Collectivité et la production des chiffres. Ces chiffres qui ont été produits n'ont pas intégré ce différentiel. Ce n'est pas uniquement une problématique qui est une problématique autre. Cette somme vient affecter directement le résultat.

Donc, ce n'est pas uniquement une opération strictement comptable, c'est une opération, mais je ne vais pas alourdir les choses parce que vous-même, vous n'étiez pas directement responsable, de même que le président, c'est pour cela que je n'ai pas voulu trop approfondir. Je l'avais fait en commission des finances. Ici, c'est plutôt le débat politique et donc, je vous renvoie aux explications qui sont données dans le rapport même s'il est un peu hermétique, il faut bien le reconnaître.

Pour les provisions, vous dites que c'est en réduction, que les charges à caractère général ont subi une diminution, mais vous atténuez par le fait qu'il y a aussi des éléments de conjoncture qu'il faut prendre en compte. Je l'avais dit d'ailleurs de manière la plus honnête qui soit.

Ensuite, vous focalisez, mais je n'ai pas trop compris parce que dans la démonstration, sur les frais de déplacement qui sont en hausse. Si vous voulez on évacue parce que vous le savez très bien, il y a des explications à la clef.

Les frais de déplacement à hauteur de 2,7 M€. J'avais noté effectivement, la GBT, vous avez dit à 1,5. Mais vous avez tenu compte des évolutions qu'il y avait sur la planète, sur le fait qu'on est passé de trois collectivités à une collectivité, qu'il a été nécessaire d'effectuer ces rajustements. Je ne vais pas y revenir, vous le savez. Quand il s'agit de négocier, notamment avec les syndicats, les choses ne sont pas faciles. Cela était prévisible, cela était prévu et on a aujourd'hui un chiffre, mais un chiffre qui est tout à fait raisonnable, vous le savez.

Vous avez, et c'est tout à votre honneur, parlé de l'emprunt toxique. Vous avez même proposé, c'est une excellente chose, de nous aider à essayer d'avancer pour solutionner cette problématique parce que véritablement, avec les 40 et quelques millions M€, ça pèse sur la structure, on l'a vu par le passé, combien ont coûté les emprunts toxiques de 2007/2008 et qui ensuite ont été traités pendant la période qui a suivi.

Vous avez questionné aussi sur 750 000 €, un prêt de l'ADEC. Il s'agit de prêt d'honneur, il s'agit d'une somme de prêt d'honneur. Vous le

savez, c'est prévu dans les dispositions, dans la compétence de l'ADEC d'intervenir sur ce secteur-là et de cette manière.

Vous avez insisté aussi sur les fonds européens et la prise en compte des délais. Nous essayons, vous le comprenez bien, de faire pour le mieux, comme je pense que vous le faisiez quand vous étiez président du conseil général. Mais la maîtrise de ces opérations qui sont généralement complexes, nécessite à la fois un suivi, nécessite d'être au plus près, mais il y a une marche aussi sur laquelle nécessairement on se retrouve sur des freins, et ça peut arriver aussi, des blocages.

Vous avez demandé à ce que les emplois des agences et offices apparaissent de manière différenciée. C'est un problème qui n'est pas simple parce que le statut des agences et offices, ou des établissements publics, des EPA ou des EPIC, les emplois ne sont pas des emplois de droit public, ce sont des emplois de droit privé. Donc, tout ceci pourrait être, pourquoi pas, mis à l'étude. Mais c'est une charge importante et une opération, à mon sens, qu'il faut mener avec énormément de précaution.

Vous avez parlé du PEI et du niveau de consommation. J'ai été pendant quelques mois président de la commission qui a évalué le PEI. Donc, je sais très bien à quel moment les retards ont été pris et à quelles difficultés se sont trouvées confrontées les collectivités. Mais si vous voulez, on en parlera en aparté, tout à l'heure, parce que quand il s'agit d'investir, il faut amener sa quote-part et la Collectivité a eu, depuis la mise en oeuvre du PEI, de par le fait que les clés de répartition, 70/30, n'étaient pas la réalité des clés de répartition appliquée, puisqu'on a conclu qu'il y avait en fait 58 %./42 %. Là aussi, on pourrait continuer la réflexion, essayer d'accentuer cette consommation. Je pense qu'on va s'y attacher, mais quand même.

Pour M. LACOMBE, à la fois, il prend en compte les résultats, il parle des ratios, mais c'est vrai, les ratios tout seuls, je suis d'accord avec vous, ils ne peuvent pas être suffisamment significatifs. Il faut donc essayer d'expliquer les choses.

Vous dites que ce fameux 2 % au niveau du fonctionnement est une dégradation par rapport à la situation antérieure. C'est un peu la réponse que j'ai apportée tout à l'heure à M. François ORLANDI, on a connu la mise en place de la Collectivité de Corse avec toutes les incidences financières qu'on a pu avoir, notamment concernant l'évolution des charges de personnel.

Vous dites que la Collectivité n'a pas plus investi que les trois collectivités réunies. Je pense qu'on est à un niveau, je vous ai donné le chiffre tout à l'heure, qui est à la fois tout à fait respectable et qui reprend pour l'année 1 en tout cas, les investissements à quelques choux près, deux des trois collectivités. Est-ce qu'il aurait fallu faire plus ? Certainement. Est-ce qu'il faut faire plus dans l'avenir ? On s'y essaiera. Il y a nécessairement à investir parce qu'à la fois, il y a des besoins, des programmes et puis il faut essayer de récupérer tout ce qu'il y a comme fonds structurel et fonds sectoriel.

Vous parlez de mutualisation et vous ajoutez juste derrière, mutualiser, vous avez raison. Après, il faut essayer de voir comment on peut mettre en place les choses. L'année 1 ne permettait pas immédiatement de mutualiser. Mais c'est une idée que l'on peut retenir, notamment pour l'avenir, en tout cas, je pense qu'on en tiendra compte.

Vous dites que sur les recrutements supplémentaires, il y a un delta et qu'il n'y a pas de réponses. Je peux vous dire que sur les personnels contractuels, vous avez à la page 15, un certain nombre d'éléments qui vous permettront, je l'espère en tout cas, d'avoir des réponses.

Vous dites aussi qu'on utilise en trésorerie le reliquat et tout ce qui est moyens en trésorerie de la DCT. La DCT, vous n'étiez pas là, il y a quelques années, depuis des décennies, je remonte même à la période BAGGIONI, il y avait ce roulement de DCT. On a même eu un débat pendant la mandature GIACOBBI sur la nécessité peut-être de la fongibilité de l'enveloppe de DCT au budget général. Donc, vous voyez, on a essayé d'imaginer les choses. Maintenant, cela ne veut pas dire qu'on a des problèmes de trésorerie, je ne peux pas laisser dire cela.

La capacité de désendettement, je pense qu'elle s'améliore. Vous affirmez le contraire, c'est votre droit. Je pense qu'on est rentré dans une situation qui est beaucoup plus vertueuse qu'elle ne paraissait au départ.

Ensuite, vous avez parlé de la diminution des provisions et autres contentieux.

Vous avez, je ne veux pas vous donner raison complètement parce qu'il y a eu des provisions, mais vous le savez, les provisions pour les contentieux, sont à la mesure des moyens que l'on peut avoir. Cela vaut dans toutes les collectivités. Si c'est un élément de conseil, on le prend en compte.

Mais encore une fois, il va falloir mesurer cela aux moyens de financement et à l'état des finances.

Vous dites que sur la PPI, il n'y a pas de visibilité et qu'il y a urgence. Encore une fois, je ne peux pas être d'accord avec vous même si effectivement, il y a peut-être à revisiter le dispositif. Encore une fois, vous l'avez dit avec un ton mesuré. Je réponds de la même manière, je crois qu'effectivement il va falloir rentrer dans le dispositif et avoir une lecture extrêmement précise de la PPI. Ce sont des opérations qui arrivent avec le temps. En année 2 de la Collectivité ou en année 3, on aura certainement une visibilité meilleure.

Vous parlez de l'aide aux communes. S'il y a à la fois un bon règlement et des moyens supplémentaires, à la fois on aide les communes et on règle un certain nombre d'investissements essentiels aux collectivités. On ne peut qu'être d'accord. Je signale à l'Assemblée de Corse que nous aurons un règlement d'aide puisqu'actuellement, on a un règlement d'aides qui est intermédiaire. Ça avait été un engagement très fort du Président de l'exécutif et bien entendu, ce règlement d'aides, il va tenir compte à la fois des suggestions et des critiques que vous aurez pu faire à l'application du règlement intermédiaire.

M. ORLANDI, et M. LACOMBE, vous parlez à la fois de l'effet ciseau. Effectivement, c'est une réaction tout à fait normale, je le faisais d'une manière quasi systématique quand j'étais dans l'opposition. Il faut faire attention à cet effet ciseau. Mais actuellement - on doit s'en prémunir, nous sommes d'accord avec vous - on ne peut pas considérer aujourd'hui qu'on rentre dans une période d'effet ciseaux.

Je remercie Pierre, il est parti. Il est intervenu en disant, « j'ai posé une question, je n'ai pas eu de réponse, donc vous pouvez considérer que ». C'est son droit. Néanmoins, il y a aussi la manière d'avoir une réponse et de s'adresser au Président de l'exécutif. Il n'est pas nécessaire d'attendre le compte administratif pour avoir une information de ce type. Néanmoins, je pense qu'on pourrait éventuellement prendre en compte sa demande.

J'ai apprécié les interventions des membres de la majorité qui ont à la fois souligné, comme je l'ai fait, les efforts qui avaient été accomplis, les ratios qui avaient été donnés et les éléments qui nous permettaient d'espérer d'améliorer la nécessité de poursuivre l'effort qu'on a entrepris.

J'espère avoir répondu aux interventions.

M. le Président, vous pouvez compléter si vous le voulez ou pas. Vous aurez certainement, dans le rapport d'activité, un certain nombre de choses à dire qui relèvent de l'activité de la Collectivité.

Je vous remercie.

Le Président SIMEONI

Je sais que tout le monde est fatigué forcément, après une longue journée, une longue matinée de travail, très ardu. Il est l'heure d'aller déjeuner. Ça a été rappelé, il n'est pas d'usage que l'ordonnateur présente le compte administratif. Il n'est pas d'usage non plus qu'il ne dise pas au moins quelques mots avant de vous laisser délibérer. Je vais le faire très brièvement en remerciant l'ensemble des intervenants.

J'allais dire, pour résumer notre débat sur le compte administratif, les gens heureux n'ont pas d'histoire. Il y a eu la modération bien sûr qui sied à chacun et chacune des intervenants, le respect réciproque, les pointes légitimes de l'opposition, c'est normal.

Mais globalement, je pense que nous sommes d'accord pour dire que l'on attribue ce mérite à la conjoncture extérieure ou qu'on se dise que le facteur principal a été les choix de gestion faits par le Conseil exécutif et la majorité territoriale, c'est un bon, voire un excellent compte administratif.

Donc, on a l'occasion souvent de le répéter qu'on soit dans la majorité ou dans l'opposition, et vous l'aviez dit vous-mêmes, je me tourne vers l'opposition, le compte administratif sera le juge de paix. Il nous départagera et aujourd'hui, il se trouve qu'il nous départage dans un sens qui est globalement plutôt favorable, j'allais dire à la majorité, mais à l'institution et à la Corse, et c'est tant mieux.

Je ne reviens pas sur les débats techniques. Trois ou quatre points qui sont quand même importants, parce que c'est à travers cela, au-delà des discussions d'experts, et il y en a dans cette Assemblée, que les Corses pourront se faire une opinion.

Premièrement, la diminution des charges générales, ça a été dit.

Deuxièmement, la diminution des dépenses de fonctionnement de façon générale, en tout cas leur contention, c'est acquis.

Troisièmement, et pour répondre à la fois à Xavier LACOMBE et à Pierre GHIONGA. Pierre a eu des mots assez durs, il a dit « ce n'est pas une nouvelle Collectivité de Corse », enfin des mots assez durs, dans son esprit - il revient tant mieux !- « c'est un super conseil départemental pour deux raisons : baisse de l'investissement, et augmentation des personnels ».

Très rapidement, sur ces deux points. Il y a une augmentation contenue des charges de personnel qui est due à 3 facteurs, il faut être très clair. Premièrement, c'est le GVT ; deuxièmement, c'est l'intégration d'un certain nombre de personnels qui étaient dans les structures satellites que nous avons fait le choix, ensemble, ça a été voté à l'unanimité, d'intégrer. Et troisièmement, en année pleine, report en année pleine des choix qui avaient été faits en 2017, et notamment à la fin de 2017. Je ne reviens pas, on a eu l'occasion d'en parler.

Après, si on regarde le nombre d'agents, qu'il s'agisse de contractuels, les choses, elles sont claires. Sur les contractuels, c'est à la page 15, je vais répondre parce que Jean n'est pas allé jusqu'au bout, à la fin de l'année, pour ce compte administratif, il y en avait 283. Il y en avait 258, l'année précédente et nous avons intégré 16 agents en cours d'année : 258+16, ça fait 274. Ça fait une augmentation de 7 et pas de 50 ou 60, les contractuels et les 7 en plus, ce sont des gens qui sont en remplacement sur des contrats dus à des maladies. Premièrement.

Deuxièmement, si vous prenez, et vous l'avez également dans le compte administratif, le nombre de personnes employées par la Collectivité de Corse, il a diminué. On peut tourner les choses comme vous voulez, il y a une diminution d'environ 27 postes, en moins.

Après, il y a des recrutements qui sont faits et qui sont assumés aussi parce qu'on a besoin de monter en qualification et en compétence dans un certain nombre de secteurs pour permettre à notre Collectivité d'augmenter son efficacité.

Je prends l'exemple que j'ai déjà cité devant vous. Vous avez un service juridique, aujourd'hui, qui procède de la fusion des trois services juridiques antérieurs lorsqu'ils existaient parce que dans certains conseils départementaux, il peut y avoir telle ou telle organisation. Aujourd'hui, le service juridique de la Collectivité de Corse, ce sont 8 personnes dont une catégorie A. On ne peut pas rester avec un service comme ça. Donc, à un moment donné, vous faites des appels à candidature interne, vous faites un tour extérieur comme on a dit, agences et offices et si vous n'arrivez pas à

pourvoir en interne, il va falloir et il faut recruter en externe. Peut-être qu'effectivement, ça va aussi se traduire par une augmentation de la masse salariale si on va vers des recrutements de personnels qui sont des cadres A, etc. Mais, ça, on en parlera ensemble, ce sont des choix qu'il faut aussi assumer.

Donc, c'est important.

Les marqueurs, c'est quoi ? Rappelez-vous aussi, ce que nous avait dit Camille, ça a été dit, on est dans un cadre qui est contraint, notamment par la contractualisation imposée par le Gouvernement, il nous avait dit « lorsqu'on va ajouter l'ensemble des facteurs sur lesquels vous n'avez pas prise et la tendance de la Collectivité, vous ne pourrez pas respecter la limite d'augmentation de dépenses de fonctionnement qui vous est fixée ».

Nous l'avons respectée et nous sommes en-deçà, y compris des projections qui avaient été contractualisées avec le Gouvernement. Donc, on a été extrêmement rigoureux de ce côté-là, pas au détriment du service public, pas au détriment de la qualité et pas au détriment des droits sociaux puisque vous avez vu que les droits sociaux de nos personnels, on les a augmentés. On l'a fait sur l'action sociale et on va le faire aussi à travers le régime indemnitaire qui sera présenté lors de la prochaine session. Ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, est-ce qu'on a augmenté les impôts ? Il faut le dire, dans un contexte où tout le monde augmente les impôts, ça a été visé notamment par l'avis du CESEC, bien sûr il n'y a que 30 % là où on a une marge. Mais la marge que nous avons potentiellement, on a choisi de ne pas l'activer. C'était un engagement politique que nous avons pris et nous l'avons respecté.

Je vous signale au passage, ça ne vous a pas échappé, que le Gouvernement envisage de transférer la taxe foncière des départements aux communes, notamment pour compenser la suppression de la taxe d'habitation. Il a engagé des discussions avec les départements pour savoir comment va être compensée cette perte de recettes.

Je vous signale que nous ne sommes pas un département, mais que nous avons récupéré, vous l'avez rappelé, la taxe foncière qui, aujourd'hui, est l'outil le plus dynamique de nos recettes fiscales, qu'on s'appête à le supprimer et que nous l'avons appris par le journal. Ça pose quand même un problème.

Donc, premièrement, dépenses de fonctionnement, charges de personnels. D'accord.

Deuxièmement, la question de ne pas augmenter la fiscalité. Important.

Troisièmement, l'investissement. C'était un enjeu. Je me tourne là aussi vers Pierre, baisse de l'investissement, ou Xavier qui dit « on n'a pas augmenté l'investissement ». Mais l'année dernière, lorsqu'on s'interrogeait, ce qui nous avait été annoncé et ce nous craignons y compris ensemble, c'était une année, vous aviez dit « ça va être une année blanche » en termes d'investissement. Nous, nous disons « ça va être une année très en-deçà du montant cumulé des trois collectivités ». C'était un risque, un risque qu'il fallait envisager parce que lorsque vous créez une collectivité nouvelle et que vous perdez par exemple 3, 4, 5 mois à l'allumage, 4 mois à l'allumage, c'est un tiers de l'année. Si vous perdez un tiers, c'est un tiers de l'investissement qui disparaît. Si vous êtes à 300 M€ d'investissement, ça n'en fait plus que 200. Là, je veux rendre hommage, on a eu des difficultés mais on en parlera tout à l'heure dans le cadre du rapport d'activité, tout le monde s'est retroussé les manches. Ça a été fait, mais je rends hommage, pour la partie financière, la DGA, DGS et à toutes celles et tous ceux qui ont travaillé à ce document, sur la forme et sur le fond. Je rends aussi hommage aux services parce qu'il y a eu une continuité, y compris dans la commande publique, y compris dans l'investissement. Donc, c'est toujours l'histoire du verre à moitié plein ou à moitié vide. Mais ce qui est objectif, c'est que nous avons un niveau d'investissement, attesté par le compte administratif en 2018, qui est à un epsilon près, le montant de l'investissement cumulé des trois collectivités, en moyenne, lors des exercices précédents. On est à un niveau qui est la fourchette haute de ce qu'étaient nos objectifs.

Je pense que ça, on est obligé de le prendre en compte et que lorsqu'on additionne l'ensemble de ces éléments, je ne reviens pas sur les autres, eh bien, on est dans un exercice 2018 qui est sanctionné par un compte administratif qui est notre juge de paix, qui vient dire que d'un point de vue de sa trajectoire budgétaire, de ses investissements, des engagements qui avaient été pris, de ce que nous devons faire et de ce que nous voulons faire, y compris en termes de politiques publiques (on le verra dans le rapport d'activité 2018), malgré les difficultés, malgré les risques, malgré un certain nombre d'insuffisances, il y en a toujours dans toute entreprise humaine, a été pour la Collectivité de Corse, une première année, mais une première année qui, globalement, a été positive et de cela, me semble-t-il, nous devons nous réjouir.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président.

Donc, après un débat très riche, le Président s'en va.

(Le Président SIMEONI quitte l'hémicycle).

Et nous allons donc pouvoir passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Abstentions (21) : Per l'Avvene (10), La Corse dans la République (5), Andà per dumane (6) .Pour (41) : Femu a Corsica (18), Corsica Libera (13), PNC (10)

Le compte administratif est ADOPTE.¹³

Je vous demande un peu votre avis, car nous avons quand même le rapport d'activités ?

(Brouhaha)

Une heure simplement alors, parce que sinon nous allons terminer très tard cet après-midi.

Je vous demande d'être très, très sérieux et de revenir à 15 heures.

A 15 heures piles tout le monde revient, on est d'accord ? Nous avons le temps de manger en 1 heure, donc à 15 heures tout le monde ici !
Merci !

La séance est suspendue à 14 heures et reprise à 15 h 45.

Mme Mattea CASALTA préside la séance.

Mme Mattea CASALTA

Nous allons commencer. Si vous le voulez bien, nous allons entendre Josépha GIACOMETTI pour le rapport N°185.

¹³ Délibération N° 19 – 218 AC

**INSIGNAMENTU- FURMAZIONE-RICERCA /
ENSEIGNEMENT - FORMATION – RECHERCHE**

*** Rapport n° 185 : Convention tripartite d'application entre l'Etat, la Collectivité de Corse et l'Université de Corse pour la période 2018-2022 et relative à l'offre de formation supérieure pour la période 2018-2022.**

Mme Josépha GIACOMETTI

Merci, Mme la Présidente.

Ce rapport très important intervient malheureusement au terme d'une session très intense et c'est bien dommage que l'hémicycle soit un peu clairsemé puisque c'est un rapport important, qui est présenté en la présence des représentants de l'université, qui sont dans les tribunes, et je les salue très chaleureusement.

Je vais présenter en quelques focus ce rapport.

Il y a bien entendu, comme vous l'avez dit Mme la Présidente, la convention tripartite, ainsi que la carte des formations que j'avais eu déjà l'occasion de présenter au mois de juillet dernier devant la commission « éducation », en partenariat bien entendu avec l'Université de Corse et également en présence du CESEC.

Cette convention est une quatrième convention du genre et nous l'avons voulue, elle est le fruit d'un travail important mené avec l'université, avec les services de l'État durant près d'une année aujourd'hui puisque, je le disais, en juillet dernier j'avais eu l'occasion de présenter la carte des formations.

Cette convention est importante, d'abord parce qu'il s'agit de l'Université de Corse et que nous connaissons tous l'importance de l'Université de Corse pour le développement de notre île, pour l'émancipation de notre jeunesse et quel enjeu elle représente aujourd'hui, depuis sa réouverture et à l'aube de ses 40 ans, puisque ça va être la convention qui sera quasiment celle des 40 années de l'université. Il y avait un nouveau cap à franchir, il y avait de nouveaux défis à relever et en partenaires que nous sommes avec l'université, nous avons voulu les relever avec elle.

J'espère que ce sera pari tenu, parce que les défis sont grands et vous le verrez au fil de ma présentation, et je suis sûre que vous avez très certainement pris connaissance de cette convention.

Cette convention se décline sur trois axes :

- promouvoir la réussite et l'insertion des étudiants,
- développer de nouveaux objets scientifiques et de nouvelles alliances,
- assumer notre responsabilité pour répondre de la manière la plus efficiente aux besoins du territoire.

Cette convention, je le disais, est la quatrième du genre. Et là-aussi, il faut poser quelques petits éléments de contexte très rapidement. C'est une convention qui intervient dans le cadre d'une mise hors normes puisque l'université bénéficie d'un cadre qui est celui de cette convention tripartite État/Collectivité/Université, qui est issue de la mise hors normes de l'université qui est intervenue en 2004, mais rentrée véritablement en application en 2007. Il faut se rappeler, et ça fait du bien parfois de faire quelques rappels, des conditions dans lesquelles la mise hors normes a été arrachée, après des heures d'occupation. Même si elle était déjà promise, en tout cas pour qu'elle rentre et qu'elle devienne effective, des heures d'occupation par le Président de l'époque et son conseil d'administration, Antoine AIELLO, pour obtenir des postes, pour obtenir des moyens et pour obtenir enfin que soient reconnues les spécificités de l'Université de Corse, de ce territoire sur lequel elle est, la Corse, et sur la nécessité de l'accompagner s'affranchissant des normes.

Je ne le dis pas seulement pour la symbolique, mais je le dis aussi parce qu'il faut replacer dans un contexte historique, que ce soit celui de la réouverture de l'université, que ce soit cette étape-là qui a été fondamentale. Et puis on voit bien, aujourd'hui, pour aussi le dire de manière positive que c'est un cadre efficace et efficient pour que les partenaires puissent faire entendre leurs projets : bien sûr le partenaire principal, la clé principale qu'est l'université, au-delà du partenaire, le porteur du projet scientifique et de recherche, l'État et la Collectivité, dans un cadre de négociations qui s'affranchissent des normes. Je le dis parce que dans le domaine de l'éducation, nous en sommes encore à demander un cadre spécifique, même si comparaison n'est pas raison, nous savons que cela peut fonctionner et que cela donne un cadre de négociation efficace pour obtenir les moyens à hauteur

des besoins. Et puis, c'était aussi pour faire un clin d'œil à ceux aussi qui s'y sont engagés et certains élus à l'époque étaient déjà présents, d'ailleurs sur tous les bancs, même s'ils sont absents cet après-midi. J'ai regardé certaines archives, j'ai pu en retrouver quelques-uns.

Je disais donc, cette mise hors normes qui nous a amenés donc dans cette quatrième convention à un engagement autour du projet de l'université, où l'État s'engage, vous l'avez vu, et la ventilation, la façon dont les postes vont monter en charge et vont être donnés à l'université est détaillée, dès cette année et jusqu'en 2021, et effectivement, où nous nous engageons, la Collectivité de Corse s'engage aux côtés de l'université sur des aspects financiers.

Nous vous avons détaillé l'ensemble des engagements, autant en dotations de fonctionnement, qu'en dotations d'investissement, avec une progression qui vous est présentée jusqu'en 2022.

Pour la dotation globale de fonctionnement 2018 : 7 714 000 €.

Pour la dotation globale d'investissement : 3 385 000 €.

Pour arriver en 2022 à 8 516 000 € en fonctionnement et 4 405 000 € en investissement.

S'ajoute, à côté de cet engagement financier bien entendu, les investissements liés aux nouvelles opérations immobilières, ainsi que les autres financements hors convention tripartite.

Vous le voyez, un engagement important, mais je le disais en préambule, nous croyons fortement en l'Université de Corse, non pas que de par son histoire, mais je crois qu'elle joue un rôle clé, je le disais, pour l'émancipation de notre jeunesse, qu'elle a su s'inscrire dans le paysage de la recherche et de la formation, qu'elle a su démontrer sa capacité, au-delà d'exister, je pense que nous avons passé ce cap, à être dans l'excellence et c'est important de continuer de l'accompagner, et j'y reviendrai.

Bien entendu, nous avons construit cette convention en croisant toutes ces dimensions : celle de l'engagement financier, celle de la stratégie immobilière puisque se recoupent, et je ferai quelques focus, les enjeux stratégiques portés par notre collectivité, les opérations immobilières et les projets de l'université. C'est-à-dire que c'est une convention que nous avons voulu aussi cohérente sur ces aspects-là.

Quelques engagements en focus : celui de la caserne Padoue à Corti, où il y aura un cluster des arts et du design, et un projet d'école d'architecture. Et nous savons que dès cette année, le DU va démarrer et c'est extrêmement important et pour l'université, et pour nous d'être engagés sur ce projet, puisque je crois qu'il y a de véritables enjeux en matière d'aménagement du territoire, qu'il y a de véritables besoins pour notre île dans ces domaines, et qu'il nous faut accompagner ce développement.

L'ESPE à Aiacciu puisque, vous le savez, la philosophie de notre majorité, c'est bien entendu de maintenir la formation initiale à Corti, ça c'est bien clair, et développer la formation continue, le transfert de connaissances et la recherche dans les autres territoires de notre île. Et l'ESPE à Aiacciu, c'est l'ancienne École normale pour les Ajacciens, et même pour les autres, où il y a un projet très ambitieux de living lab, de transfert didactique qui est porté par l'ESPE de Corse et auquel la Collectivité de Corse s'associe puisqu'ensuite, il y a aussi cette volonté de construire, autour du projet porté par l'ESPE de Corse, une véritable activité autour de la langue corse, autour des langues et construire une véritable coofficialité de fait.

Le fait que ce soit aussi en milieu urbain et que cela vienne coller avec les orientations portées par le Conseiller exécutif en charge de la langue corse dans ces domaines, c'est absolument important pour nous de s'engager sur ce projet.

Sur la formation également, c'est détaillé dans la convention, sur la formation des cadres, nous savons, notamment dans notre collectivité et au-delà qu'il y a un besoin très fort parce que nous avons des institutions particulières et nous ne cessons de le répéter ici, nous avons besoin d'avoir des formations spécifiques sur notre institution pour les cadres, non seulement de nos collectivités, mais au-delà. Et ce projet de formation que nous souhaitons porter, que l'université porte et que nous souhaitons accompagner est absolument, pour nous, fondamental et nous avons voulu y mettre un accent très fort.

Vous le voyez là-aussi sur l'Académie du bois, puisqu'on parle beaucoup de relance des filières et des différentes filières stratégiques pour notre île, je crois que celle-ci en est une et qu'il y a des projets portés à ce niveau par l'université, c'est absolument fondamental.

Sur la question des plateformes de recherche, des enjeux très importants aussi : la plateforme Stella Mare a été mise à l'honneur il y a quelques jours, lors de la visite du Ministre de l'agriculture. Stella Mare, c'est

aussi l'enjeu de la gestion des ressources halieutiques, de la préservation des milieux marins. Et là-aussi, nous croisons des enjeux scientifiques et de recherche avec le nécessaire transfert de connaissances et les orientations stratégiques que nous portons.

De même pour Vignola, l'enjeu énergétique est absolument fondamental. Nous devons fortement encourager non seulement les plateformes de recherche, mais aussi encourager le transfert vers les entreprises et Vignola y travaille.

Là-aussi, en termes de recherche, il y a, et j'inviterai prochainement les élus, en accord avec l'Université de Corse, à venir prendre connaissance de ce qui se fait sur ces plateformes. Il y a vraiment un enjeu fondamental.

Là-aussi, vous l'avez certainement vu dans la convention, en miroir, s'inscrit le projet de Bachelor en métiers de la transition énergétique qui est très étroitement en lien avec le campus des métiers de la transition énergétique et qu'il est absolument fondamental là-aussi de soutenir.

Il y a un fil conducteur, et vous l'aurez très certainement noté, c'est celui de l'innovation : innovation d'abord en termes de pratiques pédagogiques innovantes, j'ai évoqué le projet d'ESPE et de learning lab, mais je pourrais en évoquer d'autres.

Il y a la volonté pour l'université dans tous les domaines et dans toutes les unités de recherche, qu'elles soient de lettres, langues et sciences humaines, ou scientifiques, de développer des nouvelles pratiques pédagogiques. Et il y a pour la Collectivité de Corse, bien entendu vous l'aurez compris, un enjeu à l'accompagner.

Pour ce qui est du transfert aussi vers le monde économique, cela est également très fortement mis en avant dans notre convention. Il y a un lien fort avec le monde économique qui doit être encore construit et renforcé, notamment en matière de connaissances des besoins du territoire parce que l'université aussi peut-être pour notre collectivité un outil d'aide à la décision, mais aussi en termes de transfert de connaissances et de saut qualitatif à opérer puisque la recherche permet aussi l'anticipation, l'anticipation également sur des marchés porteurs et en termes de formation également.

Il y a un autre aspect que nous avons voulu accentuer et porter avec l'Université de Corse, c'est celui de la mobilité internationale. Il est absolument fondamental que nous encourageons à la mobilité internationale,

notamment par des stratégies de double diplomation, mais aussi des stages et que la Collectivité accompagne non seulement à l'intérieur de cette convention cette volonté de l'université, mais aussi au travers de son schéma de la vie étudiante. Vous savez que nous sommes sous schéma transitoire actuellement et que dès la rentrée, vous sera présenté le nouveau schéma de la vie étudiante qui encourage très fortement, par des dispositifs de soutien et d'aide à la mobilité étudiante et à l'international, pour que véritablement nous arrivions à ce que l'ensemble de nos étudiants, en tout cas dans la majorité des domaines, puisse avoir au moins un semestre, peut-être moins, peut-être plus même pour d'autres, à l'international. C'est absolument fondamental que nous puissions accompagner cette stratégie dans laquelle s'est engagée l'université.

Tout comme, je le disais au début de mon intervention, elle souhaite poursuivre, et nous l'y encourageons, sa stratégie d'internationalisation, puisque aujourd'hui, comme hier d'ailleurs, lorsqu'on fait de la recherche, lorsqu'on fait de la formation, on ne peut pas être mis sous cloche et rester cloisonné, et ça n'a jamais été la volonté ici. C'est bien de s'inscrire dans des réseaux internationaux sur le plan scientifique et de recherche, c'est bien de faire de l'innovation et l'université doit poursuivre son effort à ce niveau et que nous devons l'y accompagner.

Je conclurai donc en disant que c'est une convention, vous l'aurez vu dans ma présentation, que nous avons voulu croisée avec les grands enjeux stratégiques de notre pays et avec la volonté toujours ancrée d'accompagner l'Università di Corsica à l'aube de ses 40 ans dans un saut qualitatif encore plus grand que celui qu'elle a su faire ces 40 dernières années, qu'elle continue à accompagner l'émancipation de cette jeunesse, qu'elle continue à s'affirmer comme un acteur incontournable de la recherche et de la formation, non pas seulement en Corse, mais sur le plan international et que ce qui était pour Pasquale PAOLI un adage auquel il tenait fortement « studià hè libertà », ch'ella cuntinuesse à fà chi stu paese suffiessi a libertà per stu populu è per a so giuventù.

Mme Mattea CASALTA

E cusì sia. La parole est à qui la demande : Pascale SIMONI.

On va écouter peut-être auparavant l'avis de la commission, Anne-Laure SANTUCCI.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Les commissaires ont débattu :

Madame Laura Maria POLI a souhaité savoir si la présente convention présentait beaucoup de changements par rapport à la précédente.

En réponse, les services ont répondu et précisé que les coûts prévus dans cette nouvelle convention étaient plus importants, mais qu'ils s'expliquaient du fait qu'entre 2013 et 2019, des plateformes de recherche majeures telles que Stella Mare ont été créées et que des filières innovantes ont été mises en place, notamment dans le domaine de la Santé. Se posait également la question de la création d'un 3^{ème} campus à l'entrée de Corti. **Monsieur Marc BENEDETTI, pour les services de la Collectivité**, a signalé que **Monsieur le Président de l'Exécutif** avait été particulièrement soucieux de ce que le comité de suivi se réunisse désormais.

Madame Laura Maria POLI a interrogé les services sur les raisons de la non-effectivité de ce comité de suivi.

Les services ont fait savoir qu'il était dû à une grande confusion entre l'Etat ou la Région quant à savoir qui devait être à l'initiative de ce comité.

Pour les services, **Monsieur Marc BENEDETTI** a assuré que désormais, la volonté du Président était que le comité de suivi se tienne à l'initiative et assumée par la Région. L'idée est la production d'un document cadre liant l'Université de Corse, la Région et l'Etat et qu'il soit un pilier sur lequel s'appuyer.

La commission a émis un avis FAVORABLE. (au regard de sa qualité, non-participation de M. Romain COLONNA)

Mme Mattea CASALTA

Merci. Un avis de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Un avis favorable, Mme la Présidente.

Mme Mattea CASALTA

Et là, nous écoutons Pascale SIMONI.

Mme Pascale SIMONI

Je tiens à féliciter la conseillère exécutive, ainsi que les parties prenantes à la rédaction de cette convention, pour la vision globale que vous avez su projeter sur le formidable outil qu'est l'Université de Corse.

Cette 4ème convention a su trouver un équilibre entre l'héritage de la précédente convention, l'ambition scientifique, la perspective économique et la valorisation culturelle.

En effet, je ne reviendrai pas sur les axes que vous venez de présenter mais je soulignerai simplement que les objectifs fixés sont clairs, pertinents et transversaux. Grâce à cela vous posez des jalons adaptés, non seulement à notre territoire, mais également au contexte mondial.

Cette convention relève 3 défis majeurs :

Un premier défi scientifique que vous avez très justement placé dans un contexte mondial où la science est perçue comme un bien commun. La recherche, mais également l'ouverture des données, se révèle être un objectif stratégique dans l'optique d'un rayonnement qui ira bien au-delà de notre île.

La recherche scientifique est un facteur avéré de développement. Les compétences, les connaissances et les capacités d'innovation des individus sont le meilleur atout de notre développement.

Un deuxième défi socioéconomique qui, dans un contexte mondial, fait face à une pénurie de talents, amplifiée par l'évolution des besoins en compétences à l'heure de la transformation digitale. Cette situation impose aux chefs d'entreprises, tous secteurs confondus, de remettre en question leur stratégie de gestion des talents et a plus de souplesse. C'est ainsi que de grandes entreprises sont amenées à créer des succursales, voire des sièges sociaux au plus près des lieux de formation.

Cette perspective est une formidable opportunité qui viendra s'ajouter aux initiatives locales.

L'université de Corse va vers une intensification de son influence sur l'évolution même du milieu économique local, par la constitution d'un écosystème particulier.

Un troisième défi culturel et pédagogique que vous traduisez en premier lieu, pour les étudiants, par l'accès au digital learning et une fois de plus résolument ouvert sur le monde.

La dimension internationale et les partenariats sont les catalyseurs de la réussite de l'université et vous avez su vous saisir de tous les outils pour œuvrer en ce sens.

Cette convention ouvre également de nouvelles perspectives en faisant la part belle à l'art et la créativité, et plus largement à la culture. Dans ce registre il faut également saluer la place qui est faite à notre langue par la mise en œuvre du grand plan de formation en langue corse.

En relevant tous ces défis, ce document stratégique impulse une dynamique innovante, ambitieuse, mais aussi rationnelle et pragmatique. Au de-là de ce dispositif stricto sensu, par cette convention et grâce à notre université résolument tournée vers l'avenir, vous redessinez une perspective d'émancipation de notre peuple dans la droite ligne de Pasquale Paoli...

Pour cela, nous ne pouvons que vous remercier.

Merci.

Mme Mattea CASALTA

Merci, Mme la Conseillère.

Une autre intervention ? Anne TOMASI.

Mme Anne TOMASI

A ringrazià vi.

Dunque, eiu dinò vulia felicità l'Esecutivu è i so servizii per su travaglione di cunvenzione cu l'università ; l'università è bella sicura i servizii di l'università, ùn mi ne scordu micca.

L'università hè unu di l'arnesi i più impurtanti chè n'avemu qui per u sviluppu di a nostra ghjuventù. E a sapemu tutti, a nostra giuventù hè l'avvene di stu populu.

Sa cunvenzione permette u sviluppu di l'identità di a nostra università, in addattazione cu i bisogni di u territoriu, i bisogni dinò di u nostru tempu, in particolare bisogni di l'ambiente, è quessa ghjè cusì che no puderemu sviluppare un avvene in adeguazione cu u mondu d'oghje.

E per tuttu quessu, vi vulia felicità.

In particolare, vuleriu palisà l'appoghju à a ricerca scientifica, cu u rinforzu di i laboratorii d'una manera generale, cu a dutazione supplementaria ind'è i posti d'insignanti è di ricerca.

Vulia dinò salutà i diplomi novi d'issa cartula, d'issa cunvenzione. Si diplomi novi permetteranu di fà calà u sviluppu di i studenti chì sò ubligati à parte pè fà i so studii :

U diplomu d'architettura chì ghjè à m'avisu un primu passu interessante per di a creazione di un diplomu generale d'architettura in leia incu a scola d'ingeniore.

L'estensione di a seconda annata di medicina dinò chì ghjè impurtantissima è a riflessione nant'à a disparizione di u numerus clausus, chì ghjè dinò à m'avisu un passu impurtante pè a saluta in Corsica.

È su Master di lingue in leia incu u cummerciu internaziunale chì permetterà di sviluppare à nostr'ecunomia è ch'hà da esse impurtante pè l'ecunomia di a nostra terra.

Per compie, vulia eiu dinò felicità u travagliu annant'à a lingua ind'è sta cunvenzione. Sò cuntenta di vede ch'ella hè un scopu scumpertutu da l'università di travaglià à l'emergenza d'una sucietà bilingua è d'una cuufficialità di fattu, diceraghju.

U sviluppu di a furmazione di l'insignenti hè un passu necessariu è sò cuntenta di sapè ch'ellu ci hà da esse un centru immersivu novu in Aiacciu pè favurizà a furmazione di s'insignenti.

E per compie, a creazione di su Master d'animazione linguistica mi pare dinò un passu maiò per fà chì a lingua corsa sia presente in tutti i lochi di a sucietà.

Dunque à ringrazià vi torna pè su travaglionu.

Mme Mattea CASALTA

A ringrazià vi. Qual'hà chì vole intarvena ? Più nimu.

Donc, un retour sur l'Exécutif.

Mme Josépha GIACOMETTI

A ringrazià vi. Ghjustu qualchi parolla.

A ringrazià vi per st'intervenzione.

Qualchi fatti di sicuru. Ringrazià Anne TOMASI d'avè ramintatu qualchì... Aghju pigliatu qualchi esempi cusi d'appalisà a cruciera trà l'inghjochi strategichi di a nostra cullettività è ciò chì hè purtatu di l'università è cum'ella s'hè cuncepita ghjustu à puntu sta cunvenzione.

A ringraziu d'avè pinsatu à d'altri punti strategichi impurtanti è cusi d'avè prulungatu appena st'intervenzione. Di sicuru quand'ella hà ammintatu a medicina, sarà un puntu maiò dinò di sviluppà è d'andà versu sta seconda annata, mà di sicurizà dinò ciò ch'hè chjamatu u PACES di sviluppà sta prima annata di medicina chì apre nant'à e filiere medicale, di sicuru chì ci vulerà cuntinuà nant'à stu latu quì.

Nant'à u cummerciu internaziunale è e lingue, di sicuru, sta necessità d'avè sta vicinanza è sta diversità linguistica hè di sicuru dinò l'emergenza di una sucietà bilingua è d'una cuufficialità di fattu chè no chjamemu. Ghjè una sfida maiò chì ghjè di sicuru spertuta da l'università, da i so cercatori è insigenti.

A ringrazià dinò Pascale SIMONI, di sicuru chì c'hè una necessità quì dinò d'esse in avanzu, perchè a ricerca permetta dinò què, nant'à e tecnulugie, u numericu, di fà lu entre in tutti i livelli di a sucietà. Ghjè una sfida chì ghjè dighjà purtata da l'università è ch'ellu ci vulerà à cuntinuà di sviluppà ancu di più è ch'ellu ci hè una necessità forte dinò d'accumpagnà u trasferimentu di e cunnescenze quì acquistu nant'à u territoriu, nant'à l'intraprese è sviluppà dinò un ecosistema trà ricerca è sviluppu chì ghjè un inghjochu maiò per u nostru territoriu.

Pour revenir sur quelques points qui ont été évoqués à la lecture du rapport de commission, effectivement il y a eu un défaut de réunion du comité

de suivi. Il est clair que le comité de suivi ne s'est pas suffisamment réuni. Il y a eu un engagement de l'État de le réunir puisque la Préfète a reconnu qu'il incombait à l'État de le faire, mais que jusqu'à aujourd'hui ça n'avait pas été correctement fait, que nous nous sommes tous engagés, puisque tripartite, trois engagements, trois engagés pour le même objectif, comme quoi on y arrive parfois, ce n'est pas souvent. Peut-être que c'est le cadre qui nous permet d'avoir pu négocier les choses puisqu'il y a aussi du côté de l'engagement de l'État 40 postes, il faut aussi en parler, et de notre côté des engagements immobiliers et financiers importants pour ce projet partagé et qu'il sera absolument essentiel d'avoir des retours d'évaluation ; ce à quoi nous sommes tous attachés.

Pour finir enfin et revenir encore une nouvelle fois, ce travail c'est d'abord celui de l'Université de Corse et je crois qu'il était important ici de les saluer vraiment, parce que ce travail porté, ce projet que nous avons eu à partager, c'est d'abord le leur. Ils ont élaboré, bien sûr sous l'égide de Paul-Marie ROMANI, avec l'ensemble des vice-présidents, l'ensemble des directeurs de laboratoires, cette carte des formations qui a été validée et qui a été saluée par les différentes instances.

Les projets de recherche qui ont été validés et salués par les différentes instances, je l'ai souligné à l'écrit dans le rapport, mais il est important aussi de le rappeler ; un projet de l'université qui est salué par ses pairs, ce n'est pas tous les jours parce que toutes les universités ne se sont pas vu décerner des félicitations sur leurs projets. Et ce projet-là, nous l'avons partagé, bien entendu, avec une immense joie, je dois le dire, avec eux, avec cette préoccupation de relever les défis avec eux, mais je voulais souligner que nous les avons fait converger puisque ce travail, finalement, ne remonte pas que dans cette convention tripartite, il remonte au moment où nous avons validé le schéma de l'enseignement supérieur et de la recherche, rappelez-vous c'était en 2017, et où déjà l'université de Corse avait participé activement aux 14 ateliers que nous avons mis en place sur l'enseignement supérieur, la formation et la recherche, qui avait été ensuite repris dans la carte des formations et aujourd'hui, qui nous amène jusqu'à cette convention tripartite.

Donc, d'abord remercier et saluer l'engagement, le projet de l'université et leur dire combien est notre fierté de le porter à leurs côtés.

A ringrazià vi.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Un mot du Président de l'Exécutif sur un tel dossier, je pense que c'est tout à fait nécessaire.

Le Président SIMEONI

Merci, peut-être pas nécessaire, mais en tout cas je viens simplement exprimer ma gratitude bien sûr à Josépha qui a porté ce dossier avec constance, avec passion. Au-delà de la conseillère exécutive, bien sûr, l'ensemble des services mobilisés autour du DGA, des directeurs, tous celles et ceux qui ont travaillé.

Saluer bien sûr nos partenaires de l'Université de Corse qui auront compris que la flexibilité des horaires de session n'est pas un vain mot.

Je pense que tout a été dit, je n'étais pas présent malheureusement et je vous prie de m'en excuser, Mme la Conseillère exécutive, pendant votre présentation puisque j'étais retenu avec d'autres collègues pour essayer de rédiger un texte, lui-aussi très important.

Simplement dire que c'est un moment fort, je pense que ça a été souligné. Je vais rester dans les grands équilibres.

Premièrement, dire que dans cette affaire, l'État a joué le jeu. Ils ont fait un effort significatif en termes de postes et cela va permettre à l'Université de Corse de continuer à se déployer.

Deuxièmement, c'est normal aussi, la Collectivité de Corse a fait un effort et notamment un effort budgétaire important, c'est normal puisque je rappelle que parmi les axes fondateurs de nos orientations, de nos engagements, il y a la primauté qui est donnée à l'éducation, à la formation, à l'enseignement et notamment à l'enseignement supérieur. L'Université de Corse est un outil stratégique, ça a été dit et répété.

Je rappelle également que nous avons quand même cadré au plan budgétaire, notamment avec des clauses qui vont nous permettre de vérifier ensemble, dans le cadre du suivi de la convention (qui est un point sur lequel nous avons cherché à améliorer le dispositif), de voir si les tableaux prévisionnels sont respectés et s'ils le sont, nous, nous serons aux côtés bien sûr de l'Université de Corse. Donc, c'est un moment très important aussi.

Un dernier mot. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion, parmi tous les axes forts, de dire un mot sur cet institut de formation des cadres. Je pense que oui. Là-aussi, c'est un enjeu croisé pour les années à venir, un enjeu essentiel qui fait écho à la réflexion que nous avons ce matin sur la nécessité de faire monter en compétence, y compris au plan interne, la formation des personnels de la Collectivité de Corse, et notamment la formation continue. Il y a le CNFPT bien sûr, mais il y aura très rapidement, selon des formes qui restent à déterminer, cette formation permanente, continue, offerte par l'Université de Corse qui nous permettra véritablement d'avoir des cadres qui s'inscrivent dans le développement d'une administration de projet innovante ; l'administration de la Corse du XXIème Siècle.

Dunque, ghjè una stonda impurtante. Sò stati dui ghjorni di travagliu è vogliu vede come un simbulu ind'è u fattu chì i dui cartulari maiò di sta sessione sò stati presentati da consigliere esecutive, duie donne. Duie giovane donne ch'anu fattu un travaglionu.

Emu l'abitudine di di chì u Cunsigliu esecutivu è a maggiurità travaglianu sempre ind'è un spiritu di transversalità, cercandu à appughjà ci l'uni è l'altri, è custì l'emu fattu per dui puntelli maiò di a nostra pulitica : i trasporti, ammaestrà un duminiu strategicu di u nostru sviluppu, è l'Università di Corsica, un attrazzu ch'hè statu à u core, à u centru di tutti i nostri impegni dipoi un mezu seculu.

Per ride, ùn sò micca se avete avutu u tempu di guardà i reti suciali, aghju vistu chì u Governu si felicitava chì 300 anni fà fussi natu u Sgiò CHOISEUL, è dicenu nant'à u situ ufficiale « ricordemuci ch'ellu hè natu 300 anni fà CHOISEUL è devimu à ellu chì a Corsica sia francesa »... Bon... Dunque hè bè d'avè a memoria, noi ci ramintemu chì CHOISEUL hà compru a Corsica à Genova eppo hà iniziatu una conquista militare ch'hà stirpatu mezu mondu.

Mà postu ch'ellu si tratta di mimoria, ci vole à rammintà si chì unu di i gesti primi di u putere reale in Corsica hè statu di sarà l'Università, perchè « studià hè libertà » ; era vera dui seculi fà, è ancu più vera oghje : studia hè libertà, studià hè emmancipazione, studià hè fà chì a Corsica s'apri sempre di più nant'à u Mediterraniu, nant'à a Francia, nant'à l'Europa è nant'à u mondu.

E cusì sia.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président. Je pense que nous allons voter ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

ABSENTS : MM Jean-Guy TALAMONI, Julien PAOLINI, Romain COLONNA, Petr'Antone TOMASI en leur qualité d'universitaire

Félicitations à tous : ce **rapport est ADOPTE à l'unanimité.**¹⁴

Bravo !

Nous avons un autre rapport, M. le Président. Si vous voulez bien nous le présenter. Vous avez la parole.

QUISTIONE DIVERSE / QUESTIONS DIVERSES
--

*** Rapport n° 186 : Rapport d'activité de la Collectivité de Corse pour l'année 2018**

Le Président SIMEONI

Donc, rapport d'activité. Je regrette un peu, bien évidemment que ce rapport, eu égard au caractère particulièrement dense de notre session, vienne sans doute à un moment de nos débats où l'attention n'est pas ce qu'elle aurait pu être dans des circonstances moins éprouvantes. Je vais donc essayer de resserrer au maximum mon propos en soulignant quand même, au seuil de mes explications, que c'est un exercice inédit, et pour cause puisque, en politique comme en amour, il n'y a qu'une première fois et c'est donc la première qu'année de la Collectivité de Corse, il n'y en aura qu'une. Donc un rapport d'activités....

Il fait chaud hein ?...

Donc c'est la première année de la nouvelle Collectivité de Corse issue de la fusion que vous présente en synthèse ce rapport.

¹⁴ Délibération N° 19 – 219 AC

C'est également la première fois que nous le faisons sous cette forme, et de la même façon que nous avons ensemble souligné ce matin la qualité sur le fond et sur la forme du compte administratif que nous avons présenté et voté, je voudrais, concernant le rapport d'activité, attirer votre attention, mais je sais que c'est déjà fait, sur la qualité, sur la forme et sur le fond de ce document.

Je veux rendre hommage ici à Mme ISTRIA, qui a été la rédactrice principale et l'animatrice de la rédaction collective de ce rapport, mais elle en a quand même été une des chevilles ouvrières essentielles. Donc merci beaucoup !

Merci au DGS et merci aussi à l'ensemble des élus et des services qui ont contribué à nourrir ce document de synthèse.

Je disais que fusion, bien sûr, un rapport qui présente l'activité de la Collectivité de Corse proprement dite, mais également des offices et agences et de la plupart des organismes qui dépendent directement de la Collectivité (la SEM Chemins de fer de la Corse, la MDPH, le Centre du sport et de la jeunesse...).

Un rapport qui est aussi présenté concomitamment avec le compte administratif et je pense que c'est un exercice intéressant qui sera à reconduire, puisque d'un côté, dans un exercice parfait, nous aurions pu avoir de façon quasi concomitante le compte administratif, l'aridité des chiffres mais également leur exactitude, et le rapport d'activité qui, sous une forme plus narrative, développe un peu ce qu'a été l'action de la Collectivité. Ce ne sont pas seulement des chiffres, ce ne sont pas seulement de grands équilibres budgétaires, ce sont également bien sûr des politiques publiques et puis des femmes et des hommes qui font vivre notre collectivité.

Très brièvement, autour de quelques grands points.

D'abord, la Collectivité de Corse en 2018 vue de l'intérieur, premier point.

Qu'avons-nous fait ? J'avais eu l'occasion de le dire, notamment devant les personnels, il y a eu des frustrations, il y a eu des inquiétudes, il y a eu des difficultés, je crois que c'est inhérent à tout processus de fusion, mais j'avais eu l'occasion de dire, lorsque nous aurons l'occasion de prendre un peu de recul sur ce que nous avons aussi réussi à faire et réussi à faire

ensemble, je pense que nous allons être surpris par l'ampleur de la tâche d'ores et déjà accomplie, même s'il reste encore beaucoup à faire.

Et il me semble que cette volonté de structurer de façon durable et efficace le nouvel outil qu'est la Collectivité de Corse s'est traduite par des décisions et des avancées très importantes.

D'abord je rappelle des principes que nous avons souhaité mettre au cœur de notre fonctionnement interne. Quelquefois ça peut paraître artificiel que de les invoquer, mais les principes d'équité, de transparence et de démocratie, au plan interne ont été déclinés avec d'abord une vie syndicale qui est forte, des élections qui ont été organisées, pas dans des conditions faciles d'ailleurs, mais qui se sont bien passées. Un scrutin qui a donné les résultats qui ont été ceux voulus par les votants et des organisations syndicales qui sont aujourd'hui consacrées dans leur représentativité.

Deuxièmement, l'organigramme.

Il a été construit, il est aujourd'hui adopté, y compris dans les échelons d'encadrement intermédiaires. Il est certainement perfectible. Il a vocation à évoluer, mais je rappelle quand même que nous avons fait, en moins de 18 mois, ce que les régions qui ont fusionné dans des conditions moins ardues, n'ont quelquefois pas réussi à mettre en œuvre en 24 ou 36 mois.

Je rappelle en un mot que nous avons fait le choix d'une bourse aux emplois, certains syndicats étaient d'accord, d'autres non.

Je le redis, je l'ai dit devant le CESEC, je continue à penser que la bourse aux emplois, pour les fonctions de direction notamment, était le pire système à l'exception de tous les autres, pour paraphraser Churchill qui parlait en ces termes de la démocratie. C'est-à-dire que bien sûr, certains ont dit « oui, mais les jurys composés de responsables administratifs étaient déjà préorientés, on a tendance à travailler avec les gens qu'on connaît, plutôt qu'avec ceux qu'on ne connaît pas... ». Tout cela est vrai, mais je pense que ce système-là, qui reposait quand même sur un principe d'évaluations objectives, même si toujours critiquables, à travers des entretiens par la hiérarchie avant la nomination, reste préférable à ce qu'aurait pu être une décision discrétionnaire du chef du personnel, c'est-à-dire du Président du Conseil exécutif ; une décision que, pour ma part, je n'avais pas les moyens de prendre de façon objective. Et donc, je pense que le système qui a été mis

en place a été celui qui permettait de limiter au maximum le caractère contestable des décisions.

Toujours est-il que ce choix n'a pas été reconduit avec l'accord des syndicats pour les chefs de service, puisqu'un autre principe a été arrêté : c'est que sur les chefs de service, il y avait en quelque sorte un appel à candidatures. Lorsqu'il y avait une candidature unique et que cette candidature unique était validée par la hiérarchie, on a procédé à la nomination et lorsqu'il y a, ce qui a été un cas relativement rare, plusieurs candidatures, on est retourné au processus de sélection comme pour les échelons supérieurs. Donc, grâce à ce travail, aujourd'hui notre organigramme est stabilisé.

Il y eu également un dialogue social intense, je tiens quand même à le dire puisque je l'ai évoqué ce matin : sachez que dans le courant de l'année 2018, il y a eu 49 réunions des différentes instances, pratiquement une par semaine (comité technique, CAP, CHSCT, comité de suivi, ateliers, réunions de travail...) et je parle des réunions formelles, sans compter les multiples réunions informelles ou en bilatérales, là ce sont des réunions plénières.

Il y a un travail de fond qui a été mené et qui a débouché, et je le rappelle pour mémoire, sur la validation de l'action sociale, sur la validation du nouveau temps de travail, et sur la validation, en tout cas la discussion prochaine du nouveau régime indemnitaire qui sera construit, là-aussi, autour des valeurs de transparence et d'équité.

L'action sociale : 8,4 M€ de prestations servies en 2018, une augmentation de 15 % et je rappelle également que parmi les enjeux forts, nous en discutons souvent, il y a l'enjeu de la territorialisation réussie des nouvelles politiques publiques de la Collectivité de Corse ; à savoir, la disparition des conseils départementaux a conduit à la disparition d'un échelon de proximité. Il y a aujourd'hui donc un vide qui est à combler. Et nous devons réfléchir, à la fois à travers la territorialisation des services et la territorialisation des politiques, à renforcer le lien entre la Collectivité de Corse, les différents territoires et les différents acteurs. Donc, ce travail de structuration interne est en cours, a été globalement réussi et doit bien sûr se poursuivre.

2018, gros travail de structuration de l'administration.

Deuxièmement, 2018 aussi, année marquée par la continuité. On ne parle pas des trains qui arrivent à l'heure, on a souvent eu à répondre, à

expliquer ou à se justifier de critiques qui étaient souvent fondées sur un certain nombre de dysfonctionnements, c'était normal qu'on les souligne. C'est quelquefois pénible parce qu'on a l'impression que ce qui ne va pas dépasse de loin ce qui va.

Je voudrais quand même dire aussi qu'un résultat tangible et fort des efforts qui ont été fournis, c'est qu'il y a eu une continuité totale du service public, et dans tous les domaines.

Je prends l'exemple des prestations sociales : on craignait des bugs importants, toutes les prestations sociales ont été servies en temps et en heure, les payes aussi, même si ça a valu du travail supplémentaire parce que l'harmonisation des différents systèmes informatiques a été véritablement un travail de titan. Mais enfin, aucune rupture n'a été à déplorer dans le paiement des rémunérations, des versements aux tiers.

Je rappelle les grands chiffres :

186 M€ pour les actions sociales et de santé,

40 M€ en 2018 pour les communes et intercommunalités,

46 M€ par l'ODARC,

20 M€ aux entreprises, etc.

Les grandes échéances ont bien sûr été tenue : le BP, le BS, les comptes administratifs, le comité de suivi des fonds européens, les élections professionnelles, l'installation du CESEC, de la Chambre des territoires, etc.

2018 toujours, élaboration et adoption de documents structurants, souvent à l'unanimité : règlement budgétaire et financier, règlement de la commande publique et ça a été un gros travail. Je vous rappelle qu'au-delà de l'aspect théorique, il y a des enjeux forts puisqu'aujourd'hui la Collectivité de Corse est le principal donneur d'ordres dans le domaine de la commande publique en termes de collectivités. Et il y avait trois systèmes totalement différents, totalement hétérogènes entre les trois collectivités.

Donc, il a fallu harmoniser les procédures, harmoniser les systèmes de notation, harmoniser les process et on a débouché à la fois sur un nouveau règlement de la commande publique et également une charte de déontologie de l'achat public qui nous sert comme boussole, puisque c'est aussi un enjeu d'équité économique et de rigueur juridique qui est essentiel.

Charte de fonctionnement des groupes politiques, même s'il y a eu un certain nombre de retards dans la mise à disposition des moyens qui sont légitimement attendus, mais tout ça, c'est fait.

Un mot aussi concernant les instruments structurants sur (en 2018) l'adoption de nouveaux règlements et de nouveaux dispositifs d'aide qui ont tous été harmonisés et adoptés.

Je parle, par exemple, du règlement culture, du règlement sport, de l'aide aux communes et intercommunalités, avec une amélioration qualitative conséquente, le règlement d'aides aux étudiants et le soutien à la vie étudiante, le mouvement associatif, l'harmonisation en cours des transports scolaires, le règlement des aides dans le domaine de la santé et de la recherche. Tous les acteurs, qu'il s'agisse des collectivités locales, des associations, des entreprises, des particuliers, des étudiants disposent désormais d'outils de référence, de règlements et d'interlocuteurs dédiés, ce qui doit permettre une parfaite réactivité de nos relations avec eux.

Un mot aussi pour dire que la Collectivité de Corse a également joué un rôle important dans la gestion de différentes crises, qui ont été des crises exceptionnelles : je pense notamment à des intempéries et des événements climatiques, comme par exemple les incendies catastrophiques de Chiatra, de Cervione et de Santa Andria di u Cutone, ou encore la gestion de la tempête Adrian, aussi bien pendant le temps de ces épisodes, avec une mobilisation de tous les services, notamment les FORSAP bien sûr, mais pas seulement, les routes, l'organisation d'une cellule de crise en rapport et grâce aux initiatives prises notamment par la nouvelle direction de la sûreté, de la sécurité et du protocole... Donc, une plus grande réactivité, gestion de la crise et gestion des conséquences de la crise avec différents dispositifs qui ont été mobilisés, aussi bien pour les agriculteurs que pour les entreprises ou les particuliers. Donc, continuité du service public.

Troisième et dernier point : les grands dossiers. Sans rentrer dans une énumération exhaustive, je voudrais vous dire qu'en 2018, bien sûr, et l'actualité s'est souvent focalisée sur les soubresauts de la vie politique et c'est normal, notamment les relations difficiles et tumultueuses avec l'État ou encore la vie politique, économique et sociale de notre île, avec nos contradictions, nos oppositions, on en parle beaucoup, mais on a fait aussi un travail de fond, en 12 mois, puisqu'on ne parle que de 2018, qui à mon avis est un travail de fond dont peut-être nous-mêmes n'avons pas suffisamment conscience.

En 2018, nous avons préparé les nouvelles DSP maritime et aérienne : maritime, la DSP de transition a été votée hier ; aérienne, les négociations sont en cours.

Nous avons voté la DSP très haut débit, même un élément structurant.

Nous avons travaillé sur la gestion des déchets. Sans doute n'avons-nous pas réussi encore à traiter la crise, mais je voudrais rappeler d'abord que nous sommes prêts à exercer pleinement nos responsabilités, l'Office de l'environnement sous la présidence de François SARGENTINI le fait. On est même prêt, et on l'a fait, politiquement, à aller au-delà de nos responsabilités. On a mis en place des outils qui sont quand même des outils innovants : je pense aux contractualisations avec les intercommunalités. Ce sont des dossiers qui sont extrêmement complexes. Je pense qu'on a travaillé et on a la volonté de réussir, et je crois qu'on peut réussir.

Je veux parler également de la transition énergétique (page 65) du rapport d'activité.

Je veux parler de la conférence sociale que nous avons installée et que nous avons fait vivre avec quand même des résultats qui restent partiels mais qui sont quand même innovants et significatifs. Il n'y a qu'en Corse où on a réussi à mettre en œuvre un accord à l'initiative d'une collectivité publique, entre les acteurs de la grande et moyenne distribution, les Gilets jaunes et les collectifs citoyens pour arriver à un panier de 250 produits à un prix bas, qui est un prix garanti. Alors bien sûr, on nous dira « ça ne règle pas tous les autres problèmes », nous en avons conscience, mais nous l'avons fait et nous l'avons fait ensemble, c'est important.

Nous avons également continué à avancer dans le secteur di u Pattu di a giuventù (page 55), avec le travail qui est mis en œuvre notamment par Lauda et son équipe.

Nous avons arrêté et commencé à appliquer le PIC (plan d'investissement dans les compétences) destiné aux jeunes peu qualifiés et aux demandeurs d'emploi de longue durée.

Nous avons arrêté ensemble le programme pluriannuel d'investissement 2018-2023 pour les EPLE.

On a parlé tout à l'heure de la formation, l'éducation, l'enseignement comme priorités. On a signé pour l'enseignement supérieur. Je vous rappelle qu'on a mis en place un cadre quinquennal qui doit nous permettre d'investir 79 M€ dans les 5 ans à venir pour la rénovation des différents établissements d'enseignement.

Nous avons adopté, grâce notamment au travail de Saveriu, le plan de bassin d'adaptation aux changements climatiques.

Nous avons harmonisé les différents dispositifs de l'ADEC avec Jean-Christophe.

Nous avons engagé des travaux importants sur les différentes infrastructures routières, portuaires, aéroportuaires :

Figari, par exemple, je le rappelle ; Calvi, c'est en cours ; ferroviaires, Hyacinthe VANNI, ça l'intéresse, avec notamment les opérations relatives à la mise en œuvre de la multimodalité, avec le programme de réparation et de rénovation des différents tunnels. Donc, je crois que vraiment, de ce côté-là, on a travaillé de façon sérieuse.

Donc, voilà, prenez le temps de lire ce rapport. Je crois qu'il n'est pas exhaustif. Mais quelque part, je trouve qu'il incite à l'optimisme parce qu'il montre que nous avons travaillé, et souvent nous avons travaillé ensemble. Parce que beaucoup des décisions, qui sont rappelées dans ce rapport d'activité 2018, ont été prises à l'unanimité ; ça montre aussi qu'il y a une part de désaccord et de vision différente chez nous, et il y a aussi beaucoup de domaines sur lesquels on peut avancer au bénéfice de la Corse et de l'intérêt général, et moi c'est ce que je veux retenir de cette année 2018 qui est derrière nous et de cette année 2019 qui continue à courir.

Mme Mattea CALSATA

Merci, M. le Président pour cette présentation. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Non. Nous allons donc prendre acte :

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Donc, **nous avons pris acte de ce rapport d'activité à l'unanimité.**¹⁵

¹⁵ Délibération N° 19 – 220 AC

*** Rapport n° 189 : Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse à la commission d'appel d'offres pour l'attribution des marchés publics de la Collectivité de Corse.**

Que fait-on ? Nous le présentons ? Parfait.

Alors, M. TOMI me dit que normalement nous aurions dû recevoir des listes de candidats que nous n'avons pas reçu, donc la proposition vous est faite de reporter au mois de juillet. Tout le monde est d'accord ? Oui, très bien.

Alors nous passons au dossier suivant.

MUZIONE – MOTIONS

*** Motion n° 2019/E2/049 : déposée par M. Hyacinthe VANNI au nom du groupe « Femu a Corsica » : simplification des cheminements des passagers à l'aéroport de Paris-Orly.**

Nous vous écoutons, cher collègue.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Mme la Présidente, c'est une motion pour prendre en compte aujourd'hui les délais pour rejoindre le terminal 3 d'Orly Ouest.

Donc, je lis les considérants, parce que c'est une motion très importante pour des personnes qui ont des difficultés à se déplacer, il faut vraiment que cette problématique soit prise en compte.

« CONSIDÉRANT que depuis avril 2019, date de livraison de la première partie des travaux effectués à l'aéroport Paris-Orly, l'aérogare est devenue un terminal unique divisé en 4 zones :

- Orly 1 et Orly 2 (ex-Orly Ouest) où est toujours assurée la Navette Air France ;

- Orly 3, nouveau bâtiment de jonction entre ex-Orly Ouest et Sud, s'étendant sur une surface de 80 000 m², où s'effectuent les arrivées et départs de/vers la Corse (vols Air Corsica et Air France) de manière systématique depuis fin mai 2019 ;

- Orly 4 (ex-Orly Sud).

CONSIDÉRANT que les distances pour rejoindre les portes d'embarquement et de débarquement, au départ et à l'arrivée, ont augmenté considérablement par rapport au cheminement qui était proposé avant les travaux ;

CONSIDÉRANT qu'au départ d'Orly 3, le cheminement prévoit notamment le passage des clients par un vaste espace Duty Free, les obligeant ainsi à effectuer un important détour ;

CONSIDÉRANT la contrainte supplémentaire que représente cette augmentation de distance pour les passagers à l'arrivée ou au départ des quatre aéroports de Corse, et plus particulièrement pour les personnes âgées ou ayant des difficultés à se déplacer - à l'exception des personnes en situation de handicap qui bénéficient de dispositifs particuliers ;

CONSIDÉRANT qu'entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019, près de 790 000 passagers ont emprunté l'aéroport Paris-Orly à l'arrivée ou au départ des aéroports de Corse ;

CONSIDÉRANT qu'il est indispensable d'optimiser, autant que faire se peut, le temps global et les conditions de déplacement entre la Corse et le continent ;

L'ASSEMBLEE DE CORSE

S'INQUIÈTE des nouveaux cheminements mis en place dans la zone Orly 3 de l'aéroport de Paris-Orly et des conséquences de ces derniers sur les passagers du service public à l'arrivée ou au départ des quatre aéroports de Corse, notamment ceux rencontrant des difficultés à se déplacer ;

MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse afin qu'il entame des discussions avec le groupe ADP (Aéroports de Paris) visant à simplifier et améliorer les cheminements de ces passagers dans cette zone, pour que leur arrivée et leur départ puissent s'effectuer dans des conditions optimales ».

Merci.

Mme Mattea CASALTA

Donc, un pour, un contre. Qui veut intervenir ? Un pour, François BERNARDI.

M. François BERNARDI

On ne peut que s'associer à la motion de notre collègue Hyacinthe VANNI, bien sûr accentuer les contraintes des passagers à destination de Paris-Orly ou dans le sens aussi, que ça soit Paris-Orly ou Ajaccio, surtout pour des personnes souvent qui ont des difficultés à la marche, je pense plus particulièrement aux personnes âgées. Donc, il serait quand même opportun de simplifier cette démarche. Voilà.

Mme Mattea CASATA

Merci. Comme deux de nos collègues ont levé la main en même temps, je donne la parole à notre collègue Jean-Charles ORSUCCI.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, Mme la Présidente. Juste pour donner une explication de vote, alors on ne va pas voter contre mais on va s'abstenir, on voudrait quand même l'expliquer, c'est la moindre des choses, parce que je ne suis pas sûr d'ailleurs qu'il y est des gens qui votent contre dans cet hémicycle.

Donc, explication de vote : on va s'abstenir parce que je crois c'est aussi révélateur de notre état d'esprit, et je me permets d'envoyer une petite pique, que nous soyons les décideurs des aéroports de Bastia et d'Ajaccio, je le conçois aisément, que nous expliquions au pays ami, puisque c'est des fois le vocable que vous employez, alors que nous représentons que 3 % du trafic sur l'aéroport de Paris, nous allons imposer nos choix à 97 % de gens qui ont aussi les mêmes préoccupations que nous, moi je trouve ça un petit peu surprenant, et quand je dis « je », je m'en excuse, notre groupe trouve ça un petit peu surprenant.

Je crois qu'il faut aussi des fois que l'on soit en capacité, y compris dans cet hémicycle, à dézoomer et comprendre que nous sommes une Collectivité territoriale de 300 000 personnes, dans un ensemble au moins de 65 millions, voire de beaucoup plus, et qu'on ne peut pas toujours s'autocentré sur nos problème et que ça, en est l'élément clé, nous avons un aéroport qui reçoit 30 millions de visiteurs, si on est optimiste, on en représente 3 %, donc

ça veut dire 1 million de visiteurs, et qu'on peut se faire plaisir en votant votre motion, vous pouvez en voter des dizaines et des centaines de motions de ce genre, mais honnêtement, je crois qu'elle ne sera pas forcément suivie de beaucoup d'effet. Voilà.

Mme Mattea CASALTA

Bien sûr, M. VANNI va répondre.

M. Hyacinthe VANNI

On ne va pas faire le chjame è risponde, je veux juste dire à Jean-Charles que nous on ne veut rien imposer, on veut juste demander à ce que l'on réduise le temps de trajet parce qu'aujourd'hui on enregistre dans une porte et qu'on est à l'autre bout de l'aéroport et qu'on est les élus de la Corse et on défend les intérêts des Corses qui se déplacent.

Bien entendu, je comprends le sens de ton intervention si c'était le sens de la motion, le sens de la motion aujourd'hui ce n'est pas d'imposer quoi que ce soit, c'est de demander à ce qu'il y est des aménagements qui réduisent la distance, c'est tout. Ce n'est pas du tout le sens de dire : on va vous imposer, nous on veut simplement dire à l'aéroport de Paris : faites un effort, vous nous faites enregistrer d'un côté, vous nous faites traverser, aller tout au fond, donc essayez soit de nous faire enregistrer plus près, soit de réduire ce temps. C'est tout, je pense qu'après mes explications tu peux voter pour.

Mme Mattea CASALTA

Nous allons donc passer au vote sachant que Mme CASANOVA-SERVAS ne participera pas au vote. Mais d'abord l'avis de l'Exécutif.

Mme Vannina BORROMEI

Merci, Mme la Présidente. Juste un petit mot sur les différents échanges, j'entends bien sûr ce que peut penser Jean-Charles ORSUCCI et son groupe, mais c'est vrai que là on est quand même dans le cadre de délégation de service public, donc on ne peut pas comparer le service que nous proposons à nos usagers avec l'ensemble des destinataires et des passagers qui trafiquent au sein de l'aéroport de Paris-Orly.

Et, c'est vrai que nous travaillons depuis quelques semaines sur des embarquements prioritaires pour les personnes qui ont, par exemple, des

soucis de santé ou qui sont en situation de handicap, qui sont quand même prises en charge, en tout cas pour certaines, dans le cadre de leur acheminement jusqu'à l'avion, mais pas toutes et je crois que cela va, bien sûr, de pair avec notre demande et la commission qui travaille là-dessus. C'est surtout dans ce contexte-là qu'il faut repenser cette motion et l'intégrer dans cette réflexion-là.

Mme Mattea CASALTA

Voilà qui est dit et bien dit. Nous allons voter :

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est ADOPTÉE.¹⁶

Prochaine motion :

* **Motion n° 2019/E2/047 déposée par Mmes Véronique ARRIGHI, Christelle COMBETTE, Marie SIMEONI, Anne TOMASI pour l'Assemblea di i zitelli : mieux connaître le handicap et être formé sur le handicap.**

Qui la présente ?

Mme Marie SIMEONI

Merci, Mme la Présidente. Cette motion du collège de Biguglia qui a été validée par l'Assemblea di i zitelli, une Assemblea à laquelle nous sommes très attachés, ce sont les enfants qui, des fois, nous montrent le chemin vers des choses complètement évidentes et c'est toujours très agréable.

Donc, je vais la lire en l'état, parce que c'est comme ça qu'ils l'ont rédigée, ensuite vous pourrez ouvrir le débat.

« CONSIDERANT que les formes de handicap sont assez peu connues en milieu scolaire ;

CONSIDERANT que l'école est un espace où s'apprend la solidarité ;

¹⁶ Délibération N° 19 – 221 AC

CONSIDERANT que les collégiens souhaitent être davantage informés ;

CONSIDERANT que des actions communes peuvent être menées ;

CONSIDERANT que tous les enfants sont égaux en droit ;

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE de prendre toutes les mesures nécessaires pour former à la connaissance du handicap et favoriser des actions communes pour accepter et comprendre les différences ».

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Qui veut intervenir, un pour, un contre ? Un pour : Véronique ARRIGHI.

Mme Véronique ARRIGHI

Merci, Mme la Présidente.

Chers collègues, l'enfant en situation d'handicap et son inclusion dans le système scolaire est un sujet d'actualité.

La scolarisation en milieu ordinaire est un droit fondamental, cependant elle met en évidence nombre de difficultés au quotidien, tant pour l'enfant que pour ses parents. En effet, l'intégration demeure une démarche exigeante qui va confronter l'enfant, lui-même, à sa différence.

Tous les enfants ne disposent pas des mêmes armes pour affronter la réalité et souvent les enseignants qui se trouvent face à eux se sentent débordés, voire démunis.

J'ai eu la chance d'assister, le 5 juin dernier, au colloque 10 sur les troubles de l'apprentissage organisé par l'unité de bilan 10 de la NDPH Casa di Bastia.

J'ai pu entendre les témoignages d'enfants, d'adolescents mais également de jeunes adultes en situation de handicap, qui ont été suivis par cette unité de bilan 10 et qui sont ou ont été scolarisés en milieu ordinaire.

Ces témoignages singuliers ont été enrichissants, ils ont démontré que le handicap ne doit être ni un blocage, ni un facteur d'isolement. Le handicap c'est avant tout des difficultés à dominer et tous les acteurs doivent agir pour aider les enfants à surmonter ces difficultés qui ne sont d'ailleurs pas responsables de leur trouble.

Eduquer les enfants à la connaissance du handicap, permettrait de sensibiliser et d'appréhender la différence en milieu scolaire car, avec ou sans handicap, un enfant reste un enfant.

Cette approche serait basée sur la citoyenneté, la solidarité, l'empathie, le respect de l'autre, la bienveillance qui font parties de notre culture.

La demande qui émane de l'Assemblée di i zitelli, est donc parfaitement légitime. A travers cette motion, ce sont les élèves eux-mêmes qui demandent à être sensibilisés au handicap.

Nous pouvons donc les féliciter car pour une fois la transmission est inversée, les enfants sollicitent les institutions et non l'inverse.

A l'heure où notre société peut être considérée comme étant de plus en plus individualiste, nous sommes aujourd'hui, avec cette motion, dans une société où l'intérêt que l'on peut porter à son prochain prime, et ce sont les enfants qui feront la Corse de demain.

Le dispositif de cette motion, demande donc à notre Assemblée de prendre toutes les mesures nécessaires pour former à la connaissance du handicap en milieu scolaire.

A mon sens, la première chose que nous pourrions faire, serait de nous rapprocher du rectorat pour travailler en ce sens car cette institution est la plus à même de dispenser des interventions dans ses établissements.

De plus, la Corse participe à l'expérimentation territoires 100 % inclusifs, cette demande trouve toute sa place car l'inclusion commence dès le plus jeune âge et notamment dans les écoles.

Il est de notre devoir de répondre aux attentes des membres de l'Assemblée di i zitelli, et plus largement de l'ensemble des élèves soucieux d'aider leurs camarades en situation de handicap. Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Merci, y a-t-il une intervention ? Anne TOMASI.

Mme Anne TOMASI

Je vous remercie, Mme la Présidente, ce sera très bref. Je voulais juste m'associer à mes camarades référents de l'Assemblea di i zitelli pour féliciter l'ensemble des enfants et leurs enseignants pour les propositions riches et toutes très intéressantes, qui nous ont été faites et pointer du doigt qu'encore une fois, ce sont les enfants qui nous montrent la voie, la reconnaissance de la différence et l'acceptation du handicap.

Il ne me semblait pas qu'il puisse y avoir un thème mieux choisi pour une motion portée par l'Assemblea di i zitelli.

Félicitations à eux.

Mme Mattea CASALTA

Je pense que ce point de vue-là nous sommes tous bien d'accord.

L'avis de l'Exécutif, s'il-vous-plaît, Lauda GUIDICELLI.

Mme Lauda GUIDICELLI

Merci, Mme la Présidente. Évidemment un avis favorable, me joindre aux félicitations qui ont été faites par mes collègues et remercier donc les porteurs de motion qui sont le collège de Biguglia pour nous montrer le chemin de la tolérance.

En revanche, juste une petite précision dans le dispositif, peut-être que c'est une coquille, mais rajouter : « demande à la Rectrice de prendre toutes les mesures nécessaires pour former à la connaissance du handicap et favoriser des actions communes pour accepter et comprendre les différences ».

Car, en effet, ils demandent à être informés au sein de leur établissement scolaire, donc qui de mieux que le rectorat pour pouvoir mettre en place des conventions avec que les associations, même si nous, de notre côté, je pense notamment à Véronique ARRIGHI qui est membre de la CDAPH, pour pouvoir présenter cette motion en CDAPH aussi bien à Aiacciu qu'à Bastia, de sensibiliser les associations à cette demande des enfants qui

pourront, eux aussi du coup être des intervenants au sein des classes pour sensibiliser au handicap.

Donc, rajouter si c'est possible : « demander à la rectrice ou au rectorat de prendre toutes les mesures nécessaires ».

Mme Mattea CASALTA

Je pense que tout le monde a compris le sens de cet amendement. Nous allons donc le voter.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté.

Nous allons voter cette motion, ainsi amendée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.¹⁷

Prochaine motion :

* **Motion n° 2019/E2/051 déposée par M. Julien PAOLINI au nom du groupe « Femu a Corsica » : expérimentation de la consigne en Corse.**

Je pense que le groupe PNC s'associera bien volontiers à cette motion, donc encouragera notre collègue Julien PAOLINI.

M. Julien PAOLINI

Merci, Mme la Présidente pour ces encouragements tout d'abord et bien sûr c'est avec le plus grand plaisir qu'on accepte d'associer le groupe PNC à cette motion et bien sûr les autres groupes qui le souhaiteraient.

Donc oui, cette motion sur le retour de la consigne en Corse, chacun d'entre vous, sauf peut-être les plus jeunes, se souviennent du principe de la consigne, une caution de quelques centimes d'euros lors de l'achat d'une bouteille de Coca ou de lait, caution qui était ensuite reversée aux

¹⁷ Délibération N° 19 – 222 AC

consommateurs quand l'emballage vide était restitué en magasin. Ça, tout le monde s'en souvient parfaitement.

Ce système a pris fin à la fin des années 80, début des années 90, les industriels, à l'époque, ayant privilégié les bouteilles en plastique à usage unique que l'on connaît aujourd'hui.

Ces dernières années, la consigne a fait sa réapparition en France, mais surtout en Europe.

Les expérimentations menées montrent une très bonne acceptabilité de la consigne par les consommateurs et cela malgré la contrainte financière de la caution, donc quelques centimes d'euros.

Je vais donner un exemple : la mise en place de la consigne des emballages plastiques, aluminium et donc essentiellement les bouteilles en plastique et les canettes en aluminium, dans les pays du nord de l'Europe, en Allemagne, en Norvège ou dans les Pays-Bas, a permis de récupérer et recycler jusqu'à 90 % des volumes, alors qu'on est environ à 50 % actuellement en France.

Donc, le retour de la consigne traditionnelle du verre, parce que plus rationnellement c'était le verre, et son extension à d'autres types d'emballage par des collectes automatisées, c'est avérée concluante, tant d'un point de vue économique qu'environnemental, notamment en Alsace où des producteurs locaux se sont engagés dans cette voie-là avec des résultats très prometteurs, d'ailleurs l'office de l'environnement mène actuellement une étude, si je ne me trompe pas, sur la valorisation du verre par broyage et réutilisation, sous réserve bien sûr, d'avoir les volumes nécessaires et quoi de mieux que la consigne pour cela.

Donc par ailleurs, cette consigne est parfaitement complémentaire avec les actions de prévention visant à réduire les gisements de déchets dits évitables, ça sera d'ailleurs l'objet de la motion présentée par mon collègue Romain COLONNA par la suite, et donc complémentaire également avec l'entrée en vigueur dont vous avez du entendre parler, des directives européennes et de la loi EGALIM qui vise à interdire les plastiques à usage unique en 2020, 2021 environ.

Alors, malgré cela reste quand même quelques contraintes pour la mise en œuvre de la consigne. Premièrement, des ajustements techniques forcément, relativement importants, ainsi qu'un coût financier pour le

consommateur, le montant de la consigne, un coût financier pour l'installation de machines automatisées de collecte, le choix des lieux aussi et aussi, il faut le souligner, un manque à gagner pour les EPCI qui, comme vous le savez, vendent ces matières plastiques ou le verre pour le recyclage, et donc probablement une baisse des volumes collectés par ces interco, même si aujourd'hui on a encore de faibles volumes chez nous.

Donc pourquoi un retour de la consigne dans le contexte Corse ? Je vais rappeler que chaque année 22 000 tonnes de verre et 21 000 tonnes d'emballage, notamment plastique, ont été enfouis dans les centres de stockage qui sont déjà saturés, d'ailleurs Jojo le rappelait hier lors de sa question orale, donc un retour de la consigne afin d'éviter le stockage de 40 000 tonnes de déchets par an, et un retour de la consigne afin de favoriser la réutilisation et le recyclage des emballages au niveau local, si c'est bien trié, c'est bien recyclé.

Et enfin, un retour de la consigne en adéquation avec le plan déchets, que nous avons adopté récemment, qui précise la mise en place de ce type de dispositif dans ces actions phares.

Le 12 juin dernier, Edouard Philippe a déclaré lors de son discours à l'Assemblée Nationale, donc très récemment, je cite : « nous lancerons dans les prochains jours, une grande concertation, notamment avec les Collectivités, afin d'étudier la mise en place d'une consigne sur certains emballages ». Il a rajouté : « les Collectivités d'Outre-mer pourront, si elles le souhaitent, en devenir des territoires pilotes ».

Alors, il semble que le premier Ministre a dans son discours de politique générale, oublié, je ne dirai pas une nouvelle fois, la Corse. Pourtant, nous sommes persuadés, en tout cas c'est l'avis du groupe, que la Corse présente des spécificités qui permettront de faciliter la généralisation de la consigne. Je m'explique, trois points. Premièrement : l'éloignement géographique, qui permet de limiter la possibilité de déconsigner en dehors de l'île.

Deuxième point, la présence de nombreux producteurs locaux de boissons, que ce soit les eaux minérales, je ne vais pas citer les marques, vous vous les connaissez bien, le vin ou encore les bières.

Et ensuite, des volumes conséquents d'emballages, plastique, verre, qui sont aujourd'hui exportés sur le continent pour être traités, avec le coût environnemental que ça représente, ne serait-ce que de transports.

Donc l'objectif, j'en viens au dispositif, principal de cette motion c'est de mandater le Président du Conseil exécutif pour négocier avec le Gouvernement afin que la Corse soit retenue comme territoire pilote pour l'expérimentation de la consigne.

De constituer un groupe de travail, à cet effet, puisque le déploiement de la consigne ne peut se faire qu'en concertation étroite avec tous les acteurs de la chaîne, les producteurs de boissons par exemple, les distributeurs, les associations et les organismes, notamment ceux chargés de la collecte et du traitement des déchets.

Enfin dernier point, peut-être le plus important, permettre à l'Assemblée de Corse de réaffirmer son engagement vers un modèle plus vertueux de consommation pour préserver l'environnement, pour lutter contre le réchauffement climatique et la pollution et enfin pour développer l'économie circulaire en accordant une réelle valeur économique aux déchets. Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Merci cher collègue. Bien sûr une intervention pour, une intervention pour, une intervention contre.

J'aurai souhaité quand même dire quelques mots en faveur de cette motion. C'est vrai que les déchets, ici, dans cet hémicycle, nous savons tous que c'est pour nous une priorité absolue, ça l'est également pour toute la population corse parce qu'en habitant sur une île, évidemment, on ne peut que se préoccuper de cette problématique et ça devient vraiment un leitmotiv, une priorité absolue pour tout le monde.

Pourquoi essayer de trouver d'autres solutions ? Vous vous souvenez tous qu'en 2003, c'est quand même en Corse qu'on a arrêté d'utiliser les plastiques et qu'on a commencé à utiliser les sacs papiers. La Corse était donc une région pilote.

Donc, je rejoins complètement Julien PAOLINI là-dessus, la Corse peut être à nouveau une région pilote et montrer l'exemple au continent français.

C'est vrai que c'est encore curieux, une nouvelle fois, qu'on nous ait oublié, parce qu'on voudrait souvent que nous soyons région pilote pour

beaucoup de choses, et pour ce qui est l'évidence et pour ce qui est du bien-être de ses habitants, c'est beaucoup moins évident pour notre gouvernement.

J'ai bien entendu aussi le rappel de Julien pour ce qui était la question orale de Jojo hier, et quelles préoccupations pour, à nouveau, tous ces plastiques enfouis, qui s'amoncellent quelquefois, et qui sont vraiment devenus l'affaire de tous.

Donc, vous l'aurez compris, et je m'arrête là parce que Julien a été extrêmement précis, et ça n'est pas la première fois qu'il dépose des motions très détaillées, très précises, en direction d'un gouvernement qui visiblement n'entend pas ou ne veut pas entendre, et nous en sommes désolés, nous serions heureux que de temps en temps nos motions, nos demandes arrivent enfin jusqu'à l'État et que nous ayons une réponse, qu'elle soit positive ou négative, mais que nous ne soyons pas toujours dans l'incertitude et que nous ne soyons pas toujours obligés de revenir, et revenir à nouveau sur des demandes tout à fait légitimes et qui sont, je le répète à nouveau, l'affaire de tous.

Donc, vraiment j'appuie de tout cœur cette motion. Merci, et bien sûr je sais que nous avons deux amendements déposés par le groupe « Andà per Dumane », ces deux amendements seront présentés, j'imagine, par Jean-Charles ORSUCCI.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, Mme la Présidente. Vous avez pris soin de sortir un peu des règles de cette Assemblée pour vous exprimer, petite parenthèse, si je gagnais à l'Euro million à chaque fois que j'ai formulé une demande auprès de la Collectivité de Corse et que je n'ai pas eu de réponse, je vous garantis que je serais multimilliardaire. Je me permets de le dire, petite parenthèse. Je crois que si on mène une analyse, et je ne vais pas parler que de ce gouvernement mais depuis 30 ans, je pense que la Corse a fait souvent l'objet, contrairement à ce que vous dites d'ailleurs, d'expérimentation, notamment concernant ses statuts, donc c'est faux de dire que ça n'a jamais été entendu, que ce soit d'ailleurs par les gouvernements de droite comme de gauche, que ce soit sous les différentes majorités qui ont eu à siéger au sein de cet hémicycle.

Nous partageons votre sentiment, nous soutenons fortement cette proposition que nous trouvons très intelligente, mais si j'ai bien lu et si j'ai bien compris, il s'agit quand même de s'inscrire dans l'acte deux que le gouvernement a proposé, moi je ne vois pas pourquoi, alors que j'ai entendu Nicolas SARKOZY, François HOLLANDE et sûrement MACRON le dire

aussi à Furiani, que la Corse avait en matière environnementale, toutes les capacités à être un exemple, au moins en Méditerranée, voire en Europe.

Donc nous, au contraire, nous allons soutenir cette initiative, nous avons simplement pris soin de vous faire remarquer qu'il n'était pas besoin de préciser qu'il s'agissait du « premier Ministre français » qu'à preuve du contraire on se doutait bien que c'était le premier Ministre français, puisque nous sommes en France.

Ensuite, nous avons pris soin aussi d'ailleurs, de vous faire remarquer que nous souhaitons être bien sûr les premiers à expérimenter ces ambitions, et j'espère que le Président de l'Exécutif aura l'occasion de le dire au premier Ministre, j'espère que nous bénéficierons au moins d'un dispositif identique à celui qui va être mis sur l'ensemble du territoire national. D'ailleurs, je crois qu'on a qu'à faire la preuve nous-mêmes que nous sommes particulièrement vertueux, on a qu'à faire la preuve que le déchet ressource, et là encore, j'anticipe presque les deux motions, le déchet ressource : nous on ne vous dit pas un petit peu « allons-y modérément », on vous dit « fonçons ». Voyons d'ailleurs si ce déchet ressource, une fois brûlé, il ne peut pas servir les intérêts collectifs de la Corse.

Mais comme nous ne sommes pas des dogmatiques, nous acceptons volontiers votre proposition de motion, nous l'encourageons et nous considérons effectivement que le déchet est une ressource et qu'il faut aller dans ce sens qui est un sens pertinent et il faut que l'Etat, le gouvernement, nous aide au minimum comme l'ensemble des régions françaises, voire fasse un effort supplémentaire pour la Corse, je vous garantis qu'on vous soutiendra, si nous obtenons davantage, je dirai, de moyens.

Donc, nos deux amendements, vous l'avez compris, ce sont des amendements de forme, mais vous savez, la forme c'est aussi important dans les relations, dans le dialogue, lorsque l'on veut discuter avec quelqu'un, il vaut mieux lui dire qu'il est joli, que lui dire qu'il est laid pour obtenir quelque chose de lui.

Donc, on prend soin de regarder de près et de vous faire deux propositions qui, à mon avis, sont très consensuelles.

Mme Mattea CASALTA

Très bien, peut-être un mot de Julien PAOLINI qui voudrait réagir ?

M. Julien PAOLINI

Sur les amendements, je peux réagir directement. Sur le premier amendement, de supprimer « français » et d'indiquer seulement « le premier Ministre », dans un souci d'apaisement, Jean-Charles, en tout humilité et pour un principe de réalité parce qu'on croit beaucoup à ce dispositif, si le seul...

Le Président SIMEONI

Mais il est français !

M. Julien PAOLINI

Il est français, d'autant que ça aurait pu être le premier Ministre allemand dans le cadre des directives européennes ou autres, donc il est quand même utile parfois d'être très précis d'allier le fond à la forme.

Si ça peut permettre d'obtenir l'unanimité sur cette motion, je suis prêt à faire cette concession.

Quant au deuxième amendement, il était précisé dans la motion : « avec prise en charge par l'État des coûts directs et indirects relatifs au déploiement des dispositifs en Corse », bien entendu ça représentera un coût et on sait qu'aujourd'hui on aura des difficultés à financer tous les dispositifs qui sont prévus pour traiter cette problématique.

Maintenant, de le remplacer par : « dans le cadre et aux conditions du dispositif tel qu'il sera établi », pourquoi pas, à condition qu'on y rajoute : établi par la Collectivité de Corse et l'État et en concertation avec les acteurs locaux », de manière à pouvoir permettre d'adapter les dispositifs qui seront mis en place à l'échelle française à la Corse.

Donc, pour ma part, favorable à ces deux amendements avec un sous-amendement sur l'amendement n° 2.

Mme Mattea CASALTA

Alors, je ne pense pas que nous ayons prévu un débat, donc M. Xavier LACOMBE

M. Xavier LACOMBE

Justement ce n'est pas pour débattre, mais logiquement s'il y a une motion qui est présentée, des amendements présentés, un pour, un contre, des amendements, ça revient à l'Exécutif de décider s'il accepte, s'il retient ou rejette les amendements. C'est juste une intervention de forme.

Tout à l'heure, nous avons voté deux fois avant que l'Exécutif ne réponde, donc aujourd'hui ou on maintient la forme, je sais que c'est la deuxième journée de session, tout le monde est fatigué, il fait chaud, mais quand même, si on veut appliquer la règle, c'est présentation de la motion, un pour, un contre, amendement, oui ou non de l'Exécutif et on vote.

Là j'ai l'impression, je ne sais pas, il y a un pour, deux pour, deux contre, des amendements, ainsi de suite, je crois qu'il faut revenir un peu à la règle, tout simplement.

Merci.

Mme Mattea CASALTA

Je ne crois pas, moi j'étais pour, Jean-Charles ORSUCCI a présenté ses amendements, Julien a répondu sur ce nous avons dit et maintenant avant que vous ne parliez, je donnais la parole à l'Exécutif, M. LACOMBE. Merci.

M. François SARGENTINI

Vous avez raison, M. LACOMBE, c'est la fin de la session donc je crois que tout le monde est fatigué.

Ce que je voulais dire c'est que les questions qui sont posées au niveau de la motion qui a été présentée par Julien PAOLINI, sont extrêmement importantes et rentrent, bien sûr, dans le cadre des soucis de l'office de l'environnement. Je pense que demander à être territoire pilote, je suis entièrement favorable à ce que l'on soit un territoire pilote.

Maintenant par contre, pour ce qui est du vote sur l'ensemble des points qui sont présentés, tout comme pour la motion qui est présentée par le Conseiller Romain COLONNA, alors moi je voudrais quand même dire que nous sommes en train d'y travailler au niveau de l'office de l'environnement. Et que ces points, qui sont extrêmement importants, avec les déchets du bâtiment où là aussi nous avons une problématique qui est posée au niveau de

la Corse extrêmement importante, on voudrait en faire un troisième volet du plan déchet.

Nous avons voté en 2016 le plan stratégique, nous avons voté l'an dernier la déclinaison matérielle des différents outils du plan et leur positionnement sur le territoire de Corse et aujourd'hui il va falloir rajouter l'ensemble des volets qui sont soulevés aujourd'hui au niveau des deux motions.

Pour cela, nous avons commencé un travail avec les grands groupes de la grande distribution, nous allons le poursuivre avec les groupes qui produisent, notamment les eaux, notamment les bières, etc. et nous allons avoir assez rapidement des rencontres avec eux pour faire en sorte qu'on arrive tous ensemble à trouver les moyens de régler cette problématique qui se pose et qui nous permettra in fine d'avoir des dizaines et des centaines, voire des milliers de tonnes au stockage en moins, Et c'est ce qui compte et ce sera extrêmement important dans le cadre du plan déchets.

C'est pour ça que je pense que sur un point, alors « d'être territoire pilote », bien sûr, maintenant pour le reste des motions, je préférerais à la limite qu'elles soient retirées et on les représenterait, à ce moment-là, sous forme d'un rapport, je pense, avant la fin de l'année et à ce moment-là, nous aurons un débat, y compris dans le cadre du plan déchets et c'est à ce moment-là que l'on prendrait les décisions importantes au niveau de votre Assemblée.

Voilà les propositions que je vous fais.

Mme Matte CASALTA

Alors, Hyacinthe VANNI demande la parole.

M. Hyacinthe VANNI

Je vais peut-être déroger à la règle, je vais me faire rappeler à l'ordre par Xavier LACOMBE, mais je veux dire qu'aujourd'hui les motions sont passées en commission permanente, on arrive ici à un vote, je pense qu'elles ne feront qu'enrichir votre rapport, M. le Président.

Je pense qu'aujourd'hui, au stade où on en est, on peut les voter.

M. François SARGENTINI

Aucun problème, M. le Président, puisque vous êtes Président du groupe « Femu », il n'y a aucun problème, on peut les voter mais je pense qu'il faut aller vers ce troisième volet du plan déchets qui sera quand même un volet beaucoup plus complet et qui englobera l'ensemble de la problématique qui reste à traiter par notre Assemblée, et je pense que ça sera une étape importante aussi à laquelle participeront l'ensemble des Conseillers.

Mme Mattea CASALTA

Si tout le monde est d'accord, nous allons voter le premier amendement du groupe « Andà per Dumane ».

Je vais vous le rappeler avec grand plaisir ; il s'agissait juste de supprimer à la page 2 : « français », puisque tout le monde sait qu'il est français.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté.

Abstention du groupe « Corsica Libera ».

Le deuxième amendement, il y a en fait un sous-amendement Julien PAOLINI, alors ça donnerait : « mandate le Président..., on supprime « avec prise en charge par l'Etat des coûts directs et indirects relatifs au déploiement des dispositifs en Corse », et serait remplacer par : « dans le cadre et aux conditions du dispositif tel qu'il sera établi, par la CdC et l'État et en concertation avec les acteurs locaux ».

Est-ce bien cela ? Donc, je le mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement, sous-amendé, est adopté à l'unanimité.

Maintenant nous allons voter la motion ainsi amendée et sous-amendée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion amendée est ADOPTÉE à l'unanimité.¹⁸

Merci, prochaine motion :

*** Motion n° 2019/E2/052 déposée par M. Romain COLONNA au nom du groupe « Femu a Corsica » : production et gestion des emballages plastiques de/par la grande distribution.**

Nous vous écoutons, cher collègue.

M. Romain COLONNA

Merci, c'est un petit peu compliqué peut-être d'intervenir à la suite de tout ce qui a été dit, donc je vais essayer d'être le plus bref possible et concis.

J'ai l'impression depuis quelque temps que nous discutons des déchets, de cette problématique-là, mais pas qu'en Corse ailleurs aussi, que très souvent, pour ne pas dire trop souvent, l'accent est mis sur le consommateur du déchet, et un petit moins sur le producteur ou le distributeur du déchet.

Donc cette motion vous invite, sans prendre le pas bien évidemment sur les travaux de l'Exécutif, c'est juste réaffirmer politiquement un certain nombre de principes, cette motion invite cette Assemblée à recentrer un petit peu sa réflexion, aujourd'hui en tout cas, sur les industriels qui produisent le déchet et sur la grande distribution qui finalement vendent aux consommateurs ce déchet.

J'ajoute, même si mon collègue Julien PAOLINI l'a dit avant moi, que ces deux motions s'inscrivent, me semble-t-il, en parfaite conformité avec les actuelles directives européennes parmi les plus récentes d'il y a quelques mois, et à la fois avec notre volonté résolue d'aller vers le tri. Donc, il me semble qu'il y a une conformité d'ensemble.

Je voudrais vous rappeler quelques chiffres assez éloquentes en la matière : il y a sur la planète, ce sont les derniers chiffres de 2017 dont je dispose, 750 millions de tonnes de plastique qui ont été produites sur la planète, c'est un premier chiffre. Second chiffre : il y a parmi ces 750 millions de tonnes de plastique qui ont été produites, il y a 600 000 tonnes qui sont rejetées annuellement dans la Méditerranée, qui devient véritablement une

¹⁸ Délibération N° 19 – 223 AC

mer poubelle. Et, ces deux chiffres devraient nous suffire pour une prise de conscience généralisée et accrue pour aller vraiment dans le traitement de cette problématique.

Alors, on en revient à la grande distribution, simplement pour dire qu'on peut demander toujours plus aux consommateurs de déchets, mais si les grands groupes industriels ne modifient pas leur mode de production des déchets et si la grande distribution ne nous aide pas, ça va être extrêmement compliqué.

Ici je crois que cette Assemblée, c'est peut-être pour rassurer notre collègue, François SARGENTINI, je crois que cette Assemblée aujourd'hui doit prendre un certain nombre, à la suite de ce qui a déjà été fait, un certain nombre d'orientations politiques.

Tout simplement, par exemple, pour rappeler l'absurdité du suremballage, je ne crois pas que des Assemblées délibérantes le font très régulièrement, c'est quelque chose que l'on doit collectivement dire, que le suremballage est une absurdité.

Rappeler aussi que la planète ne peut pas continuer à ce rythme de production de plastique. Ça n'engage en rien les futurs travaux, bien évidemment, du Conseil exécutif.

Donc, il y a ces orientations politiques et c'est dire très clairement ici, dans cette Assemblée, avoir l'honnêteté de dire que la grande distribution, non pas sur un ton moralisateur, non pas sur un ton injonctif, mais sur un ton incitatif, doit se mettre autour de la table et que l'on doit dégager tous ensemble des solutions. C'est simplement ça qu'on voudrait affirmer autour de cette motion.

Et dire enfin, et j'en terminerai là-dessus, qu'aujourd'hui nous prenons des orientations politiques et dans un second temps, on décline ça de manière technique avec notamment les principaux acteurs, même s'il y a quelques pistes de réflexion.

Mais nous disons simplement que la grande distribution doit bannir le plastique de ses étalages et condamner fermement toutes pratiques qui mettent en avant le suremballage et doivent permettre, dès la sortie de caisses par exemple, aux consommateurs de pouvoir trier et traiter et recycler les déchets. Une fois que l'on a fait ça, naturellement notre groupe s'associera à tous travaux ou à tous groupes de travail qui seraient mis en place par votre

Exécutif pour essayer d'apporter notre modeste pierre à l'édifice. Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Merci cher collègue. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Nous vous écoutons.

Mme Frédérique DENSARI

Merci Mme la Présidente. Simplement je vais commencer mes propos par un préalable, bien évidemment, qui restera un constat.

Depuis le début 2018 la Chine bannit l'implantation des déchets plastiques. Nul doute, nous pouvons affirmer qu'aujourd'hui le circuit de recyclage mondial est en crise. La Chine ne veut plus être la poubelle du monde, ce qui engendre une crise majeure en Europe sur les plastiques d'emballage qui envahissent les mers.

La Méditerranée connaît une pollution sans précédent, notamment au large du Cap-Corse où la concentration des plastiques y est la plus grande.

Cela n'est pas sans risque, nous connaissons les effets nocifs et dévastateurs que peut avoir le plastique : asphyxie des espèces marines, impact sur la chaîne alimentaire ou conséquences imprévisibles sur la santé humaine.

Plusieurs millions de tonnes de plastique sont produits en France chaque année et seulement 25 % sont recyclés. En Corse, le taux de récupération des emballages est encore plus bas, il se situe entre 15 et 20 %, ce qui est encore beaucoup trop faible.

Simplement un petit témoignage de par mon expérience professionnelle et personnelle, je peux témoigner et vous dire qu'aujourd'hui un certain nombre d'expérimentations sont menées en Corse et qu'un certain nombre de dispositifs existent déjà et sont mis en place par des grandes enseignes de la grande distribution. Par exemple : la mise en place à la sortie de caisses, de grands bacs permettant à la ménagère de trier ses emballages avant de rentrer à la maison, tant au niveau du plastique qu'au niveau du carton.

Alors oui, je serai tentée de vous dire qu'il faut généraliser ces dispositifs, que cela est possible et réalisable très vite.

Nous ne devons pas y aller à reculons, ni timidement. Si c'est possible pour certains, ce que doit l'être pour tous. Alors, je serai tentée de vous dire : pourquoi ne pas rêver d'une Corse comme la première région européenne sans plastique. Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Y a-t-il une autre demande d'intervention ? Un contre ? Nous avons un amendement du groupe « Per l'Avvene », qui le présente ? M. LACOMBE, nous vous écoutons.

M. Xavier LACOMBE

Merci, Mme la Présidente. Très rapidement tout d'abord pour dire que cette motion c'était, je dirai, exactement la même que celle que nous avons présentée en juillet 2018, qui a été rejetée par la majorité territoriale. Vous ne vous en rappelez peut-être pas, mais ça déjà été fait. Face nulla, hè nurmale.

Bon, tout simplement deux propositions d'amendements.

Proposition d'amendement : insérer un nouveau « considérant » ainsi rédigé, tel que vous l'avez sous les yeux tout simplement, qui est le « considérant » de l'article 199 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement qui impose « à tout établissement de vente au détail de plus de 2.500 mètres carrés proposant en libre-service des produits alimentaires et de grande consommation se dote, (ce qui vient d'être dit et qui était l'objet, je reviens à cette motion de juillet 2018), à la sortie des caisses, d'un point de reprise des déchets d'emballages issus des produits achetés dans cet établissement ».

Voilà pour le « considérant » que l'on demande d'insérer, rien d'extraordinaire, c'est le rappel de l'article, tout simplement.

Et, insérer dans le dispositif deux nouveaux alinéas ainsi rédigés :

DEMANDE aux grandes surfaces insulaires de respecter tout simplement le dit article 199.

Et, PROPOSE un partenariat avec un supermarché insulaire pour expérimenter un mécanisme de bons d'achats au profit des consommateurs vertueux utilisant des bornes de tri installées sur le parking, expérimentation

dans un temps limité donnant lieu à un bilan avant généralisation ou abandon, le cas échéant. Quelque part c'est une incitation et une récompense. Merci.

Mme Mattea CASALTA

Merci, cher collègue. Alors, comme de coutume, nous allons redonner la parole à Romain COLONNA qui a présenté la motion.

M. Xavier LACOMBE

Mme la Présidente, justement non, je crois que vous n'avez pas compris, c'est un pour, un contre, et ensuite on passe à l'Exécutif et on vote, c'est l'Exécutif qui doit prendre la parole, depuis tout à l'heure je vous le dis.

Mme Anne TOMASI

Le porteur de la motion doit donner son avis sur les amendements.

Mme Mattea CASALTA

Merci. M. TOMI étant là, juge de paix de cet hémicycle, il est normal de redonner la parole au porteur de la motion et ensuite de donner, bien évidemment, le dernier mot à l'Exécutif. Je vous remercie, M. LACOMBE.

M. Romain COLONNA

Avis favorable.

Mme Mattea CASALTA

Merci, donc l'avis de l'Exécutif.

M. François SARGENTINI

Je ne vais pas être long, je ne vais pas répéter ce que j'ai dit tout à l'heure. C'est un travail qui est en cours au niveau de l'office. Les points qui sont soulevés au niveau de cette motion, « la présentation d'un dispositif à la sortie des caisses, etc. », tout cela fait partie des discussions, comme font partie des discussions la consigne et la question d'arriver à supprimer l'utilisation des bouteilles plastiques, etc. Donc tout cela est en cours.

Par contre, comme nous l'avons dit et comme nous en avons convenu, nous votons les motions, ces motions ne peuvent faire que renforcer la discussion qui est en cours entre l'office et les différents partenaires et les différents industriels. Donc, ça ne fera que nous renforcer. Et, je vous propose aussi, puisque c'est un débat extrêmement important, et je sens que beaucoup veulent y participer, que nous mettions en place une commission ou l'ensemble des groupes sera représentée, pour renforcer le travail de notre Assemblée. Voilà.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Nous allons donc passer au vote du premier amendement.

Qui est pour ? Qui et contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le premier amendement est adopté à l'unanimité.

Deuxième partie de l'amendement, puisque dans cet amendement il y avait deux parties, toujours avec l'avis favorable.

Qui est pou ? Qui et contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La deuxième partie de l'amendement est adoptée à l'unanimité.

Nous allons passer à la motion ainsi amendée.

Qui est pour ? Qui et contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est ADOPTEE à l'unanimité.¹⁹

Absent : Le groupe « La Corse dans la République ».

Je vous remercie. Nous arrivons au bout, nous avons une dernière motion :

*** Motion n° 2019/E2/053 déposée par Mme Paola MOSCA au nom du groupe « Femu a Corsica » : situation des détenus Pierre ALESSANDRI et Alain FERRANDI.**

L'ensemble des groupes de cette Assemblée s'associe à cette motion.

¹⁹ Délibération N° 19 – 224 AC

Nous vous écoutons, Mme MOSCA.

Mme Paola MOSCA

La motion qui vous est proposée est déposée par l'ensemble des groupes de cette Assemblée, nous amène à nous prononcer au sujet du statut des détenus Alain FERRANDI et Petru ALESSANDRI.

Leur situation a été évoquée lors de la conférence de presse du collectif L'ora di u ritornu, à laquelle certains d'entre nous ont participé.

Pour rappel, ils sont incarcérés depuis 1999, ils ont purgé leur peine de sûreté de 18 ans depuis bientôt 3 ans, ils sont donc conditionnables au regard de la loi.

De plus, les différents rapports des services pénitenciers, des psychiatres, des psychologues, du centre national d'évaluation, et du SPIP de la centrale de Poissy s'accordent tous concernant leur exemplarité et leur comportement.

Malgré cela, le TGI de Paris n'a nullement tenu compte de ces rapports. La levée de leur statut de DPS leur a été une nouvelle fois refusée, et ce pour la 6^{ème} année consécutive, empêchant de facto leur projet de réinsertion dans le cadre de leur aménagement de peine. Les critères d'inscription au répertoire des Détenus Particulièrement Signalés sont liés au risque d'évasion et à l'intensité de l'atteinte à l'ordre public que celle-ci pourrait engendrer, ainsi qu'au risque de comportements violents en détention. Concernant ces prisonniers, le maintien de ce statut n'est fondé sur aucun argument juridique, cette décision faisant fi des différents rapports que je vous ai cités, ne se fonde sur aucun critère objectif, elle est en violation totale avec les droits français, européens, et les droits de l'homme et du citoyen.

Elle porte, à notre sens, le sceau du pouvoir politique, elle est marquée par une ingérence de l'état au sein des institutions judiciaires. Or entre ces deux institutions, il ne saurait y avoir de collusion afin de garantir l'indépendance fonctionnelle des juridictions. Dans un pays démocratique, où l'indépendance de la justice par rapport au pouvoir exécutif **est** garantie par la séparation des fonctions administratives et judiciaires, cette décision doit nous interpellier.

Nous appelons solennellement à la raison, il ne saurait y avoir au regard de notre histoire un blocage symbolique et uniquement dicté par une raison d'état. La recherche d'un dialogue constructif et apaisée avec le gouvernement ne peut se concevoir en éludant la question de tous les prisonniers politiques, dont le rapprochement en Corse doit être conçu comme le prélude à une réelle solution politique.

Ainsi, au regard de toutes ses considérations, cette motion propose à l'Assemblée de Corse de :

- De Demander que les personnes condamnées dans le cadre de la procédure de l'assassinat du Préfet Erignac se voient appliquer les mêmes droits et le même traitement que tout justiciable ;
- de Constater qu'une application normale du droit conduirait à rapprocher sans délai les personnes restant détenues en suite de leur condamnation dans le cadre de ladite procédure ;
- de demander la levée du statut de DPS les concernant ;
- de demander en toute hypothèse leur rapprochement immédiat, ainsi que celui de tous les condamnés corses incarcérés sur le Continent, conformément à ce que prévoient le droit français et européen ;

À ringrazià vi.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? M. ORSUCCI.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, Mme la Présidente.

Je voudrais intervenir au nom de notre groupe pour dire que nous avons hier participé à cette réunion avec les deux associations qui étaient présentes dans cette enceinte.

Vous dire que notre point de vue ne varie pas beaucoup depuis que nous sommes dans cet hémicycle, et pour certains d'entre nous, depuis longtemps, même si nous appartenons à un mouvement qui a une existence récente et que nous sommes obligés, dans les positions qui ont été les nôtres par le passé, pour certains d'entre nous, de devoir, non pas y renoncer, mais attendre qu'elles soient davantage partagées par l'ensemble du parti auquel nous appartenons.

En revanche, ce que nous voudrions dire aujourd'hui, c'est que bien évidemment, nous sommes cosignataires de cette motion. Pour nous, il n'y a aucun doute à ce que le droit français s'applique de façon pleine et entière.

Mais nous voudrions aussi profiter de ce moment pour dire que nous battons notre coulpe sur le fait que des avancées, malgré tout depuis 18 mois, importantes, ont été obtenues en matière de rapprochement de prisonniers.

Quand je dis ça, je ne cherche pas à tirer la couverture à ce gouvernement, même si je dois quand même insister sur le fait que ça s'est passé sous ce gouvernement, c'est le fruit d'un travail collectif qui a commencé il y a déjà très longtemps. L'honnêteté intellectuelle oblige à dire que c'est un travail collectif qui a souvent été porté, poussé par la majorité territoriale. Mais, je le disais hier, lorsque la majorité territoriale obtient des résultats, lorsque ce gouvernement entend et fait avancer les dossiers, nous devons le dire et nous devons nous en féliciter.

Maintenant, si nous sommes en train d'évoquer une motion à l'heure actuelle, c'est parce que l'engagement qui avait été donné par le candidat MACRON lors de la réunion de Vescovato où j'étais personnellement présent, où des associations de prisonniers étaient présentes, cet engagement-là n'est pas totalement respecté.

Cet engagement, il était très clair, il écartait la question de l'amnistie, il écartait la question de prisonniers politiques, mais il actait de façon très claire que le droit français devait s'appliquer de façon pleine et entière pour tous les prisonniers, y compris pour le commando ERIGNAC.

On ne demande pas l'amnistie, et je fais quand même remarquer que notre pays a amnistié des gens qui ont collaboré avec l'état nazi, avec les fascistes, que notre pays a amnistié des membres de l'OAS, que notre pays a amnistié des gens qui militaient à l'extrême gauche et qui assassinaient sûrement plus que ce que nous avons connu en Corse. En l'espèce, on ne demande pas l'amnistie, on demande simplement l'application du droit voté au Parlement.

Aujourd'hui, bien évidemment, nous allons nous associer à cette motion. Bien évidemment, il n'est pas question pour nous, j'ai envie de vous dire que nous avons accepté d'évoquer la question de DPS. Mais sincèrement, elle est totalement secondaire la question de DPS. Les personnes dont nous parlons doivent être rapprochées, un point, c'est tout.

Aujourd'hui, nous le savons, c'est une double, voire une triple peine qui est appliquée aux familles, à des personnes âgées, à des sœurs, à des frères et cela n'est pas acceptable dans un état qui se dit démocratique dans notre pays, une des plus grandes puissances au monde, mère-patrie des droits de l'homme.

Aujourd'hui, il ne doit pas y avoir d'ambiguïté, le droit doit s'appliquer, y compris au commando ERIGNAC qui a accepté sa sanction, qui l'a assumée. Aujourd'hui, on demande tout simplement l'application du droit français.

Donc, notre groupe, dans ce droit-fil-là de ce qu'il a dit, et de ce qu'il répète à maintes reprises, et ce qu'il dit d'ailleurs à chaque fois qu'il a l'occasion de rencontrer des représentants au plus haut niveau, c'est l'application du droit de façon pleine et entière.

C'est pour cela, je le répète, que nous soutenons et que nous apporterons tout notre soutien dans le vote et dans la suite que doit avoir cette motion.

Le Président de l'exécutif l'a très bien dit hier, je crois que notre travail à tous, c'est de trouver tous les relais possibles pour que cette motion ne soit pas un acte purement symbolique au sein de cet hémicycle, même si les symboles, c'est important, c'est que derrière, on doit faire vivre cette motion dans les sphères et dans les réseaux qui sont les nôtres.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Je vous remercie. Y a-t-il une autre intervention ? Oui, M. CASALTA.

M. Jean-François CASALTA

Merci, Mme la Présidente.

Les justiciables commettent des infractions, ils sont condamnés, parfois à des peines extrêmement lourdes, les sanctions deviennent définitives, mais ces gens qui sont en prison sont toujours des êtres humains qui sont sujets de droits et de devoirs. Mais ils ont aussi des droits.

J'ai entendu l'intervention de notre collègue Jean-Charles ORSUCCI qui disait que des avancées avaient été obtenues et avaient été intéressantes ces derniers temps. Certes. Mais il faut que le processus se déroule jusqu'à bout parce que si le processus est arrêté en chemin, qu'est-ce que ça voudrait dire ? Qu'on sacrifie des personnes, ou alors que le droit peut s'appliquer, mais pas complètement, ou le droit peut s'appliquer, mais pas à tout le monde.

Les condamnés ont des possibilités de rapprochement, c'est le droit français. Ils ont des possibilités d'aménagement de peine, c'est le droit français. On ne voit pas pourquoi, dans telle ou telle affaire, ces personnes qui, encore une fois, ont été condamnées et qui sont en prison depuis de très longues années, on parle de vingtaine d'années, ne seraient pas susceptibles de se voir appliquer un droit qui, normalement, doit être appliqué à tous. Je le rappelle, la loi ne fait acception de personne.

Nous soutenons fermement le vote de cette motion.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Mme PROSPERI voudrait intervenir également.

Mme Rosa PROSPERI

Un mot pour rappeler que, malheureusement, ce n'est pas la première fois, et je crains que ce ne soit pas la dernière fois, que l'Assemblée de Corse est amenée à se pencher, voter sur des motions déposées à propos de la situation des prisonniers que nous, nous avons toujours qualifiés de politiques.

Droit au rapprochement, droit à avoir un statut conforme et aux faits commis, et à la situation carcérale des individus.

Ce qui est quand même extraordinaire, c'est qu'on soit obligés de voter des motions dans lesquelles on demande l'application du droit français et européen. C'est quand même formidable.

Mais ce à quoi je ne pourrai jamais, enfin j'espère que nous ne pourrons jamais nous habituer, c'est d'être contraints de demander l'application non seulement du droit, mais l'application du droit pour tous et particulièrement en matière de crimes de sang.

Je crois que la chose la plus insupportable qui puisse exister, c'est qu'on tue un homme, mais que la valeur de celui qui est tué soit plus ou moins importante en fonction de son statut. Ça, c'est la chose la plus insupportable qui puisse exister. C'est malheureusement ce que vivent des gens, aujourd'hui incarcérés, ça a été rappelé depuis 1999, dont la situation carcérale est absolument exemplaire et auxquels on nie le droit d'être traités comme un condamné « normal » tout simplement parce que manifestement, les faits qui leur sont reprochés n'ont pas été commis au détriment d'un individu qualifié de « normal ».

Mme Mattea CASALTA

Merci. La parole est à Mme PEDINIELLI.

Mme Chantal PEDINIELLI

Je vous remercie. Nous rappelons que notre groupe s'associe également à cette motion. Nous avons participé devant l'Assemblée de Corse avec l'association « L'ora di u ritornu ». Donc, nous soutenons cette motion et nous insistons sur le fait de rapprocher, conformément à la loi, les détenus corses dans les prisons de Corse.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Tous les groupes se sont exprimés. La parole est à l'exécutif.

Le Président SIMEONI

C'est un moment forcément important qui arrive par définition comme toutes les motions en fin de session. Consacrons-y quand même les quelques minutes et la solennité qui sont nécessaires à notre décision qui est une décision, à mon sens, courageuse qui honore cette Assemblée et la Collectivité de Corse.

Je rappelle que nous nous apprêtons à voter dans un dossier qui est un dossier extrêmement douloureux, sans doute le plus douloureux, le plus lourd, le plus chargé au plan humain, bien sûr, au plan politique et au plan symbolique.

Nous nous apprêtons à le faire de façon unanime puisque la motion qui est présentée, l'était initialement au nom de « Femu a Corsica », mais

qu'elle va être présentée, suite à nos différents échanges, au nom de tous les groupes de l'Assemblée de Corse et avec le soutien et l'adhésion du Conseil exécutif de Corse.

C'est donc un moment important, d'abord du fait de cette unanimité et ensuite, parce que cette unanimité s'exprime dans un dossier qui est le plus grave.

Chacun de nos mots doit être pesé. Nous avons pesé chacun des mots qui figurent dans cette motion afin que tout le monde puisse la voter et la défendre sans aucune restriction ni réserve. Nous venons vers cette motion avec des histoires personnelles et collectives qui sont différentes, avec des trajectoires et des convictions personnelles et collectives qui sont différentes. Personne ne demande à personne de renier ses histoires et ses convictions. C'est important de le dire solennellement.

Nous avons eu l'occasion depuis longtemps de réfléchir sur la situation politique de la Corse de façon générale, sur la question des prisonniers, sur l'affaire de l'assassinat du Préfet ERIGNAC et ses suites. Pour la première fois nous nous apprêtons à voter ensemble et nous l'avons fait aussi parce que nous avons eu ce cheminement, beaucoup de contacts et qu'hier, il y a eu une rencontre avec l'association « l'ora di u ritornu » et la ligue des droits de l'homme qui sont venus ensemble nous saisir de la situation vécue par Pierre ALESSANDRI, Alain FERRANDI et leurs famille et proches.

Mais au-delà de ces deux hommes et de leur famille, ce que nous voulons dire s'exprime en termes de principe et c'est en cela que notre parole est forte parce que ces principes, nous avons trouvé un point d'accord, ça a été rappelé par Jean-Charles ORSUCCI, pour dire que le droit, tout le droit devait s'appliquer, y compris dans cette affaire. Nous savons bien, les uns et les autres, et il faut que cela soit dit publiquement, que si le droit était appliqué normalement dans cette affaire, les hommes qui restent détenus du fait de leur condamnation dans le cadre de ce dossier, les trois hommes qui restent détenus, et notamment et directement, Pierre ALESSANDRI et Alain FERRANDI dont nous avons évoqué la situation hier, si le droit était appliqué de façon normale, le statut de DPS serait levé, bien sûr, le rapprochement serait appliqué et effectif, bien sûr, et sans doute les juges qui, cette fois-ci, puisque le DPS, c'est une dimension administrative, les juges qui auraient à statuer sur leur demande d'aménagement de peine qui est un droit reconnu par la loi, un droit qui vise à préparer la réinsertion sociale des condamnés, eh

bien le regard porté par les juges sur leur dossier serait nécessairement différent.

Nous, ce que nous voulons dire aujourd'hui à travers cette motion, c'est écrit, je vais le dire, nous demandons ensemble que les personnes condamnées dans le cadre de la procédure de l'assassinat du Préfet ERIGNAC se voient appliquer les mêmes droits et le même traitement que tout justiciable.

Nous constatons ensemble qu'une application normale du droit conduirait à rapprocher sans délai ces personnes qui restent détenues dans leur condamnation dans le cadre de ladite procédure.

Nous demandons la levée du statut de DPS les concernant.

Et enfin, nous demandons et en toute hypothèse, puisque le maintien du statut de DPS apparaît comme une sorte de subterfuge qui permet d'écarter l'application du droit au rapprochement, indépendamment de ce discours-là, nous disons que le moment est venu de l'application loyale du droit français et européen, et que l'application de ce droit français et européen doit conduire au rapprochement immédiat de tous les condamnés au titre de l'affaire dramatique de l'assassinat du Préfet ERIGNAC, mais également parce que nous sommes en termes de principe, de tous les condamnés corses incarcérés sur le continent.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président.

Nous allons voter cette motion avec beaucoup d'émotion. Oui, une intervention ?

M. François ORLANDI

En l'absence des membres du groupe, Pierre GHIONGA m'a confié un pouvoir. Je voulais juste m'assurer que le secrétariat général était bien en possession de ce pouvoir.

Mme Mattea CASALTA

Effectivement, ça a été noté par le secrétariat général, tout à l'heure.

Donc, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Tout le monde est pour et c'est heureux. Merci.

La motion est ADOPTEE à l'unanimité des présents.²⁰

Ont voté POUR :

Femu a Corsica : 18

Corsica libera: 13

PNC: 10

Andà per dumane : 6

La Corse dans la République : 3

Per l'avvene :10

La Corse dans la République : 3 absents

Sauf M. Pierre GHIONGA (POUVOIR à M François ORLANDI),

Mme Isabelle FELICIAGGI (POUVOIR à Chantal PEDINIELLI),

Mme Stéphanie GRIMALDI à Santa DUVAL

(Applaudissements)

Je vous souhaite bonne route pour ceux qui partent un petit peu loin et à très bientôt.

Bon week-end à tous, bona strada.

La séance est levée à 18 h 05.

²⁰ Délibération N° 19 – 225 AC

MOTIONS / MUZIONI

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

2^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019

27 ET 28 JUIN 2019

**EXPERIMENTATION
DE LA CONSIGNE EN CORSE**

(motion n° 51)

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : LE GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Page 2

APRES « Considérant que le Premier Ministre » **SUPPRIMER** «Français».

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

ADOPTE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

2^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019

27 ET 28 JUIN 2019

**PRODUCTION ET GESTION DES
EMBALLAGES PLASTIQUES DE/PAR
LA GRANDE DISTRIBUTION**

(motion n° 52)

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : LE GROUPE « PER L'AVVENE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

1. INSERER un nouveau considérant ainsi rédigé :

Considérant que l'article 199 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement impose « *à tout établissement de vente au détail de plus de 2.500 mètres carrés proposant en libre-service des produits alimentaires et de grande consommation se dote, à la sortie des caisses, d'un point de reprise des déchets d'emballages issus des produits achetés dans cet établissement* », sachant que dans les faits, peu de grandes surfaces se sont conformées à cette disposition législative pourtant utile, d'une part pour récupérer en amont des emballages superflus et d'autre part, pour permettre aux consommateurs de ne pas payer une seconde fois un packaging inutile via la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;

2. INSERER dans le dispositif deux nouveaux alinéas ainsi rédigés :

DEMANDE aux grandes surfaces insulaires de respecter l'article 199 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dit Grenelle 2, par l'implantation généralisée de plateformes de déballage sur site.

PROPOSE l'établissement d'un partenariat avec un supermarché insulaire pour expérimenter un mécanisme de bons d'achats au profit des consommateurs vertueux

utilisant des bornes de tri installées sur le parking, expérimentation dans un temps limité donnant lieu à un bilan avant généralisation ou abandon.

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOpte
À L'UNANIMITE**

MOTION 52 – AMENDEMENT DU GROUPE PER L'AVVENE**1. INSERER** un nouveau considérant ainsi rédigé :

Considérant que l'article 199 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement impose « *à tout établissement de vente au détail de plus de 2.500 mètres carrés proposant en libre-service des produits alimentaires et de grande consommation se dote, à la sortie des caisses, d'un point de reprise des déchets d'emballages issus des produits achetés dans cet établissement* », sachant que dans les faits, peu de grandes surfaces se sont conformées à cette disposition législative pourtant utile, d'une part pour récupérer en amont des emballages superflus et d'autre part, pour permettre aux consommateurs de ne pas payer une seconde fois un packaging inutile via la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,

2. INSERER dans le dispositif deux nouveaux alinéas ainsi rédigés :

DEMANDE aux grandes surfaces insulaires de respecter l'article 199 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dit Grenelle 2, par l'implantation généralisée de plateformes de déballage sur site.

PROPOSE l'établissement d'un partenariat avec un supermarché insulaire pour expérimenter un mécanisme de bons d'achats au profit des consommateurs vertueux utilisant des bornes de tri installées sur le parking, expérimentation dans un temps limité donnant lieu à un bilan avant généralisation ou abandon,